

États financiers consolidés de

BMO Compagnie d'assurance-vie

Exercice clos le 31 octobre 2025

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

La responsabilité de l'établissement et de la présentation des états financiers consolidés annuels incombe à la direction de BMO Compagnie d'assurance-vie (la Compagnie). Les états financiers consolidés annuels ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financières (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), y compris les interprétations de ces normes par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), organisme de réglementation de la Compagnie.

L'établissement de l'information financière consolidée fait partie intégrante des responsabilités globales que la direction assume dans le cadre de la gestion des activités courantes de la Compagnie. La direction maintient un système élaboré de contrôles comptables internes à l'égard des transactions, des actifs et des registres. Le caractère adéquat du fonctionnement des systèmes de contrôles est évalué de façon continue par le service d'audit interne de la société mère, la Banque de Montréal (BMO ou la Banque).

Le conseil d'administration de la Compagnie a la responsabilité d'approuver les états financiers consolidés annuels. La société mère a mis sur pied un comité d'audit et de révision formé de membres du Conseil d'administration, qui ne sont ni dirigeants ni employés de la Compagnie ou de sa société mère, lequel comité se réunit avec la direction, les auditeurs internes, l'actuaire désigné et les auditeurs externes qui ont tous la possibilité de communiquer avec le comité d'audit et de révision et de se réunir avec lui à huis clos, afin de passer en revue les états financiers consolidés annuels. Le comité d'audit et de révision soumet ensuite au conseil d'administration un rapport dans lequel il recommande l'approbation des états financiers consolidés annuels.

Le BSIF effectue un examen régulier des activités et des affaires de la Compagnie afin de veiller à ce que les dispositions de la *Loi sur les sociétés d'assurances (Canada)* (la Loi) soient respectées et que la Compagnie maintienne une situation financière saine.

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration de la Compagnie en vertu de la Loi. Il incombe à l'actuaire de mener une évaluation annuelle des obligations en vertu des polices de la Compagnie conformément à la pratique actuarielle reconnue et aux exigences réglementaires et d'en faire rapport à l'actionnaire de la Compagnie. Dans le cadre de son évaluation, l'actuaire pose des hypothèses quant aux rendements futurs, au rendement insuffisant de l'actif, à la mortalité, à la morbidité, aux résultats techniques relatifs aux sinistres, à la résiliation des polices, à l'inflation, aux recouvrements au titre de la réassurance, aux charges et aux autres éventualités, en tenant compte de la situation propre à la Compagnie et aux polices d'assurance en vigueur. Le rapport de l'actuaire désigné décrit l'étendue de l'évaluation et expose son opinion.

Les auditeurs externes ont été nommés par l'actionnaire et les titulaires de police en vertu de la Loi. Leur responsabilité consiste à effectuer un audit indépendant et objectif des états financiers consolidés de la Compagnie conformément aux IFRS et d'en faire rapport à l'actionnaire de la Compagnie. Dans le cadre de leur audit, les auditeurs peuvent utiliser les travaux de l'actuaire désigné, y compris le rapport portant sur les obligations en vertu des polices. Le rapport des auditeurs décrit l'étendue de l'audit et expose l'opinion des auditeurs.



Rohit Thomas
Président et chef de la direction



Linda Thorpe
Vice-présidente et chef des finances

Toronto, Canada
Le 4 décembre 2025



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Bay Adelaide Centre
333 Bay Street, Suite 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada
Téléphone 416-777-8500
Télécopieur 416-777-8818

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'actionnaire de BMO Compagnie d'assurance-vie

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de BMO Compagnie d'assurance-vie (l'« entité »), qui comprennent :

- le bilan consolidé au 31 octobre 2025;
- l'état consolidé des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 octobre 2025, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



Page 3

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe de façon à obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit réalisés aux fins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

KPMG A.K.A. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 4 décembre 2025

Opinion de l'actuaire désigné

Aux titulaires de polices et aux actionnaires de BMO Compagnie d'assurance-vie

J'ai évalué les obligations en vertu des polices et les montants à recouvrer au titre de la réassurance de BMO Compagnie d'assurance-vie figurant au bilan consolidé au 31 octobre 2025 et leurs variations figurant à l'état consolidé des résultats pour l'exercice clos à cette date conformément à la pratique actuarielle reconnue du Canada, y compris le choix d'hypothèses et de méthodes pertinentes.

À mon avis, le montant des obligations en vertu des polices, déduction faite des montants à recouvrer au titre de la réassurance, constitue une provision appropriée à l'égard de l'ensemble des obligations envers les titulaires de polices et les résultats de l'évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers consolidés.



Timothy Cavallin

Fellow de l'Institut canadien des actuaires

Toronto, Canada

Le 4 décembre 2025

État consolidé des résultats

Exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Revenus d'assurance (note 7)	1 449 559 \$	1 332 124 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance (note 17)	(1 083 675)	(991 644)
Produits nets (charges nettes) afférents aux contrats de réassurance détenus (note 14)	(38 085)	(95 947)
Résultat des activités d'assurance	327 799	244 533
Revenus d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	47 418	41 222
Intérêts et autres revenus de placement (note 8)	594 318	546 483
Variation de la juste valeur des placements	241 768	1 436 575
Rendement de placement	883 504	2 024 280
Capitalisation des intérêts	(688 814)	(686 903)
Effet du risque financier et de ses variations	(164 496)	(1 225 285)
Produits financiers nets (charges financières nettes) afférents aux contrats d'assurance	(853 310)	(1 912 188)
Capitalisation des intérêts	104 579	81 221
Effet du risque financier et de ses variations	29 991	26 602
Produits financiers nets (charges financières nettes) afférents aux contrats de réassurance détenus	134 570	107 823
Variation des passifs liés aux contrats de placement (note 13)	(42 506)	(116 658)
Résultat de placements net, compte non tenu des fonds distincts	122 258	103 257
Revenu de placement lié aux actifs nets des fonds distincts	235 737	293 878
Charges financières d'assurance au titre des soldes de comptes des fonds distincts	(235 737)	(293 878)
Résultat de placement net des fonds distincts et résultat financier d'assurance	-	-
Résultat financier net	122 258	103 257
Autres revenus	420	393
Profit sur une vente (note 12)	48 764	-
Autres charges d'exploitation (note 17)	(31 868)	(22 215)
Bénéfice net avant impôts sur le résultat	467 373	325 968
Impôts sur le résultat (note 19)		
Charge d'impôts exigibles	(96 124)	(19 481)
Charge d'impôts différés	(32 668)	(74 229)
Bénéfice net	338 581 \$	232 258 \$
Attribuable :		
aux titulaires de polices avec participation (note 22)	470	945
à l'actionnaire	338 111 \$	231 313 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Bénéfice net	338 581 \$	232 258 \$
Autres éléments du résultat global (de la perte globale), déduction faite des impôts (note 19)		
Éléments susceptibles d'être reclassés en résultat net ultérieurement :		
Variation nette des profits (pertes) latents sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Profits (pertes) latents sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global au cours de l'exercice ¹⁾	7 086	20 287
Reclassement en résultat des pertes au cours de l'exercice ²⁾	139	133
	7 225	20 420
Profits (pertes) nets à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger		
Profits (pertes) latents à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	(101)	1
	(101)	1
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net ultérieurement :		
Profits (pertes) latents liés à la réévaluation du risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur ³⁾	20 248	(24 002)
	20 248	(24 002)
Total du cumul des autres éléments du résultat global (de la perte globale)	27 372	(3 581)
Total du résultat global	365 953 \$	228 677 \$
Attribuable :		
aux titulaires de polices avec participation (note 22)	470	945
à l'actionnaire	365 483	227 732
Total du résultat global	365 953 \$	228 677 \$

1) Après la charge d'impôts sur le résultat de 2 716 \$ et de 7 784 \$ pour les exercices clos en 2025 et en 2024, respectivement.

2) Après le recouvrement d'impôts sur le résultat de 53 \$ et de 51 \$ pour les exercices clos en 2025 et en 2024, respectivement.

3) Après la charge d'impôts sur le résultat de 7 761 \$ et le recouvrement de 9 209 \$ pour les exercices clos en 2025 et en 2024, respectivement.

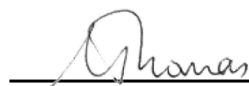
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Bilan consolidé

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	271 335 \$	270 294 \$
Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques (note 3)	30 545	14 358
	301 880	284 652
Placements (note 4)		
Titres	14 162 402	12 787 967
Immeubles de placement	1 501 111	1 497 577
Prêts hypothécaires et autres prêts	471 721	622 058
Actifs dérivés	12 699	23 827
	16 147 933	14 931 429
Revenu de placement à recevoir	146 797	141 289
Actifs liés aux contrats d'assurance (note 12)	11 292	883
Actifs liés aux contrats de réassurance détenus (note 14)	3 074 005	2 551 628
Autres actifs (note 11)	44 105	38 336
Locaux et matériel (note 9)	4 670	5 507
Impôt exigible à recevoir	14 678	80 868
Actifs d'impôt différé (note 19)	208 702	241 365
Immobilisations incorporelles (note 10)	21 310	23 048
Écart d'acquisition	1 946	1 946
Actifs au titre des contrats d'assurance liés aux soldes de comptes de fonds distincts (note 4)	2 142 200	1 753 854
	5 669 705	4 838 724
Total des actifs	22 119 518	20 054 805
Passif		
Passifs liés aux contrats d'assurance (note 12)	16 655 173	15 411 558
Passifs liés aux contrats de réassurance détenus (note 14)	373 877	387 170
Passifs liés aux contrats de placement (note 13)	1 044 880	943 120
Prêts hypothécaires (note 18)	71 663	74 095
Créditeurs et autres passifs (note 18)	130 817	75 479
Montants à payer à des parties liées (note 16)	58 236	56 851
Impôt exigible	31	-
Passifs dérivés (note 4)	224 092	147 768
Passifs au titre des contrats d'assurance liés aux soldes de comptes de fonds distincts (note 4)	2 142 200	1 753 854
	20 700 969 \$	18 849 895 \$
Capitaux propres		
Capital social (note 21)	461 000	461 000
Surplus d'apport	44 522	46 836
Résultats non distribués	921 398	732 817
Cumul des autres éléments du résultat global	(8 371)	(35 743)
Capitaux propres attribuables à l'actionnaire	1 418 549	1 204 910
Comptes de polices avec participation (note 22)	-	-
Total des passifs et des capitaux propres	22 119 518 \$	20 054 805 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil,



Administrateur



Administrateur

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Capital social		
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice (note 21)	461 000 \$	461 000 \$
Surplus d'apport		
Solde à l'ouverture de l'exercice	46 836	46 836
Répartition des impôts en vertu de la partie VI.1 (note 18)	(2 314)	-
Solde à la clôture de l'exercice	44 522	46 836
Résultats non distribués		
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	732 817	500 559
Bénéfice net attribuable à l'actionnaire	338 111	231 313
Dividendes - actions ordinaires (note 21)	(150 000)	-
Virement depuis les comptes des polices avec participation (note 22)	470	945
Solde à la clôture de l'exercice	921 398	732 817
Cumul des autres éléments du résultat global		
Cumul des autres éléments (de la perte globale) attribuable aux titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, après impôts (note 19)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	(17 823)	(38 243)
Pertes latentes sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global au cours de l'exercice	7 086	20 287
Reclassement en résultat des (profits) au cours de l'exercice	139	133
Solde à la clôture de l'exercice	(10 598)	(17 823)
Cumul des autres éléments du résultat global (de la perte globale) attribuable à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, déduction faite des impôts (note 19)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	1	-
Profits (pertes) latents à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	(101)	1
Solde à la clôture de l'exercice	(100)	1
Cumul des autres éléments du résultat global (de la perte globale) attribuable au risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur, après impôts (note 19)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	(17 921)	6 081
Profits (pertes) sur la réévaluation du risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur	20 248	(24 002)
Solde à la clôture de l'exercice	2 327	(17 921)
Total du cumul des autres éléments du résultat global	(8 371)	(35 743)
Total des capitaux propres attribuables à l'actionnaire	1 418 549	1 204 910
Comptes de polices avec participation (note 22)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	-	-
Bénéfice (perte) attribuable aux titulaires de polices avec participation	470	945
Virement vers les résultats non distribués	(470)	(945)
Solde à la clôture de l'exercice	-	-
Total des capitaux propres	1 418 549	1 204 910

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	338 581 \$	232 258 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Profit sur les placements	(362 800)	(1 366 117)
Amortissement des immobilisations incorporelles, des locaux et du matériel	10 897	7 593
Amortissement des primes sur les placements	(8 302)	(7 378)
Impôts différés	32 663	74 320
Dotation à la provision pour pertes sur créances	391	617
Variation des actifs et des passifs d'exploitation		
Revenu de placement à recevoir	(5 508)	(14 913)
Autres actifs	(5 769)	3 361
Passifs liés aux contrats d'assurance, montant net	1 233 206	3 508 505
Passifs liés aux contrats de réassurance détenus, montant net	(535 670)	(1 063 969)
Passifs liés aux contrats de placement, montant net	131 902	238 971
Prêts hypothécaires	(2 432)	(19 202)
Autres passifs	56 753	25 065
Impôts sur le résultat et autres impôts et taxes, montant net	63 421	(68 951)
Passifs dérivés, montant net	87 452	(67 638)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	1 034 785	1 482 432
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes versés en trésorerie	(150 000)	-
Dette subordonnée	-	(50 000)
Répartition des impôts en vertu de la partie VI.1	(2 314)	-
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	(152 314)	(50 000)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques	(16 187)	149
Placements vendus ou échus	4 466 975	4 347 729
Placements acquis	(5 323 896)	(5 592 965)
Immobilisations incorporelles, locaux et matériel acquis	(8 322)	(9 177)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(881 430)	(1 254 264)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 041	178 168
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	270 294	92 126
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	271 335 \$	270 294 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Impôts sur le résultat payés au cours de l'exercice	43 000 \$	82 455 \$
Intérêts versés au cours de l'exercice	4 522 \$	9 049 \$
Revenus d'intérêts reçus au cours de l'exercice	521 945 \$	481 633 \$
Revenus de dividendes reçus au cours de l'exercice	10 286 \$	10 234 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Note 1 : Mode de présentation

BMO Compagnie d'assurance-vie (la « Compagnie ») est une société d'assurance vie constituée sous le régime des lois fédérales du Canada et une filiale entièrement détenue par la Banque de Montréal (BMO ou la Banque). Nos activités portent sur la conception et la commercialisation de produits liés à l'assurance vie, à l'assurance accident et à l'assurance maladie à l'intention des groupes et des particuliers, de rentes et de produits d'assurance crédit au Canada. Notre siège social est situé au 250 Yonge Street, Toronto M5B 2L7.

Nous avons établi les présents états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Nous nous conformons également aux interprétations des IFRS que fait notre organisme de réglementation, à savoir le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Nous sommes régis par la *Loi sur les sociétés d'assurances* (la Loi) et nous sommes assujettis aux règlements du BSIF et du Surintendant des institutions financières/d'assurances de chaque province et territoire du Canada.

Nos états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf dans le cas des éléments suivants, lesquels ont été évalués à la juste valeur ou à la valeur actuelle chaque date de clôture : les actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les instruments financiers et les passifs liés aux contrats de placement désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les actifs des fonds distincts; les instruments financiers dérivés; les immeubles de placement, ainsi que les actifs et passifs détenus liés aux contrats d'assurance et aux contrats de réassurance détenus.

La publication des présents états financiers consolidés a été autorisée par le Conseil d'administration le 4 décembre 2025.

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les résultats financiers de notre filiale entièrement détenue, BMO Société d'assurance-vie. Nous détenons également des participations dans deux entités structurées, BMO First Canadian Capital Partners LP (les Fonds), des fonds de capital-investissement fermés que nous consolidons étant donné que nous contrôlons ces Fonds. Nous avons établi une succursale à la Barbade qui est consolidée dans BMO Société d'assurance-vie. En 2025, BMO Société d'assurance-vie a établi une nouvelle filiale au Canada, BMO Solutions d'assurance Inc., afin de fournir des services d'assurance aux particuliers, dans le cadre desquels la Compagnie agit uniquement à titre de courtier. Se reporter à la note 5 pour obtenir de plus amples renseignements sur nos participations dans ces entités.

La totalité des actifs, des passifs, des revenus et des charges de ces filiales est prise en compte dans les états financiers consolidés. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés.

Méthodes comptables particulières

Pour faciliter la compréhension de nos états financiers, nous avons fait état de nos principales méthodes comptables tout au long des notes qui suivent ainsi que des renseignements financiers connexes, le tout étant présenté par section.

Note	Sujet	Page	Note	Sujet	Page
1	Mode de présentation	9	13	Passifs liés aux contrats de placement	65
2	Juste valeur	13	14	Contrats de réassurance détenus	66
3	Ressources en trésorerie	18	15	Principales filiales	67
4	Placements et instruments dérivés	19	16	Transactions entre parties liées et soldes connexes	67
5	Intérêts dans d'autres entités	23	17	Charges afférentes aux activités d'assurance et charges d'exploitation	69
6	Gestion des risques et du capital	24	18	Passifs financiers	70
7	Revenus d'assurance	36	19	Impôts sur le résultat	70
8	Résultat financier net	37	20	Engagements, provisions et passifs éventuels	72
9	Locaux et matériel	38	21	Capital social	72
10	Immobilisations incorporelles	39	22	Distributions du bénéfice aux titulaires de polices avec participation	73
11	Autres actifs	39	23	Événements postérieurs à la date de clôture et activités futures	73
12	Contrats d'assurance et de réassurance détenus	40			

Conversion de monnaies étrangères

Transactions en monnaie étrangère

Nous exerçons nos activités en dollars canadiens, en livres sterling et en dollars américains, et nous présentons nos états financiers consolidés en dollars canadiens, ce dollar étant notre monnaie fonctionnelle. Les actifs et passifs monétaires ainsi que les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur et libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont convertis en dollars canadiens aux cours d'origine. Les revenus et charges libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change moyen de l'exercice. Nous exerçons nos activités dans plusieurs monnaies étrangères, et nous présentons nos états financiers consolidés en dollars canadiens, ce dollar étant notre monnaie fonctionnelle. Les actifs et passifs monétaires ainsi que les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur et libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les actifs et passifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont convertis en dollars canadiens aux cours d'origine. Les revenus et charges libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change moyen de l'exercice.

Nous concluons de temps à autre des contrats de couverture du change afin de réduire notre risque lié aux fluctuations de valeur des monnaies étrangères. Les profits et pertes réalisés et latents qui surviennent lorsque sont évalués à la valeur de marché des contrats de change liés à des couvertures économiques sont inclus dans le revenu de placement inscrit à notre état consolidé des résultats.

Les écarts de conversion découlant de la conversion sont généralement comptabilisés dans l'état consolidé des résultats. Toutefois, les écarts de conversion découlant de la conversion de groupes de contrats d'assurance et de contrats de réassurance détenus sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global dans la mesure où les écarts de conversion se rapportent à des variations de la valeur comptable des groupes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (note 13). Le montant inclus dans les autres éléments du résultat global correspond au total de l'écart de conversion et du montant inclus dans l'état consolidé des résultats. Le montant présenté en résultat net correspond à l'écart entre l'évaluation du groupe qui est utilisée pour déterminer les produits financiers et les charges financières d'assurance présentées dans l'état consolidé des résultats au cours de l'exercice dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de l'exercice, ajustés pour tenir compte des intérêts capitalisés et des paiements au cours de l'exercice, et la même évaluation dans la monnaie étrangère convertie au cours de change à la clôture de l'exercice.

Les profits et pertes latents résultant de la conversion en dollars canadiens de notre investissement net dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture connexes et des impôts sur le résultat s'y rapportant, sont inclus dans le poste profits nets (pertes nettes) à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, de l'état consolidé du résultat global. Lorsque nous cédon un établissement à l'étranger et qu'ainsi, nous en perdons le contrôle, l'influence notable ou le contrôle conjoint, le montant cumulé des profits ou pertes de conversion, des activités de couverture connexes et des impôts sur le résultat s'y rapportant est reclassé dans notre état consolidé des résultats par voie du profit ou de la perte sur cession.

Revenus

Éléments pris en compte dans les revenus :

Revenus d'assurance

Les revenus d'assurance se composent de la libération des sorties de trésorerie d'exécution prévues, de la libération de l'ajustement au titre du risque pour le risque expiré au cours de la période, de la libération de la marge sur services contractuels comptabilisée au titre des unités de couverture acquises au cours de la période et d'une attribution au titre des coûts d'acquisition. (se reporter à la note 7)

Les **revenus d'intérêts** sont calculés à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils s'accumulent et ils sont calculés à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais et commissions qui font partie intégrante du rendement effectif de l'actif financier ou du passif financier sont comptabilisés à titre d'ajustement du taux d'intérêt effectif de l'instrument. (se reporter à la note 8)

Les **revenus de placement** comprennent les profits ou pertes réalisés et latents nets liés aux actifs financiers à la JVRN, les dérivés, les dividendes sur les placements dans des instruments de capitaux propres et les revenus locatifs. Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit d'en percevoir le paiement est établi, c'est-à-dire, dans le cas de titres de participation cotés, à la date ex-dividende. Les revenus locatifs sont comptabilisés lorsqu'ils sont exigibles aux termes des contrats de location (se reporter à la note 8).

Contrats d'assurance

Comptabilisation, évaluation et présentation des contrats d'assurance

L'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), établit les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance, des contrats de réassurance détenus et des contrats de placement avec participation discrétionnaire, ainsi que les dispositions relatives aux informations à fournir à leur sujet. La norme introduit un modèle qui évalue les groupes de contrats en fonction de nos estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs qui devraient découler de l'exécution des contrats, d'un ajustement explicite au titre du risque non financier et d'une marge sur services contractuels (MSC).

Aux termes de l'IFRS 17, les revenus d'assurance dans chaque période de présentation de l'information financière représentent les variations du passif au titre de la couverture restante qui sont liées aux services en échange desquels nous nous attendons à recevoir une contrepartie ainsi que les primes imputées au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition. En outre, les composants investissement ne sont plus inclus dans les revenus d'assurance ou les charges afférentes aux activités d'assurance.

Tous les coûts d'acquisition étaient comptabilisés en charges à mesure qu'ils étaient engagés pour tous les produits, sauf pour les fonds distincts. Tous les produits financiers et les charges financières d'assurance sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et présentés séparément des revenus d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance.

Nous appliquons la méthode de la répartition des primes (MRP) pour simplifier l'évaluation des contrats dans les portefeuilles d'assurance crédit, compte tenu de la courte durée de ces produits. Lors de l'évaluation des passifs au titre de la couverture restante, la MRP est similaire à notre traitement comptable antérieur. Toutefois, dans le cadre de l'évaluation des passifs au titre des sinistres survenus, nous n'actualisons pas les flux de trésorerie futurs puisque l'on s'attend à ce qu'ils surviennent dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date du sinistre.

Aux termes de l'IFRS 17, seuls les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition qui surviennent avant la comptabilisation des contrats d'assurance connexes, le cas échéant, sont comptabilisés comme des actifs distincts et sont soumis à un test de recouvrabilité. Ces actifs sont présentés dans la valeur comptable du portefeuille de contrats connexe et sont décomptabilisés une fois que les contrats connexes ont été comptabilisés.

Les produits et les charges afférents aux contrats de réassurance détenus autres que les produits financiers d'assurance et les charges financières d'assurance sont maintenant présentés comme un montant unique net dans l'état consolidé des résultats. Auparavant, les montants recouverts auprès des réassureurs et les charges afférentes aux contrats de réassurance étaient présentés séparément.

Se reporter à la note 12 pour une explication de la manière dont nous comptabilisons les contrats d'assurance et les contrats de réassurance détenus aux termes de l'IFRS 17.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des jugements qui influent sur la valeur comptable de certains actifs et passifs ainsi que sur certains montants inclus dans le bénéfice net et d'autres informations connexes.

Les éléments qui font l'objet des estimations les plus importantes dans les états financiers consolidés comprennent : les impôts sur le résultat, l'évaluation des placements, les contrats de réassurance détenus, les passifs liés aux contrats de placement et d'assurance et les provisions. La note 2 présente les jugements posés pour déterminer la juste valeur. Si les résultats réels différaient des estimations, l'incidence serait constatée dans des périodes ultérieures.

Les perspectives économiques sont soumises à plusieurs risques qui pourraient avoir des résultats moins favorables pour l'Amérique du Nord. Les menaces les plus immédiates proviennent d'une possible escalade des tarifs douaniers américains. Les entreprises du Canada s'exposent à des risques à plus long terme si la renégociation de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique est infructueuse, car des tarifs douaniers importants pourraient alors s'appliquer à un plus grand nombre de biens exportés vers les États-Unis plutôt qu'à une petite proportion, ce qui entraînerait probablement une récession au Canada. Les autres risques comprennent une intensification de la guerre entre la Russie et l'Ukraine ou une reprise du conflit au Moyen-Orient. Les importantes dépenses des entreprises en matière d'IA apportent un soutien crucial à l'économie, mais présentent également de nouveaux risques pour les travailleurs. Bien que l'IA n'ait pas encore entraîné de pertes d'emplois significatives, elle pourrait influencer de plus en plus les décisions d'embauche et provoquer des changements considérables dans la composition de la main-d'œuvre, obligeant les personnes sans emploi à acquérir de nouvelles compétences.

L'incidence sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre réputation et notre situation financière, y compris le potentiel de pertes sur créances liées à des contreparties et des pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché, nos notations de crédit et nos ratios de fonds propres réglementaires et de liquidité, de même que l'incidence sur nos clients et nos concurrents, dépendra de l'évolution de la situation, laquelle demeure incertaine.

En raison de leur nature, les jugements que nous posons et les estimations que nous faisons aux fins de l'établissement de nos états financiers consolidés portent sur des questions qui sont inévitablement incertaines. Toutefois, nous disposons de politiques détaillées et de contrôles internes en place qui visent à assurer que le jugement exercé et que les estimations effectuées sont bien contrôlés et vérifiés de façon indépendante et que nous appliquons nos politiques uniformément d'une période à l'autre. Nous sommes d'avis que nos estimations de la valeur de nos actifs et de nos passifs sont adéquates en date du 31 octobre 2025. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont effectuées et pour toute période future concernée.

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations au 31 octobre 2025 qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif aux valeurs comptables des actifs et des passifs au cours de l'exercice à venir sont fournies dans les notes ci-après :

Provision pour pertes sur créances

Le modèle de pertes sur créances attendues exige la comptabilisation des pertes sur créances en fonction généralement des pertes attendues sur une période de 12 mois pour les prêts productifs et la comptabilisation des pertes sur créances attendues pour la durée de vie des prêts productifs dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis qu'ils ont été accordés.

Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante, il faut tenir compte de nombreux facteurs et cela varie en fonction des catégories de produits et de risques. La méthodologie pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit est fondée sur l'évolution de la probabilité de défaut (PD) entre la date de montage et la date de clôture, et il est évalué à l'aide de scénarios pondérés en fonction de la probabilité et de certains autres critères, dont le fait qu'un compte soit en souffrance depuis 30 jours ou qu'il soit inscrit dans une liste de comptes à surveiller. Un jugement éclairé concernant la qualité du crédit devra être exercé afin d'évaluer si le risque de crédit a augmenté de manière importante.

Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté fortement et pour calculer le montant des pertes sur créances attendues, nous devons nous fonder sur des estimations et exercer notre jugement, reposant sur l'information disponible à la fin de la période de présentation, à l'égard de questions dont l'issue est incertaine. Par exemple, l'évolution de la situation peut faire en sorte que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent dans une mesure importante des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution de la provision pour pertes sur créances.

Lors du calcul des pertes sur créances attendues, les prévisions de la conjoncture économique future sont prises en considération de façon explicite. Nous avons conçu des modèles qui incorporent des variables macroéconomiques spécifiques propres à chaque portefeuille.

Les prévisions de la Banque sont élaborées en interne par notre groupe Études économiques, qui tient compte de données externes et de notre appréciation de la conjoncture économique future. Nous exerçons un jugement éclairé concernant la qualité du crédit afin d'intégrer diverses prévisions économiques qui sont pondérées en fonction de la probabilité pour déterminer les pertes sur créances attendues définitives. La provision est sensible aux changements des prévisions économiques et de la pondération selon la probabilité de chaque scénario de prévision.

On trouvera d'autres renseignements sur la provision pour pertes sur créances à la note 4.

Dépréciation des titres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Nous avons des placements dans des titres émis ou garantis par des administrations publiques du Canada et d'autres administrations publiques, des titres de créance de sociétés, des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres garantis par des créances hypothécaires qui sont classés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ces titres sont soumis à des tests de dépréciation au moyen des pertes sur créances attendues. Pour ce qui est des titres dont le risque de crédit est réputé faible, la provision pour pertes sur créances est évaluée en fonction des pertes sur créances attendues sur 12 mois. Un actif financier est considéré comme ayant un risque de crédit faible si l'emprunteur comporte un risque de défaillance faible et si l'emprunteur a une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à court terme et que cette capacité ne sera pas nécessairement diminuée par des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme, même si elle peut l'être.

On trouvera à la note 2 d'autres renseignements sur la comptabilisation de nos placements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, de nos prêts hypothécaires et autres prêts, et de nos immeubles de placement, ainsi que sur la détermination de la juste valeur.

Impôts sur le résultat et actifs d'impôt différé

Le calcul de la charge d'impôts sur le résultat est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions inscrites à notre état des résultats ou à notre état consolidé des variations des capitaux propres. Pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat, nous interprétons les lois fiscales de différents territoires et nous posons des hypothèses concernant le moment prévu de la résorption des actifs et passifs d'impôts différés. Si notre interprétation et nos hypothèses diffèrent de celles des autorités fiscales ou si le moment de la résorption ne correspond pas à celui prévu, notre charge d'impôts sur le résultat pourrait augmenter ou diminuer dans des périodes à venir. Le montant d'une telle augmentation ou diminution ne peut être raisonnablement estimé.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement lorsqu'il est probable que le bénéfice imposable des futures périodes sera suffisamment élevé pour permettre d'utiliser les différences temporaires déductibles. Nous sommes tenus d'évaluer s'il est probable que nos actifs d'impôt différé se réalisent. Les facteurs pris en compte pour évaluer la probabilité de réalisation sont les suivants : bénéfice et gains en capital passés, prévisions en matière de futur bénéfice net avant impôts, stratégies de planification fiscale disponibles qui pourraient être adoptées en vue de réaliser l'actif d'impôt différé et période à courir avant l'expiration des reports de pertes en avant et des crédits d'impôt. Toute modification de nos évaluations de ces facteurs pourrait se traduire par une augmentation ou une diminution de la charge d'impôts sur le résultat des périodes futures.

On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation des impôts sur le résultat à la note 19.

Comptabilisation des contrats d'assurance et des contrats de réassurance détenus

Les informations concernant les jugements et estimations importants pour les éléments suivants sont présentées à la note 12 :

- le regroupement et la comptabilisation des contrats d'assurance et des contrats de réassurance détenus;
- l'identification des portefeuilles de contrats et la détermination des groupes de contrats qui sont déficitaires à la comptabilisation initiale et ceux qui ne présentent pas un risque important de devenir déficitaires ultérieurement;
- la détermination des techniques d'estimation des ajustements au titre du risque non financier, du volume de prestations fourni aux termes d'un contrat et la détermination de la pondération relative des prestations fournies par la couverture d'assurance et les services liés aux placements ou les services liés au rendement des placements.

Évaluation des contrats d'assurance et des contrats de réassurance détenus

Des informations sur les hypothèses utilisées pour évaluer les contrats d'assurance et les contrats de réassurance détenus sont présentées à la note 12. Les flux de trésorerie d'exécution en 2025 pourraient varier considérablement du fait des modifications des principales hypothèses ci-après. Toutefois, ces modifications permettraient d'ajuster la MSC et n'auraient pas d'incidence sur la valeur comptable des contrats, à moins qu'ils ne découlent de contrats déficitaires ou qu'ils ne se rapportent pas à des services futurs.

- Contrats d'assurance vie et contrats avec participation : hypothèses relatives aux flux de trésorerie futurs liées à la mortalité, à la morbidité, au comportement des titulaires de polices, aux pourcentages de participation et aux taux crédités;
- Tous les contrats : hypothèses relatives aux taux d'actualisation, y compris les primes de liquidité.

Des informations supplémentaires sur les contrats d'assurance et les contrats de réassurance détenus sont présentées à la note 12.

Passifs liés aux contrats de placement

Nous émettons des contrats de rente éventuelle non viagère qui ne transfèrent pas de risque d'assurance significatif, mais qui transfèrent un risque financier du titulaire de police à nous. Les nouveaux contrats émis à partir de 2023 sont classés au coût amorti, conformément aux placements sous-jacents. En ce qui a trait aux contrats émis avant 2023, ces obligations sont comptabilisées à titre de contrats de placement à la juste valeur par le biais du résultat net. La principale incidence sur l'évaluation de ces passifs financiers s'explique par un changement de l'hypothèse en matière de taux d'actualisation.

Des renseignements supplémentaires concernant les passifs liés aux contrats de placement sont présentés à la note 13.

Provisions

Nous sommes impliqués dans diverses poursuites judiciaires intentées dans le cours normal des activités. Des provisions sont comptabilisées selon la meilleure estimation des montants qui seraient nécessaires pour régler les obligations liées à ces poursuites judiciaires à la date du bilan consolidé, compte tenu des risques et incertitudes connexes. Les facteurs pris en compte aux fins de cette estimation comprennent l'évaluation, au cas par cas, des faits et circonstances spécifiques, notre expérience passée et l'opinion de juristes. La direction ainsi que des experts externes participent à l'estimation des provisions, le cas échéant. Les coûts réels de la résolution de certaines obligations pourraient être considérablement plus élevés ou moins élevés que les montants des provisions.

On trouvera d'autres renseignements sur les provisions à la note 20.

Consolidation d'une entité structurée

Pour ce qui est des placements dans les Fonds, nous posons des jugements afin de déterminer si nous contrôlons les Fonds. Par suite d'une évaluation de nos participations et de nos droits, nous avons établi que nous contrôlons les Fonds. C'est le cas dès lors que nous sommes le commanditaire et non pas le commandité d'une telle entité et que nos droits influent le plus sur les rendements des Fonds.

Changements futurs des IFRS et de méthodes comptables

Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers

En mai 2024, l'IASB a publié Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers, qui modifient l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), et l'IFRS 7, *Instruments financiers : Modifications* (IFRS 7). Ces modifications clarifient la façon d'évaluer les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers qui comportent des caractéristiques conditionnelles, ainsi que le traitement des actifs garantis uniquement par sûreté réelle et des instruments liés par contrat. Les modifications instaurent également un choix de méthode comptable pour la décomptabilisation de certains instruments financiers réglés par l'intermédiaire d'un système de paiement électronique avant la date de règlement si certaines conditions sont remplies. Ces modifications entreront en vigueur à compter de notre exercice qui débutera le 1^{er} novembre 2026. Afin de satisfaire aux exigences des modifications, la Banque a mis en œuvre un projet à l'échelle de l'organisation et nous évaluons actuellement l'incidence de l'adoption.

IFRS 18, Présentation et information à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers* (IFRS 18) qui remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et entrera en vigueur pour notre exercice ouvert le 1^{er} novembre 2027. Afin de satisfaire aux exigences de l'IFRS 18, la Banque a mis en œuvre un projet à l'échelle de l'organisation et nous évaluons actuellement l'incidence de l'adoption. L'IFRS 18 modifiera la présentation de notre état consolidé du résultat net en classant les produits et les charges dans trois catégories (exploitation, investissement et financement) en fonction de nos activités principales, et en introduisant certains nouveaux sous-totaux. L'IFRS 18 exige également que certaines mesures de la performance choisies par la direction soient incluses dans une note de nos états financiers consolidés. Nous évaluons actuellement quel sera l'impact de cette norme sur la présentation de nos états financiers consolidés. Nous ne prévoyons pas d'incidence importante sur la présentation des éléments dans nos états financiers et nous évaluerons l'incidence de l'adoption.

Note 2 : Juste valeur

Nous comptabilisons les titres au sein de notre portefeuille de placements, les instruments dérivés, les actifs des fonds distincts, les immeubles de placement et les passifs liés aux contrats de placement à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, et nous constatons les autres actifs et passifs autres que de négociation au coût amorti, déduction faite des provisions ou des réductions de valeur pour dépréciation. Les justes valeurs énoncées dans la présente note sont fondées sur des estimations d'actifs et de passifs individuels.

La juste valeur représente une estimation du montant à recevoir ou devant être payé à l'égard d'un passif lors d'une transaction normale entre des parties consentantes à la date d'évaluation. Les montants de juste valeur indiqués représentent des estimations ponctuelles qui sont susceptibles de changer dans des périodes ultérieures en raison de l'évolution des conditions du marché ou d'autres facteurs.

Certains instruments financiers ne sont pas échangeables ni échangés, si bien qu'il est difficile d'en déterminer la juste valeur. Lorsqu'il n'y a pas de cours de marché, nous déterminons la juste valeur au moyen des meilleures estimations que la direction puisse faire en se basant sur un certain nombre de techniques d'évaluation et d'hypothèses. Cependant, comme elles comportent des incertitudes, les justes valeurs peuvent ne pas se matérialiser dans la vente réelle ou le règlement immédiat de l'actif ou du passif.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur. Des renseignements sur la juste valeur des immeubles de placement et des techniques d'évaluation sont présentés à la note 4.

Gouvernance à l'égard de l'établissement de la juste valeur

Divers comités d'évaluation et de gestion des risques assurent la supervision des procédés d'évaluation au nom de la haute direction. Afin de garantir que l'évaluation de tous les instruments financiers constatés à la juste valeur est exacte et adéquate tant à des fins de gestion des risques qu'à celles de présentation de l'information financière, nous avons élaboré divers contrôles et procédés de gouvernance, tels la validation et l'approbation de modèles, la vérification indépendante des prix (« VIP ») et l'analyse de la répartition des profits ou pertes, ce qui est conforme aux pratiques pertinentes en usage dans le secteur.

Nous définissons et actualisons régulièrement les méthodes d'évaluation de chacun de nos instruments financiers devant être inscrits à la juste valeur. L'application de modèles d'évaluation à des produits ou à des portefeuilles est assujettie à une approbation indépendante afin d'assurer que seuls des modèles ayant été validés sont employés. L'incidence des limites connues des modèles et des données d'entrée est également surveillée de manière continue.

La VIP est un processus dans le cadre duquel est effectuée une vérification régulière et indépendante des prix du marché ou des données d'entrée des modèles servant à évaluer les instruments financiers afin d'assurer leur précision et leur pertinence. Ce processus permet d'évaluer la juste valeur au moyen de différentes méthodes de sorte à vérifier et à valider les évaluations réalisées. La MRP est un processus quotidien qu'emploie la direction pour repérer et comprendre les variations des positions à la juste valeur de tous les secteurs d'activité, processus qui, conjointement avec d'autres, permet d'assurer le caractère raisonnable et approprié des justes valeurs qui sont présentées.

Actifs non financiers évalués à la juste valeur

Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un immeuble détenu pour en retirer des produits locatifs, pour réaliser une plus-value en capital ou les deux. Les immeubles de placement sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat. La juste valeur est déterminée au moyen d'évaluations externes fondées sur l'utilisation optimale de l'immeuble. Les techniques d'évaluation comprennent les flux de trésorerie actualisés, la méthode de la capitalisation directe ainsi qu'une analyse des ventes comparables et comprennent des données d'entrée observables et non observables. Les données d'entrée comprennent les locataires existants et présumés, les données du marché provenant de transactions comparables récentes, les perspectives économiques futures et les hypothèses relatives au risque de marché, les taux de capitalisation et les taux de rendement internes. Les immeubles de placement sont classés au niveau 3 aux fins de la présentation de l'information sur la juste valeur.

Actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur

Pour les titres négociés en bourse, la valeur à la cote est considérée comme étant la juste valeur. La valeur à la cote est fondée sur les cours acheteur ou vendeur, selon ce qui permet le mieux d'évaluer la juste valeur. Les titres pour lesquels aucun marché actif n'existe sont évalués au moyen de toutes les données de marché raisonnablement disponibles. Nos méthodes relatives à la juste valeur sont décrites ci-après.

Titres d'administrations publiques

La juste valeur des titres de créance émis ou garantis par des administrations publiques sur des marchés actifs est déterminée en fonction des prix des transactions récentes, des cotes provenant de courtiers ou des prix de tiers vendeurs. La juste valeur des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif est établie selon un modèle faisant intervenir des rendements provenant des prix de titres semblables d'administrations publiques activement négociés et des écarts observables.

Titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires

La juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres garantis par des créances hypothécaires est établie au moyen de l'obtention de prix indépendants provenant de tiers vendeurs, de cotes provenant de courtiers et d'indices de marché pertinents, le cas échéant. S'il est impossible d'obtenir de tels prix, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles de flux de trésorerie faisant intervenir le maximum de données de marché observables ou en comparant les prix d'instruments semblables. Les hypothèses portant sur l'évaluation relatives aux titres adossés à des créances hypothécaires et aux titres garantis par des créances hypothécaires comprennent les taux d'actualisation, les remboursements anticipés attendus, les écarts de taux et les recouvrements.

Titres de créance d'entreprises

La juste valeur des titres de créance d'entreprises est établie au moyen des prix des transactions les plus récentes. Lorsqu'il est impossible d'obtenir des prix observables, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles de flux de trésorerie actualisés faisant intervenir des courbes d'actualisation et des écarts obtenus de courtiers indépendants et de prix multisources.

Titres de participation d'entreprises

La juste valeur des titres de participation est établie en fonction des cours sur des marchés actifs, lorsqu'ils sont disponibles. S'ils ne le sont pas, la juste valeur est déterminée au moyen des cours de titres semblables ou de techniques d'évaluation, ce qui inclut l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de multiples du résultat.

Instruments dérivés

Diverses techniques d'évaluation sont utilisées pour évaluer la juste valeur, notamment l'analyse des flux de trésorerie actualisés, le modèle Black et Scholes, la simulation Monte Carlo et d'autres modèles reconnus sur le marché. Ces modèles, lesquels sont validés de manière indépendante, font intervenir des données du marché actuelles et relatives aux taux d'intérêt, aux cours de change, aux prix et aux indices liés aux titres de participation et aux produits de base, aux écarts de taux, aux taux de recouvrement, aux niveaux de volatilité connexes du marché, aux prix au comptant, aux niveaux de corrélation et à d'autres facteurs de prix fondés sur le marché. La volatilité implicite des options, qui est utilisée dans de nombreux modèles d'évaluation, est obtenue directement auprès de sources des marchés ou calculée d'après les cours du marché. Dans la mesure du possible, des données multisources sont utilisées.

Pour déterminer la juste valeur de dérivés complexes et sur mesure, nous tenons compte de toute l'information raisonnablement disponible, notamment les cotes provenant de courtiers, les prix multisources et toutes les données de marché observables pertinentes. Nos modèles établissent la juste valeur en fonction de données propres au type de contrat, ce qui peut inclure les cours des actions, la corrélation dans le cas d'actifs multiples, les taux d'intérêt, les cours de change, les courbes de rendement et la volatilité.

Actifs et passifs des fonds distincts

Les actifs des fonds distincts sont comptabilisés à la juste valeur et se composent essentiellement de placements dans des fonds d'investissement, de titres de créance et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. La juste valeur des actifs détenus dans des fonds distincts est évaluée au moyen de méthodes d'évaluation et de données qui cadrent avec celles employées pour les placements détenus dans les fonds généraux.

Passifs liés aux contrats de placement

Nous désignons l'obligation liée aux contrats de rente éventuelle non viagère comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net pour les contrats émis avant 2023, ce qui élimine toute disparité d'évaluation qui découlerait du fait d'évaluer les passifs au titre des contrats de placement et de compenser les variations de la juste valeur des placements qui les soutiennent sur des bases différentes. La juste valeur est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus aux taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des instruments dont la durée jusqu'à l'échéance et les risques de crédit sont comparables.

Actifs financiers et passifs financiers dont la valeur comptable se rapproche de la juste valeur

Autres instruments financiers

Il est présumé que la valeur comptable de notre trésorerie et de nos équivalents de trésorerie constitue une estimation raisonnable de leur juste valeur.

Dans le cas de certains actifs et passifs financiers, il est également présumé que leur valeur comptable représente une estimation raisonnable de leur juste valeur étant donné qu'ils sont, pour l'essentiel, à court terme, ce qui est notamment le cas des autres actifs, des créditeurs et autres passifs, des montants à payer à des parties liées et d'autres passifs liés à des contrats. Les autres passifs liés à des contrats comprennent les montants en dépôt des titulaires de polices.

Juste valeur des actifs et passifs non inscrits à la juste valeur au bilan consolidé

Prêts hypothécaires et autres prêts

Pour déterminer la juste valeur de nos placements dans des prêts hypothécaires et d'autres prêts productifs à taux fixe et variable, nous actualisons le solde des flux de trésorerie contractuels, ajusté pour tenir compte des remboursements anticipés estimés, aux taux d'intérêt actuellement offerts sur le marché pour des prêts assortis de modalités semblables.

Autres actifs et passifs

Certains autres actifs et passifs, dont les bureaux et le matériel, les immobilisations incorporelles et les capitaux propres attribuables à l'actionnaire ne sont pas considérés comme des instruments financiers et c'est pourquoi leur juste valeur n'est pas établie.

Le tableau ci-dessous fait état des actifs qui ne sont pas inscrits à leur juste valeur à notre bilan consolidé.

	2025		2024	
	Valeur comptable	Juste valeur ¹	Valeur comptable	Juste valeur ¹
Actifs				
Prêts hypothécaires et autres prêts	471 721	437 495	622 058	578 226
Titres de créance de Sagard	100 521	100 521	72 151	72 151
Passifs				
Montants à payer à des parties liées	58 236	58 236	56 851	56 851

¹ Si les instruments financiers qui ne sont pas inscrits à leur juste valeur étaient classés selon la hiérarchie de la juste valeur, tous ces instruments financiers seraient classés au niveau 2

Hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers, techniques d'évaluation et données d'entrée importantes

Nous utilisons une hiérarchie de la juste valeur pour classer les instruments financiers par catégorie et en fonction des données d'entrée que nous utilisons dans le cadre des techniques d'évaluation de la juste valeur.

Pour déterminer la juste valeur des titres à échéance fixe et des titres de participation négociés en bourse, nous utilisons les cours sur des marchés actifs (niveau 1) lorsqu'ils sont disponibles. S'ils ne le sont pas, nous déterminons la juste valeur des instruments financiers selon des modèles tels que les flux de trésorerie actualisés au moyen de données de marché observables, comme les taux de rendement ou de remboursement anticipé ou les cotes provenant de courtiers ou d'autres cotes de tiers (niveau 2).

La juste valeur peut également être déterminée à l'aide de modèles faisant intervenir des données de marché qui ne sont pas observables en raison de marchés inactifs ou présentant un niveau d'activité négligeable (niveau 3). Nous utilisons, dans la mesure du possible, des données de marché.

Nos titres évalués à la juste valeur par le biais du résultat net de niveau 2 sont essentiellement évalués en fonction de modèles de flux de trésorerie actualisés faisant intervenir des écarts observables ou se fondant sur des cotes provenant de courtiers. La juste valeur des titres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global de niveau 2 est déterminée au moyen de modèles de flux de trésorerie actualisés mettant en jeu des écarts observables ou des cotes de tiers. Les passifs au titre des billets structurés de niveau 2 sont évalués au moyen de modèles faisant intervenir des données de marché observables. Les actifs et passifs dérivés de niveau 2 sont évalués à l'aide de modèles normalisés du secteur et de données de marché observables.

Le tableau suivant fait état de la mesure dans laquelle nous avons utilisé les cours sur des marchés actifs (niveau 1), des modèles internes fondés sur des données d'entrée de marché observables (niveau 2) et des modèles internes ne comportant pas de données d'entrée de marché observables (niveau 3) pour évaluer les titres, les actifs des fonds distincts, les passifs inscrits à la juste valeur, les actifs dérivés et les passifs dérivés.

	2025			2024		
	Niveau 1 Évaluation au moyen des cours du marché	Niveau 2 Évaluation selon des modèles (avec données d'entrée observables)	Niveau 3 Évaluation selon des modèles (sans données d'entrée observables)	Niveau 1 Évaluation au moyen des cours du marché	Niveau 2 Évaluation selon des modèles (avec données d'entrée observables)	Niveau 3 Évaluation selon des modèles (sans données d'entrée observables)
(en milliers de dollars canadiens)						
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net						
Bons du Trésor et papier commercial	55 274	820 435	-	166 490	109 474	-
Obligations d'État	457	742 474	-	-	126 993	-
Obligations provinciales et municipales canadiennes	-	1 578 353	-	-	1 578 142	-
Obligations de sociétés	-	8 751 006	-	-	8 703 368	-
Titres de participation	674 920	659 873	234 550	1 388 819	2 607	116 608
Titres adossés à des créances hypothécaires	-	18 479	-	-	21 228	-
	730 651	12 570 620	234 550	1 555 309	10 541 812	116 608
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global						
Bons du Trésor et papier commercial	7 761	228 180	-	77 386	41 932	-
Obligations d'État	-	9 934	-	-	9 628	-
Obligations provinciales et municipales canadiennes	-	117 682	-	-	122 996	-
Obligations de sociétés	-	162 503	-	-	250 144	-
	7 761	518 299	-	77 386	424 700	-
Actifs à la juste valeur						
Actifs des fonds distincts	2 142 200	-	-	1 753 854	-	-
Immeubles de placement	-	-	1 501 111	-	-	1 497 577
	2 142 200	-	1 501 111	1 753 854	-	1 497 577
Passifs à la juste valeur						
Passifs liés aux contrats de placement	-	1 044 880	-	-	943 120	-
Passifs des fonds distincts	2 142 200	-	-	1 753 854	-	-
	2 142 200	1 044 880	-	1 753 854	943 120	-
Actifs dérivés						
Contrats de change	-	4 591	-	-	-	-
Options d'achat	1 234	5 086	-	942	7 068	-
Options de vente	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêt	-	1 788	-	-	15 817	-
	1 234	11 465	-	942	22 885	-
Passifs dérivés						
Contrats de change	-	120 925	-	-	116 816	-
Options d'achat	-	1 150	-	-	2 316	-
Contrats de taux d'intérêt	-	102 017	-	-	28 636	-
	-	224 092	-	-	147 768	-

Les titres de participation de niveau 3 comprennent des placements dans une société fermée qui est une société affiliée comptabilisée à la valeur liquidative. Pour un complément d'information au sujet du placement dans une société fermée, il y a lieu de se reporter à la note 5.

Informations quantitatives concernant les évaluations de la juste valeur de niveau 3

Le tableau suivant présente la juste valeur de nos principaux instruments financiers de niveau 3, les actifs non financiers et les techniques d'évaluation qui ont servi à déterminer leur juste valeur et les données d'entrée non observables importantes qui ont été utilisées aux fins des évaluations.

(en milliers de dollars canadiens)					2025
Juste valeur par le biais du résultat net	Poste du tableau de la hiérarchie de la juste valeur	Juste valeur des actifs	Techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes	
Titres de participation de sociétés fermées	Titres de participation	132 215	Valeur liquidative	Valeur liquidative	
Titres de participation dans Sagard Holdings	Titres de participation	17 743	Valeur liquidative	Valeur liquidative	
Titres de participation dans Portage Holdings	Titres de participation	2 885	Valeur liquidative	Valeur liquidative	
Trez Capital	Titres de participation	81 707	Valeur liquidative	Valeur liquidative	
Immeuble de placement	Immeubles de placement	1 501 111	Approche par le résultat	Taux de capitalisation	

(en milliers de dollars canadiens)					2024
Juste valeur par le biais du résultat net	Poste du tableau de la hiérarchie de la juste valeur	Juste valeur des actifs	Techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes	
Titres de participation de sociétés fermées	Titres de participation	106 733	Valeur liquidative	Valeur liquidative	
Titres de participation dans Sagard Holdings	Titres de participation	9 875	Valeur liquidative	Valeur liquidative	
Titres de participation dans Portage Holdings	Titres de participation	-	Valeur liquidative	Valeur liquidative	
Trez Capital	Titres de participation	-	Valeur liquidative	Valeur liquidative	
Immeuble de placement	Immeubles de placement	1 497 577	Approche par le résultat	Taux de capitalisation	

Données d'entrée non observables importantes servant aux évaluations des instruments de niveau 3

Valeur liquidative

La valeur liquidative représente la valeur estimée de nos titres détenus, d'après des évaluations obtenues auprès du gestionnaire de fonds ou de placements. L'évaluation de certains titres de participation de sociétés fermées repose sur l'avantage économique que nous tirons du placement. Par conséquent, la valeur liquidative n'est pas quantifiée par la Compagnie, mais dépend de l'évaluation des fonds sous-jacents. Les évaluations des titres obtenues auprès du gestionnaire de fonds ou de placements sous-jacents correspondent aux données auxquelles la valeur liquidative est la plus sensible.

Pour les immeubles de placement, les données non observables importantes sont des taux d'actualisation variant de 5,8 % à 8,3 % au cours de l'exercice (de 5,5 % à 8,5 % en 2024) et des taux de capitalisation finaux variant de 5,2 % à 7,8 % au cours de l'exercice (de 5,0 % à 7,5 % en 2024). Si les autres facteurs demeurent inchangés, un taux de capitalisation ou un taux de capitalisation final plus faible aura tendance à se traduire par une augmentation de la juste valeur d'un immeuble de placement. Les variations de la juste valeur fondées sur les variations des données d'entrée non observables ne peuvent généralement pas être extrapolées, car la relation entre les changements directionnels de chaque donnée d'entrée n'est habituellement pas linéaire.

Principaux transferts

Nous avons pour politique de constater les transferts d'actifs et de passifs d'un niveau de la hiérarchie de la juste valeur à un autre à la fin de chaque période de présentation, ce qui correspond à la date d'établissement de la juste valeur. Les éléments transférés d'un niveau à un autre reflètent les changements dans la disponibilité des cours du marché ou des données de marché observables par suite de l'évolution des conditions de marché.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025, un transfert d'un montant de 660 681 \$ est survenu entre le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur (701 914 \$ en 2024).

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025, un transfert d'un montant de 81 707 \$ (néant en 2024) est survenu entre le niveau 2 et le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur.

Évolution des instruments classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur

Le tableau suivant présente un rapprochement de toutes les variations des instruments financiers qui étaient classés dans le niveau 3 au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025, y compris les pertes latentes incluses dans le résultat. Les achats de titres de participation effectués au cours de l'exercice comprennent un placement dans des fonds d'actions de sociétés fermées gérés par une société affiliée à la Compagnie. Pour plus d'information sur les Fonds, il y a lieu de se reporter à la note 5.

(en milliers de dollars canadiens)

							2025	
	Solde au 31 octobre 2024	Inclus dans le résultat	Achats	Ventes	Transferts vers le niveau 3	Transferts depuis le niveau 3	Juste valeur au 31 octobre 2025	Profits (pertes) latents
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net								
Titres de participation de sociétés fermées	106 733	13 958	14 950	(3 426)	-	-	132 215	14 052
Titres de participation dans Sagard Holdings	9 875	414	7 454	-	-	-	17 743	414
Titres de participation dans Portage Holdings	-	(369)	3 254	-	-	-	2 885	(369)
Trez Capital	-	-	-	-	81 707	-	81 707	-
Immeuble de placement	1 497 577	(8 042)	18 251	(6 675)	-	-	1 501 111	(8 042)

(en milliers de dollars canadiens)

							2024	
	Solde au 2 novembre 2023	Inclus dans le résultat	Achats	Ventes	Transferts vers le niveau 3	Transferts depuis le niveau 3	Juste valeur au 31 octobre 2024	Profits (pertes) latents
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net								
Titres de participation de sociétés fermées	81 520	5 507	25 777	(6 071)	-	-	106 733	5 866
Titres de participation dans Sagard Holdings	-	-	9 875	-	-	-	9 875	-
Titres de participation dans Portage Holdings	-	-	-	-	-	-	-	-
Trez Capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Immeuble de placement	1 457 538	61 414	-	(21 375)	-	-	1 497 577	61 414

Note 3 : Ressources en trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes, y compris la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts à la Banque, les chèques et les autres effets en transit.

Les dépôts à d'autres banques, qui comprennent les acceptations qui ont été émises par d'autres banques et que nous avons achetées, sont inscrits au coût amorti. Les revenus d'intérêts provenant de ceux-ci sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Nous disposons de dépôts comportant une valeur nominale de 30 545 \$ CA en 2025 et assortis d'un taux nominal de 3,8 % (14 358 \$ et 4,8 % en 2024). Les intérêts à recevoir sont comptabilisés au remboursement.

Note 4 : Placements et instruments dérivés

La valeur comptable des placements se résume comme suit :

	(en milliers de dollars canadiens)					2025		2024		
	Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Autres	Total	Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Autres	Total
Titres										
Bons du Trésor et papier commercial	875 709	235 941	-	-	1 111 650	275 965	119 318	-	-	395 283
Obligations										
Gouvernement du Canada	742 931	9 934	-	-	752 865	126 993	9 628	-	-	136 621
Obligations de provinces et de municipalités canadiennes	1 578 353	117 682	-	-	1 696 035	1 578 142	122 996	-	-	1 701 138
Obligations de sociétés et titres adossés à des créances hypothécaires	8 769 485	162 503	100 521	-	9 032 509	8 724 596	250 144	72 151	-	9 046 891
Titres de participation	1 569 343	-	-	-	1 569 343	1 508 034	-	-	-	1 508 034
	13 535 821	526 060	100 521	-	14 162 402	12 213 730	502 086	72 151	-	12 787 967
Autres placements										
Prêts hypothécaires et autres prêts	-	-	471 721	-	471 721	-	-	622 058	-	622 058
Immeubles de placement	1 501 111	-	-	-	1 501 111	1 497 577	-	-	-	1 497 577
	1 501 111	-	471 721	-	1 972 832	1 497 577	-	622 058	-	2 119 635
Actifs dérivés										
Contrats de change	4 591	-	-	-	4 591	-	-	-	-	-
Options d'achat	6 320	-	-	-	6 320	8 010	-	-	-	8 010
Options de vente	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêt	1 788	-	-	-	1 788	15 817	-	-	-	15 817
	12 699	-	-	-	12 699	23 827	-	-	-	23 827
	15 049 631	526 060	572 242	-	16 147 933	13 735 134	502 086	694 209	-	14 931 429
Passifs dérivés										
Contrats de change	120 925	-	-	-	120 925	116 816	-	-	-	116 816
Options d'achat	1 150	-	-	-	1 150	2 316	-	-	-	2 316
Contrats de taux d'intérêt	102 017	-	-	-	102 017	28 636	-	-	-	28 636
	224 092	-	-	-	224 092	147 768	-	-	-	147 768

L'analyse des expositions au risque de taux d'intérêt et au risque de crédit relativement aux placements est présentée à la note 6.

Les principales modalités des placements sont expliquées en détail ci-après.

Les bons du Trésor et le papier commercial ont généralement une durée initiale jusqu'à l'échéance de moins de un an. Dans le cas de ces titres, le coût amorti se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance immédiate ou à court terme. Les bons du Trésor et le papier commercial ont une valeur nominale de 1 120 335 \$ (400 041 \$ en 2024) et portent intérêt à un taux effectif variant de -1,26 % à 3,02 % (3,41 % à 4,21 % en 2024). Les intérêts à recevoir sont comptabilisés au remboursement.

Le fait que les **obligations** sont désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net permet d'harmoniser le résultat comptable avec la méthode de gestion du portefeuille d'obligations. La juste valeur de ces obligations s'établissait à 11 090 769 \$ au 31 octobre 2025 (10 429 731 \$ en 2024). L'incidence de la comptabilisation de ces titres comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net a été une augmentation du bénéfice de 128 852 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 (augmentation de 957 778 \$ en 2024).

Les autres obligations sont désignées comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les variations de la juste valeur des obligations sont comptabilisées soit à l'état consolidé des résultats, si les obligations sont désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, soit à l'état consolidé du résultat global, si les obligations sont désignées comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Obligations – taux d'intérêt

(en milliers de dollars canadiens)		2025		
	Intérêts à recevoir	Taux effectifs (fourchette en %)	Taux nominaux (fourchette en %)	
Gouvernement du Canada	Semestriels	De 0,59 à 3,59	De 0,00 à 5,00	
Provinces et municipalités canadiennes	Semestriels	De 0,84 à 4,75	De 0,00 à 6,65	
Sociétés	Semestriels	De 2,35 à 6,46	De 0,00 à 9,70	

(en milliers de dollars canadiens)		2024		
	Intérêts à recevoir	Taux effectifs (fourchette en %)	Taux nominaux (fourchette en %)	
Gouvernement du Canada	Semestriels	De 1,33 à 3,31	De 0,00 à 5,00	
Provinces et municipalités canadiennes	Semestriels	De 1,65 à 4,63	De 0,00 à 6,65	
Sociétés	Semestriels	De 2,26 à 6,26	De 0,00 à 9,70	

Le tableau ci-après indique la valeur nominale et la valeur comptable des obligations d'après les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer des échéances contractuelles, car certains emprunteurs ont le droit d'acquitter certaines obligations par anticipation, avec ou sans les pénalités connexes.

(en milliers de dollars canadiens)		2025		2024	
Durée jusqu'à l'échéance	Valeur nominale	Valeur comptable et juste valeur	Valeur nominale	Valeur comptable et juste valeur	
Gouvernement du Canada					
Moins de un an	10 000	9 934	-	-	
De un an à cinq ans	149 188	153 051	13 750	16 925	
Plus de cinq ans	570 108	589 880	134 121	119 696	
Provinces et municipalités canadiennes					
Moins de un an	31 511	31 549	10 284	10 226	
De un an à cinq ans	61 896	62 230	114 916	110 203	
Plus de cinq ans	2 625 076	1 602 256	2 249 246	1 580 710	
Sociétés					
Moins de un an	147 476	147 747	217 936	218 088	
De un an à cinq ans	601 375	644 507	701 438	699 967	
Plus de cinq ans	8 070 007	8 240 255	8 179 885	8 128 836	
	12 266 637	11 481 409	11 621 576	10 884 651	

Les **titres de participation** se composent d'actions ordinaires, d'actions privilégiées, des fonds d'investissement, des fonds indiciaires et des titres de participation de sociétés fermées. Les titres de participation qui couvrent les passifs d'assurance sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, comme il est décrit ci-dessus. L'incidence de la comptabilisation de ces titres comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net a été une augmentation du bénéfice de 244 543 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 (augmentation de 311 716 \$ en 2024). Les variations de la juste valeur des titres de participation sont comptabilisées à notre état consolidé des résultats.

Les titres de participation n'ont pas d'échéance fixe et ne sont généralement pas exposés au risque de taux d'intérêt.

(en milliers de dollars canadiens)		2025		2024	
	Coût	Valeur comptable et juste valeur	Coût	Valeur comptable et juste valeur	
Titres de participation	355 651	1 569 343	575 030	1 508 034	

Les **prêts hypothécaires et les autres prêts** sont comptabilisés au coût amorti, déduction faite des remboursements et des provisions pour pertes sur créances ou réductions de valeur, le cas échéant. Les profits et les pertes réalisés sur la vente de prêts hypothécaires et d'autres prêts sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats. Les prêts hypothécaires et les autres prêts sont soumis à des tests pour déterminer les pertes sur créances au moyen du modèle de pertes sur créances attendues. Les pertes sur créances sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats.

Prêts hypothécaires et autres prêts – taux d'intérêt

(en milliers de dollars canadiens)		2025		
		Intérêts à recevoir	Taux effectifs (fourchette en %)	Taux contractuels (fourchette en %)
Assurés		Mensuels	De 2,27 à 5,34	De 2,25 à 5,21
Traditionnels		Mensuels	De 4,93 à 5,71	De 4,82 à 5,57

		2024		
		Intérêts à recevoir	Taux effectifs (fourchette en %)	Taux contractuels (fourchette en %)
Assurés		Mensuels	De 2,27 à 5,34	De 2,25 à 5,21
Traditionnels		Mensuels	De 4,93 à 5,71	De 4,82 à 5,57

Le capital et la valeur comptable sont indiqués selon les échéances contractuelles. La valeur comptable correspond au coût amorti. Au 31 octobre 2025, des pertes sur créances attendues de 158 \$ (462 \$ en 2024) se rapportaient aux prêts hypothécaires et aux autres prêts.

(en milliers de dollars canadiens)		2025		2024	
	Capital	Valeur comptable	Capital	Valeur comptable	
Durée jusqu'à l'échéance :					
Moins de un an	145 656	145 656	1 689	1 686	
De un an à cinq ans	80 110	80 071	365 343	365 229	
Plus de cinq ans	246 113	245 994	255 488	255 143	
Prêts hypothécaires et autres prêts	471 879	471 721	622 520	622 058	

En 2025, la valeur comptable des prêts hypothécaires et des autres prêts s'établissait à 471 721 \$ alors que leur juste valeur s'établissait à 437 495 \$ (622 058 \$ et 578 226 \$, respectivement, en 2024).

Les **immeubles de placement** qui couvrent les passifs liés aux contrats d'assurance se composent de biens immobiliers non occupés par les propriétaires qui sont détenus en vue de toucher des revenus locatifs et des plus-values de capital.

La valeur comptable des immeubles de placement s'établit comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)		2025	2024
		Total	Total
Valeur comptable			
Solde à l'ouverture de l'exercice		1 497 577	1 457 538
Entrées		18 251	-
Acquisitions		-	-
Sorties		(6 675)	(21 375)
Total partiel		1 509 153	1 436 163
Variation de la juste valeur			
Profit net		(8 042)	61 414
Solde à la clôture de l'exercice		1 501 111	1 497 577

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée au moyen de l'approche par le résultat et corroborée par la méthode qui repose sur la comparaison directe. Dans le cadre de l'approche par le résultat, la juste valeur est estimée en capitalisant les revenus locatifs nets dont on peut raisonnablement s'attendre que les immeubles de placement produiront au cours du reste de leur durée d'utilité économique. La méthode qui repose sur la comparaison directe se base sur la comparaison des ventes récentes et des inscriptions actuelles d'immeubles comparables après ajustement pour tenir compte de tout écart important de la juste valeur.

Pour estimer la juste valeur à l'aide de l'approche par le résultat, nous avons eu recours à la méthode de la capitalisation directe et à la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les données d'entrée non observables importantes utilisées aux termes de la méthode de la capitalisation directe sont le taux de capitalisation et le taux de capitalisation final.

La juste valeur des immeubles de placement a été déterminée par des experts indépendants en estimation de biens mobiliers possédant des qualifications professionnelles pertinentes et reconnues et une expérience récente quant à la situation géographique et à la catégorie de l'immeuble de placement faisant l'objet de l'évaluation.

En 2025, nous avons vendu des immeubles de placement d'une juste valeur de 6 675 \$ (21 375 \$ en 2024), ce qui a donné lieu à une perte de 961 \$ (profit de 2 025 \$ en 2024). Aucun immeuble de placement n'a été acquis au cours de l'exercice considéré (néant en 2024).

Le revenu de placement comprend une perte sur la juste valeur d'immeubles de placement de (8 042)\$ (profit de 61 414 \$ en 2024).

Nous louons nos immeubles de placement, y compris les baux conclus avec des parties liées (note 16). Les paiements minimaux futurs à recevoir au titre de contrats de location non résiliables s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Paiements minimaux futurs à recevoir au titre de contrats de location		
Moins de un an	99 392	100 382
De un an à cinq ans	315 010	332 517
Plus de cinq ans	341 373	402 221
	755 775	835 120

Le revenu de placement comprend 78 430 \$ au titre des revenus locatifs tirés des immeubles de placement (77 317 \$ en 2024). Les revenus locatifs sont présentés déduction faite des charges d'exploitation.

Les **instruments dérivés** sont comptabilisés à la juste valeur et les montants ne sont pas compensés à notre bilan consolidé. Les profits et les pertes latents et réalisés sont inscrits à notre état consolidé des résultats. Ces transactions ne sont pas admissibles à la compensation aux termes des exigences de l'IAS 32, mais sont visées par des conventions-cadres de compensation dont le droit de compensation ne peut être exercé qu'en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite. Conformément à ces conventions, aucune garantie n'a été reçue ou donnée. Les actifs et passifs dérivés admissibles à la compensation aux termes d'une convention-cadre de compensation en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite se sont élevés à 12 699 \$ en date du 31 octobre 2025 (23 827 \$ en 2024). Au 31 octobre 2025, l'exposition nette des instruments dérivés s'est traduite par une position créditrice de 211 393 \$ (123 941 \$ en 2024).

Le portefeuille d'instruments dérivés comprend ce qui suit :

(en milliers de dollars canadiens)	2025		2024	
	Montant notionnel	Valeur comptable et juste valeur	Montant notionnel	Valeur comptable et juste valeur
Actifs dérivés				
Contrats de change	316 375	4 591	-	-
Options d'achat	117 473	6 320	233 998	8 010
Options de vente	-	-	-	-
Contrats à terme standardisés	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêt	189 800	1 788	1 247 000	15 817
Passifs dérivés				
Contrats de change	530 201	120 925	860 533	116 816
Options d'achat	125 000	1 150	(51 100)	2 316
Contrats de taux d'intérêt	1 979 900	102 017	1 138 000	28 636

À la note 6 est indiquée la répartition des échéances résiduelles de la valeur comptable des instruments dérivés.

Dépréciation des placements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Au 31 octobre 2025, des pertes sur créances attendues de 463 \$ (401 \$ en 2024) se rapportaient aux placements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Actifs (sous-jacents) des fonds distincts – Contrats assortis de clauses de participation directe

Nous gérons un certain nombre de fonds distincts au nom des titulaires de polices. En 2025, nous n'avons lancé aucun Fonds de placement garanti de BMO additionnel distinct. Au 31 octobre 2025, le nombre de fonds offerts s'élevait à trente-deux (trente-deux en 2024).

L'actif net des fonds distincts comprend les Fonds de placement garanti de BMO ainsi qu'un bloc d'affaires en voie de liquidation. Tous les risques et les avantages liés au droit de propriété reviennent aux titulaires de polices, sauf si ces derniers ont choisi les options qui prévoient la garantie des prestations à l'échéance et au décès. Une obligation au titre de la garantie est comptabilisée dans les passifs liés aux contrats d'assurance.

Nos fonds distincts sont comptabilisés à la juste valeur. La valeur comptable des placements détenus par les porteurs de parts de fonds distincts s'établit comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Placements à la juste valeur		
Placements	2 141 358	1 752 034
Trésorerie	4 557	5 262
Revenu de placement à recevoir	166	342
Autres actifs	695	140
Total des actifs	2 146 776	1 757 778
Autres passifs, montant net	(4 576)	(3 924)
Total de l'actif net des fonds distincts	2 142 200	1 753 854

Les variations de l'actif net pour les comptes de porteurs de parts de fonds distincts s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Actif net à l'ouverture de l'exercice	1 753 854	1 320 520
Activités des titulaires de polices		
Cotisations	907 755	786 736
Prélèvements	(708 537)	(609 232)
Distribution aux titulaires de polices (liquidation des fonds)	-	-
	199 218	177 504
Activités d'exploitation		
Intérêts et distributions provenant des fonds	56 284	33 697
Profits (pertes) réalisés et latents sur les placements	179 453	260 181
Frais de gestion et d'administration	(46 609)	(38 048)
	189 128	255 830
Actif net à la clôture de l'exercice	2 142 200	1 753 854

Polices traditionnelles avec participation (actifs sous-jacents) – Contrats assortis de clauses de participation directe :

(en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Obligations	-	461 113
Titres de participation	-	58 805
Total des actifs sous-jacents	-	519 918

Note 5 : Intérêts dans d'autres entités

Participations sur lesquelles nous exerçons le contrôle

Nous achetons et détenons des parts dans des fonds d'investissement, dont certains sont gérés par BMO. Nous sommes réputés détenir une participation dans ces fonds en raison des parts que nous détenons.

Participation dans une société fermée

En 2020, nous avons investi dans BMO First Canadian Capital Partners LP, un fonds de capital-investissement fermé (le « Fonds I »), dont la clôture initiale a eu lieu le 1^{er} novembre 2019. Le Fonds I est principalement axé sur l'investissement dans des fonds primaires, des fonds secondaires et des co-investissements canadiens. Le Fonds I a une durée de 10 ans à compter de la date de clôture initiale, et cette durée peut être prorogée jusqu'à trois périodes supplémentaires de un an chacune. En 2024, nous avons investi dans un deuxième fonds de capital-investissement fermé (le « Fonds II »), qui est principalement axé sur l'investissement au Canada et aux États-Unis. Le Fonds II vient à échéance le 31 décembre 2034 et peut être prorogé jusqu'à trois périodes supplémentaires de un an chacune. Notre engagement total dans les deux fonds (les « Fonds ») est de 300 000 \$. Pour l'exercice considéré, une somme de 10 383 \$ (prélèvement) (prélèvement de 17 730 \$ en 2024) a été investie dans les Fonds.

Notre pourcentage de participation dans le Fonds I est de 100 %, et nous sommes tenus de consolider si nous contrôlons le Fonds. Nous avons établi que nous contrôlons les Fonds. Nous contrôlons les Fonds si nous détenons le pouvoir sur ceux-ci, si nous sommes exposés à des rendements variables en raison de nos liens avec ceux-ci et si nous avons la capacité d'exercer notre pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements que nous en tirons. Pour établir si nous contrôlons ou non les Fonds, nous examinons l'accord en entier afin de définir l'objet et la conception du Fonds, la nature des droits détenus par voie d'ententes contractuelles et le fait que nous agissions pour notre propre compte ou en tant que mandataire. Nous procédons à une réévaluation de la consolidation si des faits et circonstances indiquent que des changements sont survenus dans l'un ou plusieurs des éléments de contrôle des Fonds. Le Fonds II est ouvert aux autres investisseurs jusqu'au 28 juin 2025. Notre pourcentage de participation dans le Fonds II est de 99,99 %.

La totalité des actifs, des passifs, des revenus et des charges des Fonds est prise en compte dans les présents états financiers consolidés.

Les placements des Fonds sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net et, au 31 octobre 2025, la juste valeur du placement s'élevait à 132 215 \$ (106 733 \$ en 2024). La comptabilisation de ce Fonds à la juste valeur par le biais du résultat net s'est traduite par une augmentation du bénéfice de 14 097 \$ en 2025 (augmentation de 4 961 \$ en 2024).

Participations sur lesquelles nous exerçons un contrôle conjoint

Nous investissons également dans des immeubles de placement qui, aux termes de contrats, sont gérés conjointement avec d'autres investisseurs, et dans lesquels nous détenons des participations de 100 %, de 89 %, de 75 % et de 50 %. Nous partageons les revenus et les charges générés par ces immeubles de placement au prorata de notre participation. Nous comptabilisons ces arrangements à titre d'entreprises communes. Au 31 octobre 2025, la valeur comptable de ces actifs détenus conjointement et inclus dans les immeubles de placement à la juste valeur se chiffrait à 1 355 411 \$ (1 362 847 \$ en 2024).

Participation dans une succursale à la Barbade

En 2023, BMO Société d'assurance-vie a établi une nouvelle succursale à la Barbade (la « succursale à la Barbade ») afin d'offrir des services de réassurances aux caisses de retraite du Royaume-Uni. La succursale à la Barbade est réglementée par la commission des services financiers de la Barbade.

La succursale à la Barbade a réalisé sa première opération en juillet 2024, laquelle visait à réassurer le risque de longévité des portefeuilles de rentes de caisses de retraite qui font affaire avec des cédants du Royaume-Uni par l'entremise de contrats de réassurance financés. Les primes de réassurance sont déposées dans un compte de fonds retenus qui est entiercé et dont le bénéficiaire est la succursale à la Barbade. Au cours de l'exercice, la succursale à la Barbade a comptabilisé des résultats des activités d'assurance de 1 508 \$ (185 \$ en 2024) et un résultat financier net de 166 \$ ((693) \$ en 2024). Les résultats financiers de la succursale à la Barbade sont consolidés dans les résultats consolidés de la Compagnie.

Services d'assurance aux particuliers

En 2025, BMO Société d'assurance-vie a établi une nouvelle filiale au Canada, BMO Solutions d'assurance Inc., afin de fournir des services d'assurance aux particuliers, dans le cadre desquels la Compagnie agit uniquement à titre de courtier. Nous avons lancé l'Assurance pour Animaux de Compagnie le 31 octobre 2025. Les résultats financiers sont consolidés dans les résultats consolidés de la Compagnie.

Note 6 : Gestion des risques et du capital

Les contrats d'assurance et les contrats de réassurance détenus nous exposent au risque de souscription, qui comprend le risque d'assurance, le risque lié au comportement des titulaires de police et le risque lié aux frais.

De plus, nous sommes exposés aux risques financiers et opérationnels découlant des contrats d'assurance et des contrats de réassurance détenus et des instruments financiers. Les risques financiers comprennent le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque immobilier et le risque de capitaux propres.

La présente note contient des renseignements sur notre exposition au risque et sur nos objectifs, politiques et procédures d'évaluation et de gestion des risques et du capital.

Cadre de gestion des risques

Le risque est géré au niveau de l'entité locale où les activités sont conclues, en fonction des principes et des politiques établis à l'échelle de l'entreprise. Une approche intégrée de la gestion des risques implique une mesure commune du risque afin de permettre le regroupement à l'échelle de BMO Groupe financier. Dans ce cadre, nous avons recours à des programmes de gestion des risques, y compris des processus d'appariement actif-passif, des programmes de couverture (au moyen de dérivés) et des programmes d'assurance (principalement au moyen de la réassurance en quote-part). Des programmes sont en place dans chacun de nos secteurs d'activité et font partie intégrante du cadre global de gestion des risques de la Banque.

Le texte qui suit fait état des risques particuliers qui, de l'avis de la direction, sont les plus importants pour nous au chapitre de la probabilité et de l'incidence défavorable éventuelle.

Principaux risques découlant des contrats émis

Nous émettons des contrats d'assurance et des contrats d'investissement. La nature et l'étendue de la souscription et des risques financiers découlant de ces contrats sont déterminées par la conception du contrat. Les risques sont évalués aux fins de la gestion des risques en fonction des risques atténués par les contrats de réassurance détenus connexes et des risques découlant des actifs financiers et des autres placements détenus pour financer le règlement des passifs. La mesure dans laquelle le résultat net et les capitaux propres, au cours d'une période donnée, sont sensibles aux risques financiers dépend de la mesure dans laquelle ils font l'objet d'une couverture économique ou sont pris en charge par les titulaires de polices, ainsi que de l'ampleur de toute non-concordance inhérente aux méthodes comptables que nous avons adoptées.

Contrats pour risque viager et contrats de rente sans participation

Produit	Principaux risques	Atténuation des risques
Contrats pour risque viager sans participation Assurance vie entière, assurance vie temporaire, assurance maladie grave, assurance invalidité, assurance à l'intention des groupes	<ul style="list-style-type: none"> Risque de mortalité Risque de morbidité : diagnostic de maladie grave plus tôt que prévu 	<ul style="list-style-type: none"> Réassurance auprès de réassureurs financièrement solides
Assurance vie universelle	<ul style="list-style-type: none"> Risque de mortalité Risque de taux d'intérêt : rendement insuffisant des actifs pour couvrir les taux crédités minimaux garantis Risque lié au comportement des titulaires de polices 	<ul style="list-style-type: none"> Pouvoir discrétionnaire de la direction pour établir les taux crédités (sous réserve des taux garantis) Pénalités liées au rachat
Rentes Rentes différées – rentes fixes différées (période d'accumulation)	<ul style="list-style-type: none"> Risque de longévité (si le taux lié à la mise en service d'une rente est garanti) Risque de taux d'intérêt : rendement insuffisant des actifs pour couvrir les taux crédités minimaux garantis Risque lié au comportement des titulaires de police 	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité de réinitialiser les taux crédités après la période initiale Pénalités liées au rachat
Rentes différées – rentes fixes différées (période de paiement)	<ul style="list-style-type: none"> Risque de longévité (si le taux lié à la mise en service d'une rente est garanti) Risque de taux d'intérêt : différence au titre de la durée et du rendement des actifs et des passifs Risque de crédit lié aux placements 	<ul style="list-style-type: none"> Appariement des flux de trésorerie liés à l'actif et au passif Investissement dans des placements de première qualité Recours sélectif à la réassurance de longévité
Rentes immédiates – rentes fixes immédiates	<ul style="list-style-type: none"> Risque de longévité : décès du titulaire de police plus tard que prévu Risque de taux d'intérêt : différence au titre de la durée et du rendement des actifs et des passifs Risque de crédit lié aux placements 	<ul style="list-style-type: none"> Appariement des flux de trésorerie liés à l'actif et au passif Investissement dans des placements de première qualité Recours sélectif à la réassurance de longévité

Ces principaux risques ne reflètent que les risques de perte auxquels nous nous exposons. Ces risques peuvent cependant, pour la plupart, comporter un risque de gain.

Tous les contrats pour risque viager et les contrats de rente nous exposent à un risque d'assurance important. Bien que les résultats techniques liés à la mortalité, la morbidité et la longévité puissent être touchés par des événements imprévus (p. ex., des épidémies), les changements les plus importants aux facteurs de risque d'assurance (p. ex., les changements de mode de vie, les progrès de la médecine et l'amélioration des conditions sociales) ont tendance à se produire sur une longue période. Plus la période de couverture est longue, plus notre exposition au risque d'assurance est importante.

Le **risque lié au comportement des titulaires de polices** est un risque principal à l'égard des contrats de rentes fixes différées, les contrats d'assurance vie entière et les contrats d'assurance vie universelle. Le moment des rachats et, dans le cas des contrats de rentes fixes différées, le moment et la fréquence des prélèvements ou la mise en service des rentes peuvent avoir une incidence sur nos rendements.

Tous les contrats pour risque viager et les contrats de rente nous exposent au risque de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt découle de la mesure dans laquelle le rendement réel des actifs financiers détenus pour financer le règlement de passifs diffère du rendement attendu au moment de l'émission des contrats. Ce risque est plus important pour les contrats d'assurance vie entière sans participation, les contrats d'assurance vie universelle à coût nivelé, les contrats de rente fixe immédiate et les contrats de rente fixe différée au cours de la période de paiement, car ces contrats ont généralement une longue durée, il n'est pas toujours possible d'obtenir des actifs appariés ayant une durée similaire et nous n'avons pas le pouvoir discrétionnaire de modifier le montant des primes ou des paiements futurs aux titulaires de polices.

Les **contrats d'assurance temporaire et les contrats d'assurance vie entière sans participation** procurent aux titulaires un montant forfaitaire fixe payable au décès. Les contrats d'assurance temporaire procurent une couverture à terme fixe. Les primes des contrats d'assurance temporaire peuvent être nivelées ou augmenter au fil du temps (dans le cas des polices renouvelables annuellement). Les contrats d'assurance vie entière sans participation procurent une couverture tout au long de la durée de vie du titulaire et une valeur de rachat après une période initiale. Les primes des polices d'assurance vie entière sans participation sont à primes temporaires ou nivelées tout au long de la durée des contrats.

Les **contrats d'assurance maladie grave** sont similaires aux contrats d'assurance temporaire, mais ils prévoient le versement d'un montant forfaitaire si le titulaire reçoit le diagnostic d'une maladie indiquée dans le contrat.

Les **contrats qui prévoient une rente fixe immédiate** procurent aux titulaires des versements périodiques sur leur durée de vie ou la durée de vie des bénéficiaires additionnels, si cette période est plus longue. Le montant de chaque paiement périodique peut être fixe ou peut changer au fil du temps en fonction d'un indice déterminé.

Les **contrats qui prévoient des rentes fixes différées** procurent aux titulaires un remboursement de capital majoré d'un taux d'intérêt fixe au cours de la période d'accumulation. Le titulaire a le droit de racheter le contrat au cours de la période d'accumulation et de recevoir la valeur actuelle du compte, diminuée des frais de rachat. Le taux d'intérêt fixe est garanti pendant une période initiale. Après la période initiale, le taux d'intérêt porté au crédit des comptes des titulaires est déterminé à notre discrétion selon les taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Les **contrats d'assurance vie universelle** procurent aux titulaires une prestation forfaitaire payable au décès et un accès au fonds de capitalisation. Le fonds de capitalisation est crédité des intérêts selon un taux établi périodiquement, sous réserve d'un minimum garanti, et débité d'une charge au titre de la prestation de décès. Un contrat est considéré comme étant déchu lorsque le fonds de capitalisation n'est plus suffisant pour couvrir le coût de l'assurance.

Les taux d'intérêt garantis sur les contrats d'assurance vie universelle varient de 0 % à 4,5 % (de 0 % à 4,5 % en 2024). La plupart des contrats ont un taux d'intérêt garanti de 3 % (3 % en 2024). Pour une analyse du risque de crédit des actifs et des placements au titre des contrats de réassurance détenus, se reporter à la rubrique « Risque de crédit » ci-dessous.

Contrats avec participation

Produit	Principaux risques	Atténuation des risques
Contrat d'assurance assortis de clauses de participation directe (fonds distincts)	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de mortalité • Risque actions : Les niveaux et la volatilité des cours des actions auront une incidence sur la position dans le cours et le passif liés aux garanties des fonds distincts • Risque de taux d'intérêt : rendement insuffisant des actifs pour couvrir les taux crédités minimaux • Risque lié au comportement des titulaires de polices 	<ul style="list-style-type: none"> • Pouvoir discrétionnaire de la direction pour établir les taux crédités (sous réserve des taux garantis) • Pénalités liées au rachat

Les fonds distincts sont classés comme des contrats d'assurance avec participation directe (se reporter à la note 4).

Tous les contrats avec participation comprennent des services liés aux placements aux termes desquels nous promettons au titulaire du contrat un rendement des placements fondé sur la performance des éléments sous-jacents. Les risques découlant des contrats avec participation sont principalement des risques financiers. Nous sommes exposés à des risques financiers découlant de toute garantie et à la hauteur de notre quote-part des éléments sous-jacents.

Un des principaux risques que présentent l'ensemble des contrats avec participation est le risque lié au comportement du titulaire, en particulier, le risque que les contrats soient rachetés ou que des retraits de fonds considérables soient effectués avant que suffisamment de frais aient été perçus.

Contrats traditionnels avec participation

Distributions du bénéfice aux titulaires de polices traditionnelles avec participation – Les distributions de bénéfice aux titulaires de polices avec participation ont été établies par voie de résolutions du conseil d'administration. De temps à autre, notre conseil d'administration réserve une partie du bénéfice du compte des polices avec participation qu'il estime appropriée pour être distribuée sous forme de dividendes ou de bonification aux titulaires de polices avec participation, suivant la recommandation de l'actuaire désigné. Tant que le compte des contrats avec participation permet d'acquitter les obligations futures en matière de dividendes, l'actionnaire a droit à un pourcentage précisé dans la loi applicable. Au cours de l'exercice, la Compagnie a conclu un contrat de réassurance aux fins de prise en charge afin de transférer les actifs et les passifs des portefeuilles avec participation. La transaction de vente a entraîné la décomptabilisation des contrats avec participation et, après cette date, la Compagnie n'était plus exposée aux risques liés aux contrats avec participation. Se reporter à la note 22.

Contrats de réassurance détenus au titre de l'assurance crédit

Les contrats d'assurance crédit offrent aux titulaires de polices l'avantage de couvrir les soldes des prêts, les paiements sur les prêts, en cas de perte attribuable à la mortalité, à la morbidité, à la perte d'emploi et à certaines interruptions de voyage. La Banque octroie l'assurance crédit qui est assurée par des assureurs tiers. L'exposition de la Compagnie au risque de crédit découle de la réassurance d'une partie du risque souscrit par ces assureurs tiers.

Produit	Principaux risques	Atténuation des risques
Assurance crédit	<ul style="list-style-type: none">• Risque de mortalité : solde de la couverture du prêt hypothécaire/des autres prêts au moment du décès• Couverture du risque de perte d'emploi• Risque de morbidité : couverture pour invalidité et maladie grave• Assurance voyage	<ul style="list-style-type: none">• Fixation des prix fondée sur les résultats techniques. Caractéristiques de conception du produit, y compris les limites d'exposition.• Souscription complète effectuée si le candidat répond par l'affirmative à l'une des questions d'ordre médical.• Non-conservation des risques liés à l'assurance voyage

Contrats assortis de clauses de participation directe (fonds distincts) - Les contrats assortis de clauses de participation directe offrent aux titulaires de polices un rendement minimum garanti sur les primes, ou une part importante du rendement d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement identifiés (s'il est plus élevé). Le tableau qui présente la composition et la juste valeur des éléments sous-jacents de nos contrats avec participation directe à la date de clôture se trouve à la note 4.

Risque de souscription et risque de sinistre

Nous sommes assujettis au risque de perte financière attribuable à la sélection et à la souscription des risques à assurer ainsi qu'au traitement et au règlement des réclamations. Un bon nombre de nos produits d'assurance individuels prévoient des prestations viagères pour les titulaires de polices. Les résultats techniques réels au chapitre des sinistres peuvent différer des hypothèses relatives à la mortalité et à la morbidité utilisées pour calculer la prime afférente au contrat. Les sinistres catastrophiques comme les séismes, les actes terroristes ou une pandémie peuvent entraîner de mauvais résultats techniques au chapitre des sinistres.

Outre les modalités visant la gestion du risque prévues dans notre politique en matière de conception et de tarification de produits, nous gérons également ce risque au moyen de notre politique en matière de risque de souscription et de risque de sinistre, qui a été approuvée par le conseil d'administration. Ces politiques énoncent les tolérances au risque assuré par gamme de produits, les critères de souscription, les limites de concentration en ce qui a trait à la souscription et au passif, les exigences relatives à l'approbation des réclamations, les processus et contrôles visant la souscription et les réclamations, les pouvoirs et limites d'approbation ainsi que les obligations permanentes au chapitre de la surveillance des risques.

Pour atténuer l'exposition excessive aux effets défavorables des taux de mortalité et de morbidité et de la longévité, nous avons recours à la réassurance.

Le risque de souscription comprend le risque d'assurance, le risque lié au comportement des titulaires de police et le risque lié aux frais.

Risque d'assurance : risque, autre que le risque financier, transféré du titulaire de la police à la Compagnie. Le risque d'assurance découle de l'incertitude inhérente entourant la survenance, le montant ou le moment des sinistres.

Risque lié au comportement des titulaires de polices : risque qu'un titulaire de police résilie un contrat (c.-à-d. risque de déchéance ou de maintien), augmente ou réduit les primes, retire des dépôts ou met en service une rente plus tôt ou plus tard que prévu.

Risque de charges : risque d'augmentations inattendues des frais administratifs afférents à la gestion du contrat (et non des coûts liés aux événements assurés).

Gestion du risque de souscription

Contrats pour risque viager et à rente viagère - L'établissement des prix des contrats en fonction des risques d'assurance pris en charge constitue un aspect clé du processus de souscription des contrats pour risque viager et à rente viagère. Les prix facturés au titre du coût du risque d'assurance sont établis au niveau de la Compagnie au moyen d'un processus d'analyse financière, qui comprend des comparaisons de nos résultats techniques avec ceux du secteur et des comparaisons des prix avec ceux d'autres fournisseurs de produits sur les marchés correspondants. Les demandes ainsi que les exigences médicales et financières sont envoyées à notre service de souscription pour analyser l'assurabilité et évaluer la cote de mortalité appropriée. Une sous-section des demandes d'assurance vie, fondée sur l'âge et les montants spécifiques, est filtrée au moyen d'un moteur automatisé de règles de souscription et peut être approuvée sans exigences médicales supplémentaires.

Les risques de mortalité, de morbidité et de longévité sont atténués par le recours à la réassurance. La direction choisit les réassureurs au moyen d'une liste de réassureurs approuvés.

Le regroupement des risques cédés aux réassureurs individuels fait l'objet d'un suivi tant au niveau du pays qu'à l'échelle de l'entreprise.

Le risque lié au comportement des titulaires de polices est pris en compte lors de la conception des produits, par exemple au moyen de frais supplémentaires liés au rachat anticipé des contrats afin de recouvrer les flux de trésorerie liés à l'acquisition. La persistance fait l'objet d'un suivi à l'échelle de l'entreprise et les résultats techniques sont étalonnés avec les données de marché local. À l'occasion, la direction peut mettre en œuvre des initiatives spécifiques pour améliorer la fidélisation.

Risque lié à la conception et à la tarification des produits – Nous sommes assujettis au risque de perte financière attribuable à l'exercice d'activités d'assurance à l'égard desquelles les coûts et les passifs présumés relativement à un produit sont supérieurs aux prévisions étayant la tarification de celui-ci. Ce risque peut être imputable à une évaluation erronée des besoins du marché ou à une mauvaise évaluation des résultats techniques futurs visant divers facteurs, comme le rendement des placements futurs, les taux de mortalité et de résiliation de polices, les frais ou encore les taxes.

Nous gérons le risque lié à la conception et à la tarification des produits au moyen de divers programmes et contrôles à l'échelle de l'entreprise. Nous nous sommes dotés d'une politique exhaustive en matière de conception et de tarification de produits qui énonce les principes et les évaluations utilisés dans le processus de conception et de tarification des produits, notamment des informations détaillées sur les rôles et les responsabilités.

Risque lié aux résultats techniques – Le principal risque auquel nous faisons face au titre des contrats d'assurance est le risque que les résultats techniques liés aux réclamations, aux déchéances de polices et aux charges d'exploitation ne soient pas conformes aux prévisions. De nouveaux résultats techniques dépassant les attentes formulées lors de l'évaluation se traduiront par un bénéfice. À l'inverse, de nouveaux résultats techniques n'atteignant pas les niveaux prévus se traduiront par une perte. Par conséquent, l'objectif consiste à établir un montant de passifs d'assurance suffisant pour couvrir ces obligations avec une certitude raisonnable.

Le calcul des passifs d'assurance et des montants recouvrables au titre de la réassurance connexes exige la formulation d'hypothèses de meilleure estimation visant la durée résiduelle des polices. Ces hypothèses se fondent sur les résultats techniques antérieurs, des données internes actuelles, des indices de marché et données de référence externes qui reflètent les tendances de marché observables actuelles et d'autres informations publiques. Diverses hypothèses sont formulées, notamment en ce qui a trait à la mortalité, aux déchéances, aux charges, à l'inflation et à la fiscalité. Au vu des risques à long terme et des incertitudes relatives aux estimations, qui sont inhérents au secteur de l'assurance vie, une provision pour l'incertitude liée au montant des hypothèses de meilleure estimation (ajustement au titre du risque non financier) est calculée pour chaque hypothèse et imputée aux obligations en vertu des polices. Les ajustements au titre du risque non financier sont établis de manière à refléter l'indemnité que nous devrions exiger pour la prise en charge du risque non financier et visent à tenir compte de l'éventuelle détérioration des résultats techniques et à fournir une meilleure assurance que les obligations en vertu des polices sont suffisantes pour s'acquitter des obligations futures.

Les hypothèses en matière d'obligations en vertu des polices sont examinées et mises à jour au moins une fois l'an et l'incidence des variations liées aux services rendus au cours de la période à l'égard de ces hypothèses est prise en compte dans le résultat de l'exercice au cours duquel ont eu lieu les variations. L'incidence des modifications de ces hypothèses liées aux services futurs est prise en compte dans la MSC. Les méthodes employées pour établir les principales hypothèses sont indiquées ci-après.

Hypothèses relatives aux résiliations de polices (déchéances) et aux rachats – Celles-ci se fondent à la fois sur nos analyses internes à l'égard des résiliations et les résultats techniques récents de l'industrie selon l'ICA. Des hypothèses distinctes en matière de résiliations de polices sont utilisées pour les assurances permanentes assorties d'une valeur de rachat, les assurances temporaires renouvelables, les assurances vie temporaires jusqu'à l'âge de 100 ans, les assurances vie universelles et les fonds distincts. À l'établissement des taux de résiliation des assurances temporaires renouvelables, il est tenu pour acquis que les déchéances augmenteront à chaque période de renouvellement et qu'elles seront plus imputables à des titulaires de polices en bonne santé qu'à des personnes devenues inassurables.

Les coûts d'acquisition peuvent ne pas être recouverts intégralement si le taux de déchéance des polices dans les premières années de leur durée est supérieur à celui prévu selon les hypothèses actuarielles. Toute augmentation des taux de résiliation au cours de la durée de la police tend à diminuer le revenu connexe. Une augmentation du taux de résiliation des polices à une période ultérieure de la durée de la police tend à accroître le revenu connexe si le produit est fondé sur la déchéance (comme les assurances temporaires jusqu'à l'âge de 100 ans ou les assurances vie universelles à coût nivelé), mais elle tend à le comprimer en ce qui concerne les autres types de produits.

Frais – Les obligations en vertu des polices tiennent compte des frais futurs liés à l'administration des polices en vigueur, des commissions de renouvellement, des frais généraux et des taxes. Les frais liés à l'acquisition et à la souscription de polices sont expressément inclus au moment de la comptabilisation initiale. L'hypothèse en matière de frais futurs découle d'examen des coûts internes et tient compte d'un taux d'inflation hypothétique.

Le risque de frais est géré à l'échelle de la Compagnie au moyen du processus budgétaire annuel et d'analyses régulières des frais.

Hypothèses relatives à la mortalité – Nous effectuons des examens internes annuels sur nos propres résultats techniques en matière de mortalité. Les hypothèses relatives à la mortalité dans le cadre d'examen se fondent sur ces résultats techniques et les résultats techniques récents de l'industrie selon l'ICA. Toute augmentation du taux de mortalité donnera lieu à une hausse du nombre de réclamations (les réclamations pouvant être soumises plus tôt que prévu) et entraînera d'ordinaire un fléchissement du bénéfice. Dans certains cas (produits fondés sur les décès), l'interaction des modalités de réassurance peut entraîner une augmentation du bénéfice dans ces circonstances. En ce qui concerne les activités liées aux rentes, toute hausse du taux de mortalité réduit les versements de rentes, facteur qui entraîne une augmentation de notre bénéfice net.

Les changements liés à l'exposition au risque de souscription ont principalement une incidence sur la MSC, le résultat net et les capitaux propres comme il est indiqué ci-après. L'incidence sur le résultat net et les capitaux propres est présentée déduction faite de l'impôt connexe.

a. MSC	<ul style="list-style-type: none">• Variations des flux de trésorerie d'exécution qui ne se rapportent pas à des éléments de perte autres que ceux comptabilisés en tant que produits financiers et charges financières d'assurance.
b. Résultat net	<ul style="list-style-type: none">• Variations des flux de trésorerie d'exécution qui se rapportent à des éléments de perte.• Variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont comptabilisés en tant que produits financiers et charges financières d'assurance dans le résultat net.
c. Capitaux propres	<ul style="list-style-type: none">• Variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont comptabilisés en tant que produits financiers et charges financières d'assurance dans le résultat global.• Incidence sur le résultat net aux termes de b.

Risque de marché

Gestion du risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte découlant de fluctuations défavorables des taux et prix du marché, notamment les taux d'intérêt, les cours des actions ou d'autres titres, les écarts de taux et les taux de change. Le risque de marché est directement tributaire de la volatilité et de la liquidité des marchés où se négocient les instruments financiers connexes, les prévisions en matière de variations futures des cours et des rendements et la composition de notre portefeuille de placement. Nos principaux risques de marché sont le risque de taux d'intérêt, suivi du risque actions et de leur volatilité implicite, le risque lié à l'immobilier, ainsi que le risque de change.

Le **risque de change** s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Nous maintenons généralement le profil de change de nos actifs de sorte qu'il corresponde au profil de change des passifs connexes. Aux 31 octobre 2025 et 2024, des swaps de devises servaient à gérer la majeure partie de notre exposition au risque de change.

Le **risque de taux d'intérêt** est le risque de perte économique imputable au besoin de réinvestir ou de désinvestir lorsque fluctuent les taux d'intérêt. Les fluctuations des taux d'intérêt, qu'elles s'expliquent par la volatilité généralisée du marché ou des événements sociaux, politiques ou économiques particuliers, peuvent avoir un effet défavorable sur nos activités et notre rentabilité. Un fléchissement des taux d'intérêt peut exiger de formuler des hypothèses concernant le taux de réinvestissement à rendement nettement inférieur, facteur qui peut toucher défavorablement le résultat.

Le conseil d'administration a établi une politique d'investissement et une politique de gestion actif-passif prévoyant que la responsabilité de la gestion du risque de taux d'intérêt incombe à notre comité d'investissement. Cette politique prévoit la soumission de rapports périodiques au conseil d'administration en ce qui concerne le risque de taux d'intérêt. Afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt découlant du portefeuille qui couvre les obligations en vertu des polices, notre politique consiste à faire correspondre les taux d'intérêt offerts aux titulaires de polices et les actifs équivalents productifs d'intérêts, désignés comme placements à la juste valeur par le biais du résultat net.

Nous sommes exposés à la volatilité visant les autres éléments du résultat global en raison des variations de taux d'intérêt sur les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Une hausse de 50 points de base des taux d'intérêt donnerait lieu à une baisse des autres éléments du résultat global d'environ 5 528 \$ (diminution de 6 734 \$ en 2024). Une baisse de 50 points de base des taux d'intérêt donnerait lieu à une hausse des autres éléments du résultat global d'environ 5 735 \$ (augmentation de 6 994 \$ en 2024).

Le **risque actions** s'entend de l'incertitude liée à l'évaluation des actifs qui découle de la fluctuation des marchés boursiers. La volatilité des marchés des actions pourrait être le fait de celle des marchés en général qui résulte d'événements sociaux, politiques ou économiques précis. Un déclin des marchés des actions pourrait avoir des répercussions défavorables sur le rendement des actifs auxquels sont adossées les obligations en vertu des polices d'assurance et les frais de gestion perçus à l'égard des fonds indiciaires faisant partie des contrats d'assurance vie universelle. L'incidence du risque actions sur nos passifs liés aux contrats d'assurance et sur les actifs qui couvrent ces passifs aux 31 octobre 2025 et 2024, ainsi que la politique que nous appliquons pour gérer ces risques, figurent ailleurs dans la note 6 des présents états financiers consolidés.

Le **risque lié à l'immobilier** correspond à l'incertitude dans l'évaluation des actifs immobiliers et à l'incertitude quant au niveau des produits tirés des contrats de location de biens immobiliers. Des enjeux liés à l'immobilier pourraient se présenter du fait de la conjoncture de marché, laquelle est le résultat d'événements sociaux, politiques ou économiques précis. Une baisse de l'évaluation des actifs immobiliers pourrait avoir une incidence défavorable sur le résultat du fait d'une évaluation des actifs moindres. Un déclin des revenus tirés des contrats de location pourrait avoir des répercussions défavorables sur le rendement des actifs auxquels sont adossés les passifs liés à l'assurance et sur la gestion des actifs et des passifs.

Analyse de sensibilité – Risque actions

Une analyse de la sensibilité de la Compagnie à une hausse ou à une baisse de 10 % de notre exposition au risque lié au cours des actions découlant de notre investissement en titres de participation à la date de clôture, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, est présentée ci-dessous.

(en milliers de dollars canadiens)

	2025					
	MSC		Résultat net		Capitaux propres	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Contrats d'assurance et contrats de réassurance détenus	(131 604)	128 973	(138 872)	138 094	(138 872)	138 094
Instruments financiers	144 420	(144 275)	145 272	(145 272)	145 272	(145 272)

	2024					
	MSC		Résultat net		Capitaux propres	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Contrats d'assurance et contrats de réassurance détenus	(110 061)	107 995	(100 242)	102 532	(100 242)	102 532
Instruments financiers	121 059	(121 058)	128 580	(128 580)	128 580	(128 580)

Les changements liés aux cours des actions ont principalement une incidence sur la MSC, le résultat net et les capitaux propres comme il est indiqué ci-après. L'incidence sur le résultat net et les capitaux propres est présentée déduction faite de l'impôt connexe.

a. MSC	<ul style="list-style-type: none"> Variation de la quote-part de la Compagnie de la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats avec participation directe sans lien avec les composantes de la perte
b. Résultat net	<ul style="list-style-type: none"> Revenus d'intérêts et autres charges financières sur les instruments à taux variable, en supposant une fluctuation de 50 points de base des taux d'intérêt au cours de l'exercice Variation de la juste valeur des dérivés et des instruments financiers à taux fixe évalués à la juste valeur par le biais du résultat net Variation de la quote-part de la Compagnie de la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats avec participation directe sans lien avec les composantes de la perte Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés dans le résultat net
c. Capitaux propres	<ul style="list-style-type: none"> Variation de la juste valeur des dérivés et des instruments financiers à taux fixe évalués à la juste valeur par le biais du résultat net Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés dans le résultat global Incidence sur le résultat net aux termes de b.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte financière survienne du fait de l'incapacité d'un débiteur ou d'une contrepartie de verser les intérêts ou de rembourser le capital lorsqu'ils sont exigibles. Ce risque de crédit découle principalement de placements dans des obligations, des débetures, des instruments dérivés, des placements à court terme, des prêts hypothécaires et des autres prêts ainsi que de montants à recouvrer de réassureurs au titre d'ententes de réassurance.

Nous gérons ce risque en appliquant les lignes directrices en matière de placement de l'énoncé des principes, normes et procédures, approuvées par le conseil d'administration. Les lignes directrices en matière d'investissement énoncent les notes de crédit minimales que doivent avoir les émetteurs d'obligations et de débetures, en plus de prévoir des limites de concentration par émetteur. La direction et le comité d'investissement passent périodiquement en revue la qualité de crédit des actifs investis.

Le tableau qui suit résume notre exposition maximale au risque de crédit, compte non tenu de toute garantie détenue ou d'autres rehaussements de crédit.

(en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Bons du Trésor et papier commercial	1 111 650	409 641
Obligations	11 481 409	10 884 650
Prêts hypothécaires et autres prêts	471 721	622 058
Actifs dérivés	12 699	23 827
Revenu de placement à recevoir	146 797	141 289
Autres actifs	44 105	38 336
Actifs au titre des assurances	11 292	883
Actifs au titre des contrats de réassurance détenus	3 074 005	2 551 628
	16 353 678	14 672 312

Nous atténuons le risque de crédit en gérant nos placements selon des politiques de placement détaillées et prudentes qui comportent des exigences et des limites strictes en matière de qualité du crédit, de risque global et de diversification.

Notre portefeuille d'obligations est constitué de 21 % (17 % en 2024) d'obligations d'État négociables et d'obligations garanties par les gouvernements, le reste du portefeuille étant composé d'obligations de sociétés. La totalité du portefeuille d'obligations de sociétés est de catégorie investissement et 62 % (60 % en 2024) est coté A ou mieux.

La plupart des prêts hypothécaires et des autres prêts sont garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et ne présentent qu'un risque de crédit minimal.

Les cotes de nos obligations de sociétés et de nos titres adossés à des créances hypothécaires sont les suivantes :

Qualité du portefeuille d'obligations

(en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
AAA	181 272	181 488
AA	316 649	348 249
A	5 123 576	4 914 172
BBB	3 390 277	3 587 757
Plus faible	20 735	15 227
	9 032 509	9 046 893

Nous évaluons la situation financière de nos réassureurs afin de réduire au minimum notre exposition au risque de pertes importantes découlant de l'insolvabilité de ceux-ci. Les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs au titre des contrats de réassurance détenus doivent refléter l'effet du risque de non-exécution de la part du réassureur, notamment des pertes découlant de litiges. Les changements à ces pertes sont compris dans les charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus. Ces changements ne se rapportent pas aux services futurs et ne nécessitent pas d'ajuster la MSC. Les contrats de réassurance sont cédés à des réassureurs ou à des fiducies de réassurance régis par des organismes fédéraux canadiens, sauf en ce qui a trait au traité de coassurance modifié et à un traité de coassurance dont il est question à la note 14. Aux 31 octobre 2025 et 2024, aucune somme à recevoir des réassureurs n'était en souffrance ou contestée.

Concentrations du risque de crédit

La réassurance est cédée dans toutes les régions géographiques où la Compagnie exerce ses activités. La Compagnie n'a pas de concentration de risque de crédit importante avec un réassureur unique.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que nous n'ayons pas accès à des liquidités pour acquitter les prestations au titre des polices exigibles. Notre politique consiste à veiller à ce que nous disposions toujours des fonds disponibles pour respecter tous nos engagements courants et futurs en matière de flux de trésorerie, tout en investissant en temps opportun les flux de trésorerie excédentaires conformément à notre politique d'investissement.

Environ 93 % (92 % en 2024) des passifs liés aux contrats d'assurance sont, soit non encaissables avant leur échéance, soit assujettis à des ajustements liés à la valeur de marché ou à des frais de rachat.

Les échéances des placements figurent à la note 4 des présents états financiers consolidés. Les créanciers doivent généralement être réglés en moins de un an.

Nous appliquons un processus exhaustif de gestion actif-passif permettant de vérifier, au moyen de tests, si nous maintenons suffisamment d'actifs liquides pour répondre à nos besoins éventuels en matière de liquidités. L'incidence du risque de liquidité sur nos passifs liés aux contrats d'assurance et la politique mise en œuvre pour gérer ce risque sont présentées ci-après.

Au 31 octobre 2025, les échéances contractuelles de certains passifs financiers, contrats d'assurance et contrats de réassurance détenus s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)					2025
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance fixe	Total
Passifs liés aux contrats d'assurance	707 792	3 835 031	37 117 800	-	41 660 623
Passifs liés aux contrats de placement	84 674	392 271	1 270 424	-	1 747 369
Montants à payer à des parties liées	8 236	50 000	-	-	58 236
Prêts hypothécaires	6 155	9 947	55 561	-	71 663
Créditeurs et autres passifs	111 974	-	-	18 843	130 817
Passifs dérivés	103 167	6 217	114 708	-	224 092
Passifs au titre des contrats de réassurance détenus	(198 841)	(1 065 190)	(5 079 133)	-	(6 343 164)
	823 157	3 228 276	33 479 360	18 843	37 549 636

(en milliers de dollars canadiens)					2024
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance fixe	Total
Passifs liés aux contrats d'assurance	521 573	2 609 451	36 725 043	-	39 856 067
Passifs liés aux contrats de placement	68 050	268 222	1 246 288	-	1 582 560
Montants à payer à des parties liées	6 851	50 000	-	-	56 851
Prêts hypothécaires	3 969	1 663	68 463	-	74 095
Créditeurs et autres passifs	42 298	-	-	33 181	75 479
Passifs dérivés	30 953	4 081	112 734	-	147 768
Passifs au titre des contrats de réassurance détenus	165 744	666 692	708 234	-	1 540 670
	839 438	3 600 109	38 860 762	33 181	43 333 490

Les montants liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance remboursables à vue sont présentés ci-après.

(en milliers de dollars canadiens)				
	2025		2024	
	Montant à payer exigible	Valeur comptable	Montant à payer exigible	Valeur comptable
Contrats pour risque viager sans participation	2 576 409	4 779 312	2 338 518	4 658 589
Contrats traditionnels avec participation directe	-	-	351 626	512 643
Rentes	-	11 851 015	-	10 209 328
Crédit	-	24 846	-	30 612
Contrats avec participation directe - fonds distincts	2 140 468	-	1 753 506	386
	4 716 877	16 655 173	4 443 650	15 411 558

En regard des passifs liés aux contrats d'assurance et des passifs liés aux contrats de placement dans les tableaux ci-dessus est fournie l'information détaillée quant aux échéances prévues de nos obligations non actualisées relativement à nos flux de trésorerie estimés liés aux obligations en vertu des polices. Les flux de trésorerie liés aux obligations en vertu des polices comprennent les estimations visant le calendrier et le paiement des réclamations-décès et des réclamations-invalidité, les échéances de polices, les versements de rentes, les taxes sur les commissions et les primes contrebalancées par les primes et frais futurs contractuels au titre des polices en vigueur. Les montants recouverts et les passifs aux termes de contrats de réassurance sont comptabilisés séparément à titre d'actifs ou de passifs de contrats de réassurance détenus. Ces flux de trésorerie estimés se fondent sur les hypothèses de meilleure estimation, avec des marges liées à l'ajustement au titre des risques non financiers, utilisées pour établir les obligations en vertu des polices. Les montants de nature actuarielle et autres des obligations en vertu des polices inscrits dans nos états financiers consolidés se basent sur la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés. Du fait de l'utilisation d'hypothèses, les flux de trésorerie réels diffèrent de ces estimations.

Compte tenu de nos flux de trésorerie historiques et de notre performance financière actuelle, la direction estime que les flux de trésorerie liés à nos activités d'exploitation continueront d'être une source suffisante de trésorerie pour que nous nous acquitions de nos obligations de service de la dette et d'autres charges.

Risque d'exploitation

L'objectif de notre processus de gestion du risque consiste à harmoniser nos activités à risque avec nos objectifs et notre optique en matière de gestion du risque, tout en maintenant un équilibre approprié entre risque et rendement. Notre démarche en matière de gestion du risque repose sur six principes :

- Comprendre et gérer;
- Préserver notre réputation;
- Diversifier les risques;
- Restreindre les risques extrêmes;
- Maintenir une situation enviable pour ce qui est du capital et de la liquidité;
- Optimiser le rapport risque-rendement.

Nous avons conçu un énoncé en matière d'appétit pour le risque qui précise l'ampleur et la nature des risques que nous sommes prêts à accepter, en fonction des principes susmentionnés et de notre capacité en matière de capital. L'énoncé en matière d'appétit pour le risque tient compte de paramètres à la fois quantitatifs et qualitatifs et stipule notamment les exigences suivantes :

- la prise de décisions est fondée sur l'honnêteté, l'intégrité, le respect et des normes élevées de déontologie;
- l'établissement d'une démarche constructive de remise en question et l'échange d'informations en temps opportun à tous les échelons de la Compagnie;
- la prise de risques est transparente, clairement expliquée, évaluée, surveillée et gérée;
- les ressources en capital et en trésorerie sont maintenues à des niveaux élevés, conformément aux cibles de capital déterminées;
- les nouveaux produits et les nouvelles initiatives font l'objet d'un processus d'examen et d'approbation rigoureux afin de veiller à ce que les risques inhérents soient bien définis et gérés efficacement;
- les ressources sont suffisantes pour que les risques soient bien décelés et compris;
- l'exposition aux risques extrêmes pouvant affecter la notation de crédit, la situation financière ou la réputation est atténuée;
- la détermination de nouvelles occasions d'affaires qui s'intègrent bien à la stratégie, qui viennent compléter les activités existantes en limitant la volatilité des résultats et qui induisent une forte probabilité de créer de la valeur pour nos actionnaires;
- les pratiques et politiques en matière d'activités protègent et préservent toujours la réputation;
- en collaboration avec les partenaires de BMO Groupe financier - Technologie et opérations (T&O), déploiement d'efforts pour maintenir un écosystème technologique fiable et résilient, y compris les tiers et les sous-traitants, qui protègent les données des clients et des activités d'assurance contre les menaces internes et externes;
- un système efficace de contrôles des risques d'exploitation est maintenu afin de protéger nos actifs et ceux de nos clients.

Notre cadre de gestion du risque à l'échelle de l'entreprise se compose de notre modèle opérationnel et de notre structure de gouvernance en matière de risques, tous deux ancrés dans notre solide culture d'entreprise à l'égard du risque. Ce cadre de gestion rigoureux prévoit la gestion de chaque type de risque en particulier, dont le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque d'assurance, le risque d'exploitation, le risque juridique et réglementaire, le risque d'entreprise, le risque de modèle, le risque stratégique, le risque d'atteinte à la réputation et le risque environnemental.

Notre cadre est axé sur une méthode de gestion du risque mettant de l'avant trois niveaux de protection, méthode qui est essentielle pour notre modèle opérationnel. Les groupes d'exploitation constituent le premier niveau de protection, puisqu'ils sont responsables de la gestion des risques les touchant dans le cadre de leurs activités et ne doivent exploiter que des possibilités commerciales correspondant à notre appétit pour le risque. Chaque groupe d'exploitation doit veiller à ne pas outrepasser ses responsabilités en matière de prise de risque, lesquelles sont établies dans les politiques et limites connexes.

Le groupe de gestion du risque et les autres unités de soutien administratif constituent le deuxième niveau de protection. Ces groupes exercent des activités de surveillance indépendantes et établissent les politiques, l'infrastructure, les processus et les pratiques de gestion visant l'ensemble des risques significatifs.

La Division d'audit de la Compagnie est le troisième niveau de protection, puisqu'elle fournit une évaluation indépendante de l'efficacité des contrôles internes de diverses fonctions liées à nos activités, dont des contrôles qui appuient les processus de contrôle, de gestion du risque et de gouvernance.

Gestion du capital

Le BSIF prévoit un processus d'évaluation de la suffisance du capital à l'intention des compagnies d'assurance vie constituées en vertu de la Loi, connu sous le nom Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV). Notre objectif consiste à maintenir une assise financière solide grâce à une structure rentable, qui veille à ce que le capital soit suffisant pour maintenir la sécurité et la stabilité, qui dépasse les exigences tant réglementaires qu'internes et qui utilise le capital de la manière la plus efficace et rentable qui soit.

La distribution du capital (par versements de dividendes à notre société mère) n'a lieu que si le capital restant est suffisant au maintien d'un ratio prévu en vertu du TSAV qui dépasse les cibles internes et au soutien des activités courantes. Au 31 octobre 2025, notre ratio du TSAV s'établissait à 133 % (130 % au 31 octobre 2024), excédant ainsi le ratio de surveillance du BSIF de 100 % et le ratio minimal réglementaire de 90 %.

Note 7 : Revenus d'assurance

(en milliers de dollars canadiens)

						2025
	Contrats pour risque viager sans participation	Contrats traditionnels avec participation	Rentes	Crédit	Contrats avec participation directe – Fonds distincts	Total
Contrats d'assurance non évalués selon la MRP						
Montants relatifs aux variations des passifs au titre de la couverture restante						
MSC comptabilisée pour les services fournis	83 226	470	32 611	-	6 688	122 995
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier lié au risque expiré	88 745	-	8 232	-	1 664	98 641
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance attendus	229 945	-	619 087	-	21 999	871 031
Recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	22 289	-	1 473	-	1 634	25 396
Retraitement et autres variations	6 923	-	-	-	-	6 923
	431 128	470	661 403	-	31 985	1 124 986
Contrats d'assurance évalués selon la MRP	-	-	-	324 573	-	324 573
Total des revenus d'assurance	431 128	470	661 403	324 573	31 985	1 449 559

(en milliers de dollars canadiens)

						2024
	Contrats pour risque viager sans participation	Contrats traditionnels avec participation	Rentes	Crédit	Contrats avec participation directe – Fonds distincts	Total
Contrats d'assurance non évalués selon la MRP						
Montants relatifs aux variations des passifs au titre de la couverture restante						
MSC comptabilisée pour les services fournis	102 380	945	25 214	-	5 787	134 326
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier lié au risque expiré	88 362	-	7 067	-	2 299	97 728
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance attendus	226 050	-	506 138	-	16 927	749 115
Recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	12 499	-	846	-	1 075	14 420
Retraitement et autres variations	6 653	-	-	-	-	6 653
	435 944	945	539 265	-	26 088	1 002 242
Contrats d'assurance évalués selon la MRP	-	-	-	329 882	-	329 882
Total des revenus d'assurance	435 944	945	539 265	329 882	26 088	1 332 124

Note 8 : Résultat financier net

Le tableau qui suit présente une analyse des rendements nets des placements dans le résultat net ou dans les autres éléments du résultat global.

Le **revenu de placement** est tiré des sources suivantes :

(en milliers de dollars canadiens)				2025	2024
	Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total	Total
Intérêts					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	681	20 256	20 937	23 350
Obligations	502 492	8 498	-	510 990	474 678
Prêts hypothécaires et autres prêts	-	-	27 162	27 162	17 872
Dérivés	2 773	-	-	2 773	(8 151)
	505 265	9 179	47 418	561 862	507 749
Revenus locatifs					
Immeubles de placement	78 430	-	-	78 430	77 317
Dividendes					
Titres de capitaux propres	9 999	-	-	9 999	10 077
(Pertes) profits réalisés					
Obligations	(11 368)	(345)	-	(11 713)	32 198
Titres de capitaux propres	68 415	-	-	68 415	50 654
Immeubles de placement	-	-	-	-	864
	57 047	(345)	-	56 702	83 716
Profits (pertes) latents					
Obligations	140 221	-	-	140 221	926 358
Titres de capitaux propres	176 127	-	-	176 127	261 062
Dérivés	(122 488)	-	-	(122 488)	105 957
Immeubles de placement	(8 754)	-	-	(8 754)	59 482
Profits (pertes) de change	(40)	-	-	(40)	-
	185 066	-	-	185 066	1 352 859
Revenu de (perte sur) placement, montant brut					
	835 807	8 834	47 418	892 059	2 031 719
Frais de placement				(8 555)	(7 438)
Revenu (frais) de placement, montant net				883 504	2 024 280
(en milliers de dollars canadiens)					
				2025	2024
				Total	Total
Revenu de placement, montant net, compte non tenu des fonds distincts				883 504	2 024 280
Revenu de placement, montant net - fonds distincts				235 737	293 878
Produits financiers nets (charges financières nettes) afférents aux contrats d'assurance, compte non tenu des fonds distincts					
Intérêts capitalisés				(688 814)	(686 903)
Incidence des variations des taux d'intérêt et des changements dans les autres hypothèses financières				(164 496)	(1 225 285)
Total des charges financières nettes afférentes aux contrats d'assurance				(853 310)	(1 912 188)
Charges financières nettes afférentes aux fonds distincts				(235 737)	(293 878)
Produits financiers nets (charges financières nettes) afférents aux contrats de réassurance détenus					
Intérêts capitalisés				104 579	81 221
Incidence des variations des taux d'intérêt et des changements dans les autres hypothèses financières				29 991	26 602
Total des produits financiers nets afférents aux contrats de réassurance détenus				134 570	107 823
Variation des passifs au titre des contrats de placement				(42 506)	(116 658)
Résultat des placements (résultat financier) nets				122 258	103 257

Note 9 : Locaux et matériel

Nous comptabilisons le matériel au coût déduction faite du cumul des amortissements et de toute dépréciation cumulée. Le matériel informatique, les autres pièces de matériel et les améliorations locatives sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée.

Les durées d'utilité estimées maximales que nous utilisons pour amortir les locaux et le matériel sont les suivantes :

Matériel informatique	5 ans
Autre matériel	10 ans
Améliorations locatives	Durée du contrat de location, d'au plus 10 ans

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles des locaux et du matériel font l'objet d'examen annuel à la lumière de tout changement de situation et sont ajustées au besoin. Pour chaque période de présentation de l'information financière, nous étudions la présence d'indications montrant que les bureaux et le matériel doivent subir un test de dépréciation. S'il existe des indications de dépréciation d'un actif, nous le soumettons à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité représente la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus qui devraient être tirés de l'actif. Une charge de dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

Il n'y a eu aucune réduction de valeur pour dépréciation des locaux et du matériel au cours des exercices clos le 31 octobre 2025 et 2024.

Les montants afférents aux contrats de location à court terme et aux contrats de location de faible valeur sont passés en charges au moment où ils sont comptabilisés dans les charges d'exploitation.

Les montants liés aux contrats de location de faible valeur sans actif au titre du droit d'utilisation ni obligation locative correspondante, lesquels ont été passés en charges au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025, ont totalisé 33 \$ (33 \$ en 2024).

Le coût, le cumul des amortissements et la valeur comptable nette des locaux et du matériel sont les suivants :

(en milliers de dollars canadiens)				2025
	Matériel informatique	Autre matériel	Améliorations locatives	Total
Coût				
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	74	1 094	10 782	11 950
Entrées	-	48	966	1 014
Mise hors service	(2)	(854)	(5 275)	(6 131)
Solde à la clôture de l'exercice	72	288	6 473	6 833
Cumul des amortissements				
Solde à l'ouverture de l'exercice	(74)	(907)	(5 462)	(6 443)
Amortissement	-	(171)	(1 680)	(1 851)
Mise hors service	2	854	5 275	6 131
Solde à la clôture de l'exercice	(72)	(224)	(1 867)	(2 163)
Valeur comptable nette	-	64	4 606	4 670
				2024
	Matériel informatique	Autre matériel	Améliorations locatives	Total
Coût				
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	1 366	1 135	9 637	12 138
Entrées	-	-	1 145	1 145
Mise hors service	(1 292)	(41)	-	(1 333)
Solde à la clôture de l'exercice	74	1 094	10 782	11 950
Cumul des amortissements				
Solde à l'ouverture de l'exercice	(1 366)	(871)	(5 021)	(7 258)
Amortissement	-	(77)	(441)	(518)
Mise hors service	1 292	41	-	1 333
Solde à la clôture de l'exercice	(74)	(907)	(5 462)	(6 443)
Valeur comptable nette	-	187	5 320	5 507

Note 10 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon le mode linéaire sur la durée au cours de laquelle nous prévoyons que nous pourrions en retirer un avantage, comme indiqué ci-après. Nous n'amortissons pas les logiciels développés tant que leur conception n'est pas achevée et que l'actif en question n'est pas en service. Nous n'avons aucune immobilisation incorporelle assortie d'une durée d'utilité indéterminée.

Les durées d'utilité et la dépréciation des immobilisations logicielles incorporelles sont examinées chaque année pour établir tout changement de situation. Nous soumettons les immobilisations logicielles incorporelles à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe des indications de dépréciation d'une immobilisation incorporelle, nous ramenons cette dernière à sa valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente, lorsque celle-ci est inférieure à la valeur comptable.

Il n'y a eu aucune réduction de valeur pour dépréciation des immobilisations incorporelles au cours des exercices clos le 31 octobre 2025 et 2024. Les immobilisations incorporelles sont amorties sur 5 ans.

Le coût, le cumul des amortissements et la valeur comptable nette des immobilisations incorporelles sont les suivants :

(en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
	Logiciels développés	Logiciels développés
Coût		
Solde à l'ouverture de l'exercice	57 380	60 802
Entrées	7 308	8 032
Sorties	(3 260)	(11 454)
Solde à la clôture de l'exercice	61 428	57 380
Cumul des amortissements		
Solde à l'ouverture de l'exercice	(34 332)	(38 711)
Amortissement	(9 046)	(7 075)
Sorties	3 260	11 454
Solde à la clôture de l'exercice	(40 118)	(34 332)
Valeur comptable nette	21 310	23 048

Note 11 : Autres actifs

Les autres actifs se composent de ce qui suit :

(en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Avances faites aux agents	585	255
TVH à recouvrer	-	549
Revenus locatifs à recevoir	29 682	34 481
Autres créances	13 838	3 051
	44 105	38 336

Note 12 : Contrats d'assurance et de réassurance détenus

Classement des composants assurance, réassurance et investissement

Les contrats selon lesquels nous acceptons un risque d'assurance significatif sont classés à titre de contrats d'assurance. Les contrats que nous détenons qui transfèrent un risque d'assurance important relatif à des contrats d'assurance sous-jacents sont classés comme des contrats de réassurance détenus. Les contrats d'assurance et de réassurance que nous détenons nous exposent également au risque financier.

Nous acceptons une part de risque d'autres assureurs.

Certains contrats que nous avons conclus ont la forme juridique de contrats d'assurance, mais ne transfèrent pas un risque d'assurance important. Ces contrats sont classés comme des passifs financiers et sont appelés « contrats de placement ».

Les contrats d'assurance sont classés comme des contrats avec participation directe ou des contrats sans participation directe. Les contrats avec participation directe sont des contrats pour lesquels, au moment de la passation :

- les modalités contractuelles précisent que le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini;
- nous nous attendons à verser au titulaire une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents;
- nous nous attendons à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

Tous les autres contrats d'assurance et tous les contrats de réassurance sont classés comme des contrats sans participation directe. Certains de ces contrats sont évalués selon la MRP (voir note 13).

Nature des contrats d'assurance et de réassurance détenus

Séparation des composants des contrats d'assurance et de réassurance détenus

À la passation, les composants suivants d'un contrat d'assurance ou de réassurance détenu sont séparés et comptabilisés comme s'ils étaient des composants autonomes :

- les dérivés incorporés du contrat dont les caractéristiques économiques et les risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte et dont les modalités ne correspondraient pas à la définition d'un contrat d'assurance ou de réassurance en tant qu'instrument autonome;
- les composants investissement distincts, par exemple, des composants investissement qui ne sont pas interreliés de façon importante aux composants assurance et pour lesquels les contrats ayant des modalités équivalentes sont vendus, ou pourraient être vendus, séparément dans le même marché ou le même territoire.

Après avoir séparé les composants instrument financier ci-dessus, toute promesse de fournir au titulaire des biens distincts ou des services distincts autres que des services prévus au contrat d'assurance ou des services de placement est séparée et comptabilisée en tant que contrat séparé conclu avec des clients (c'est-à-dire que nous ne les comptabilisons pas en tant que contrats d'assurance). Il n'y a pas eu d'éléments distincts (dérivés incorporés, composants investissement ou biens ou services, par exemple) déterminés dans les contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice.

Regroupement et comptabilisation des contrats d'assurance et de réassurance détenus

Contrats d'assurance

Les contrats d'assurance sont regroupés aux fins d'évaluation. Les groupes de contrats d'assurance sont déterminés en identifiant les portefeuilles de contrats d'assurance, chacun constitué de contrats comportant des risques similaires et gérés ensemble, et en divisant chaque portefeuille en cohortes annuelles (c.-à-d. par année d'émission) et chaque cohorte annuelle en trois groupes fondés sur la rentabilité des contrats :

- tout contrat déficitaire lors de la comptabilisation initiale;
- tout contrat qui, lors de la comptabilisation initiale, ne présente aucune possibilité importante de devenir déficitaire par la suite;
- tout contrat restant dans la cohorte annuelle.

Un groupe de contrats d'assurance et de réassurance détenus se compose d'un contrat unique et d'un traité de réassurance individuel, respectivement.

Il n'y avait pas de contrats d'un même portefeuille relevant de groupes différents uniquement parce que des dispositions légales ou réglementaires limitent la capacité pratique de la Compagnie de fixer un prix ou un niveau de prestation qui diffère en fonction des caractéristiques des titulaires.

Un contrat d'assurance émis par la Compagnie est comptabilisé à compter de la première des éventualités suivantes :

- la date de début de la période de couverture (c.-à-d. la période au cours de laquelle nous fournissons des services en ce qui a trait à toute prime entrant dans le périmètre du contrat);
- lorsque le premier paiement du titulaire de contrat d'assurance devient exigible ou, s'il n'y a pas de date d'échéance contractuelle, lorsqu'il est reçu du titulaire de contrat d'assurance;
- lorsque les faits et circonstances indiquent que le contrat est déficitaire.

Lorsque le contrat est comptabilisé, il est ajouté à un groupe de contrats existant ou, si le contrat ne peut être inclus dans un groupe existant, il forme un nouveau groupe auquel seront ajoutés des contrats futurs. Des groupes de contrats sont établis au moment de la comptabilisation initiale et leur composition n'est pas révisée une fois que tous les contrats ont été ajoutés au groupe.

Contrats de réassurance détenus

Les groupes de contrats de réassurance détenus sont établis de façon que chaque groupe se compose d'un seul traité de réassurance.

Un groupe de contrats d'assurance détenus est comptabilisé à la date suivante :

- *Contrats de réassurance détenus établis par la Compagnie qui fournissent une couverture proportionnelle* : à la date de comptabilisation initiale de tout contrat d'assurance sous-jacent. Ceci s'applique à nos contrats de réassurance en quote-part détenus.
- *Autres contrats de réassurance détenus établis par la Compagnie* : le début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus. Toutefois, si nous comptabilisons un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire à une date antérieure et que le contrat de réassurance connexe détenu a été conclu au plus tard à cette date antérieure, le groupe de contrats de réassurance est alors comptabilisé à cette date antérieure (voir Réassurance de contrats d'assurance sous-jacents). Ceci s'applique à nos contrats de réassurance pour excédent de pertes détenus.

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont affectés aux groupes de contrats d'assurance selon une méthode systématique et rationnelle qui tient compte, avec objectivité, de l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coût ou effort excessif.

Si les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont directement attribuables à un groupe de contrats (par exemple, des commissions non remboursables payées à l'émission d'un contrat), ils sont affectés à ce groupe.

Si les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont directement attribuables à un portefeuille, mais non à un groupe de contrats, alors ils sont affectés aux groupes dans le portefeuille à l'aide d'une méthode systématique et rationnelle.

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition ne sont pas comptabilisés avant la comptabilisation d'un groupe de contrats. Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont constatés lorsqu'ils sont payés ou lorsqu'un passif doit être comptabilisé aux termes d'une norme autre que l'IFRS 17. Tous les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont engagés et payés à compter de la date de comptabilisation d'un groupe de contrats (dates d'échéance des primes). Par conséquent, aucun actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition n'est comptabilisé pour un portefeuille ni un groupe de contrats auquel les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont affectés. Aucun groupe de contrats qui est lié à des renouvellements futurs.

Chaque date de clôture, nous révisons les montants affectés aux groupes pour refléter tout changement apporté dans les hypothèses qui sous-tendent la détermination des données d'entrée de la méthode de répartition utilisée. Les montants affectés à un groupe ne sont pas révisés une fois que tous les contrats ont été ajoutés au groupe.

Périmètre des contrats

L'évaluation d'un groupe de contrats comprend tous les flux de trésorerie futurs se trouvant à l'intérieur du périmètre de chaque contrat du groupe, lesquels sont déterminés comme suit :

Contrats d'assurance	<p>Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat s'ils découlent de droits et d'obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle nous pouvons contraindre le titulaire de police à payer les primes ou dans laquelle nous avons une obligation substantielle de lui fournir des services (y compris la couverture d'assurance et les services de placement).</p> <p>Une obligation substantielle de fournir des services cesse dans l'une ou l'autre des situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nous avons la capacité pratique de réévaluer le risque posé spécifiquement par le titulaire de police et nous pouvons fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement les risques réévalués;• Nous avons la capacité pratique de réévaluer les risques posés par le portefeuille qui contient le contrat et nous pouvons fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement le risque posé par le portefeuille, et l'établissement du montant des primes s'étendant jusqu'à la date de réévaluation des risques ne tient pas compte des risques liés aux périodes postérieures à la date de réévaluation. <p>La réévaluation des risques tient uniquement compte des risques que les titulaires de police nous transfèrent, ce qui peut inclure les risques d'assurance et les risques financiers, mais exclut le risque de déchéance et le risque lié aux charges.</p>
Contrats de réassurance détenus	<p>Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat s'ils découlent de droits et d'obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle nous sommes contraints de payer des sommes au réassureur ou que nous avons un droit substantiel de recevoir des services du réassureur.</p> <p>Un droit substantiel de recevoir des services du réassureur cesse lorsque le réassureur :</p> <ul style="list-style-type: none">• a la capacité pratique de réévaluer les risques qui lui sont transférés et peut fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement les risques réévalués;• a un droit substantiel de résilier la couverture.

Le périmètre du contrat est réévalué à chaque date de clôture pour tenir compte de l'effet que les changements de circonstances ont sur les droits et les obligations substantiels de la Compagnie et, par conséquent, il peut changer au fil du temps.

Évaluation – contrats qui ne sont pas évalués selon la MRP

Méthodes et hypothèses

Les changements visant les hypothèses actuarielles se fondent sur les résultats techniques, qu'ils soient nouveaux ou en évolution, à l'égard des principaux facteurs touchant les estimations des flux de trésorerie futurs, des études de l'industrie et des exigences de l'Institut canadien des actuaires (ICA) et du BSIF.

Les passifs liés aux contrats d'assurance sont établis à l'aide de la méthode générale d'évaluation (MGE), de la méthode fondée sur les honoraires variables (MFHV), et de la MRP en fonction de l'IFRS 17 et des pratiques actuarielles acceptées conformément aux normes prescrites par l'ICA et les exigences du BSIF.

Le texte qui suit présente les hypothèses importantes que nous avons posées dans le cadre du calcul des passifs liés aux contrats d'assurance ainsi que les méthodes que nous avons employées pour les déterminer. Dans tous les cas, ces hypothèses incluent des marges pour écarts défavorables qui représentent l'estimation de l'ajustement du risque pour le risque non financier.

Prestations et réclamations liées aux polices

Les estimations des indemnités futures et des échéances des versements de ces indemnités et de prestations sont fondées sur nos résultats techniques et sur ceux de l'industrie échelonnés sur une longue période. Bien que le profil des réclamations et des prestations puisse se rapprocher des résultats techniques, des écarts entre les deux sont probables.

Taux de déchéance des polices

Les titulaires de polices peuvent laisser leur police tomber en déchéance en choisissant de cesser de payer leurs primes. Nous fondons notre estimation des taux de déchéance futurs sur les résultats techniques d'un groupe de polices.

Frais d'administration des polices

Les passifs liés aux contrats d'assurance comportent des montants liés à l'administration des polices en vigueur comme les coûts de recouvrement des primes, le coût de règlement et de traitement des sinistres, le coût lié à la préparation et à l'envoi postal des relevés liés aux polices d'assurance, les frais indirects connexes et les frais généraux. La prévision des frais exige l'estimation de facteurs tels que le taux d'augmentation des salaires, les variations de productivité, les volumes d'affaires et les taux d'imposition indirecte. L'estimation des frais d'administration des polices futurs est fondée sur nos résultats techniques.

Contrats d'assurance – Évaluation initiale

À la comptabilisation initiale, nous évaluons un groupe de contrats d'assurance comme la somme des éléments suivants : a) les flux de trésorerie d'exécution, constitués des estimations des flux de trésorerie futurs, ajustés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent et des risques financiers associés et d'un ajustement au titre du risque non financier; et b) une MSC. L'évaluation des flux de trésorerie d'exécution d'un groupe de contrats d'assurance ne reflète pas notre risque de non-exécution.

L'ajustement au titre du risque non financier d'un groupe de contrats d'assurance, déterminé séparément des autres estimations, correspond à l'indemnité exigée pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier.

La MSC d'un groupe de contrats d'assurance représente le profit non acquis que nous comptabiliserons à mesure que nous fournirons les services prévus à ces contrats. À la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance, si le total a) des flux de trésorerie d'exécution, b) des flux de trésorerie qui surviennent à cette date représente une entrée nette, le groupe n'est pas déficitaire. Dans ce cas, la MSC est évaluée comme étant le montant égal, mais de sens opposé, de l'entrée nette, ce qui n'entraîne aucun produit ni aucune charge à la comptabilisation initiale.

Si le total est une sortie nette, le groupe est considéré comme déficitaire. Dans ce cas, la sortie nette est comptabilisée comme une perte en résultat net ou à titre d'ajustement de l'écart d'acquisition ou de profit résultant d'une acquisition des contrats à des conditions avantageuses. Un élément de perte est ajouté de manière à représenter les montants des sorties de trésorerie nettes, ce qui permet de déterminer les montants qui sont ensuite présentés dans l'état du résultat net comme des reprises de pertes sur les contrats déficitaires et sont exclus des revenus d'assurance.

Contrats d'assurance – Évaluation ultérieure

La valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance à chaque date de clôture correspond à la somme du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus. Le passif au titre de la couverture restante comprend a) les flux de trésorerie d'exécution afférents aux services qui seront fournis aux termes des contrats au cours de périodes futures et b) la MSC restante à cette date. Le passif au titre des sinistres survenus est constitué des flux de trésorerie d'exécution liés aux sinistres survenus et des charges qui n'ont pas encore été payées, y compris les sinistres qui sont survenus, mais qui n'ont pas encore été déclarés.

Les flux de trésorerie d'exécution des groupes de contrats d'assurance sont évalués à la date de clôture d'après les estimations à jour des flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation actuels et les estimations à jour de l'ajustement au titre du risque non financier. Les variations des flux de trésorerie d'exécution sont comptabilisées de la façon suivante :

Variations liées aux services futurs	Ajustées en fonction de la MSC (ou comptabilisées dans les résultats des activités d'assurance dans l'état du résultat net si le groupe est déficitaire)
Variations relatives aux services courants ou passés	Comptabilisées dans les résultats des activités d'assurance dans l'état du résultat net
Effet de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de ses variations sur les flux de trésorerie futurs estimés	Comptabilisé en tant que produits financiers et charges financières d'assurance

La MSC de chaque groupe de contrats est calculée chaque date de clôture de la façon suivante :

Contrats d'assurance sans participation directe

La valeur comptable de la MRC à chaque date de clôture correspond à la valeur comptable au début de l'exercice, ajustée pour tenir compte :

- de la MSC des nouveaux contrats qui sont ajoutés au groupe au cours de l'exercice;
- de l'intérêt capitalisé sur la valeur comptable de la MSC durant l'exercice, évalué à l'aide des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie nominaux qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents déterminés à la comptabilisation initiale;
- des variations des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs, sauf dans la mesure où :
 - une hausse des flux de trésorerie d'exécution excède la valeur comptable de la MSC, auquel cas l'excédent est comptabilisé comme une perte en résultat net et crée un élément de perte; ou
 - une baisse des flux de trésorerie d'exécution est attribuée à l'élément de perte, ce qui entraîne une reprise des pertes comptabilisées précédemment en résultat net;
- de l'effet des écarts de change sur la MRC;
- du montant comptabilisé au titre des revenus d'assurance en raison des services reçus au cours de l'exercice;

Les variations des flux de trésorerie d'exécution qui se rapportent aux services futurs comprennent :

- les ajustements liés à l'expérience découlant des primes reçues au cours de la période pour des services futurs et les flux de trésorerie connexes, évalués aux taux d'actualisation déterminés à la comptabilisation initiale;
- les changements dans les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs du passif au titre de la couverture restante, évalués aux taux d'actualisation déterminés à la comptabilisation initiale, sauf pour ceux qui se rapportent aux effets de la valeur temps de l'argent, au risque financier et à ses variations;
- les écarts entre a) les composants investissements qui devraient être dus au cours de l'exercice, soit les paiements attendus au début de l'exercice plus les produits financiers ou charges financières d'assurance se rattachant à ces paiements attendus avant qu'ils deviennent dus; et b) le montant réel à payer au cours de l'exercice;
- les écarts entre, d'une part, les prêts qui ont été consentis à des titulaires et dont l'entité s'attendait à ce que le remboursement devienne dû au cours de l'exercice et, d'autre part, les prêts dont le remboursement devient réellement dû au cours de l'exercice;
- les variations de l'ajustement au titre du risque non financier lié aux services futurs.

Les variations des flux de trésorerie discrétionnaires sont considérées comme se rapportant aux services futurs et nécessitent donc d'ajuster la MSC.

Contrats d'assurance avec participation directe

Les contrats d'assurance avec participation directe s'entendent des contrats au titre desquels notre obligation envers le titulaire correspond à l'écart net entre les éléments suivants :

- l'obligation de verser au titulaire une somme correspondant à la juste valeur des éléments sous-jacents;
- des honoraires variables en contrepartie des services futurs prévus aux contrats d'assurance, soit le montant de la quote-part de la Compagnie de la juste valeur des éléments sous-jacents diminué des flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents. Nous offrons des services d'investissement aux termes de ces contrats en promettant un rendement de placement basé sur les éléments sous-jacents, en plus d'une couverture d'assurance.

Lorsque nous évaluons un groupe de contrats d'assurance avec participation directe, nous ajustons les flux de trésorerie d'exécution pour l'ensemble des variations liées à l'obligation de verser aux titulaires un montant égal à la juste valeur des éléments sous-jacents. Ces changements ne se rapportent pas aux services futurs et sont comptabilisés en résultat net. Nous ajustons par la suite toute MSC relativement aux variations du montant correspondant à notre part de la juste valeur des éléments sous-jacents qui sont liées aux services futurs, tel qu'il est expliqué ci-dessous.

La valeur comptable de la MSC à chaque date de clôture correspond à la valeur comptable au début de l'exercice, ajustée pour tenir compte de :

- la MSC des nouveaux contrats qui sont ajoutés au groupe au cours de l'exercice;
- la variation du montant de notre part de la juste valeur des éléments sous-jacents et de la variation des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs, sauf, dans les cas suivants :
 - la diminution du montant correspondant à notre part de la juste valeur des éléments sous-jacents, ou une augmentation des flux de trésorerie d'exécution relativement aux services futurs, excède la valeur comptable de la MSC, donnant lieu à une perte comptabilisée en résultat net (comprise dans les charges afférentes aux services d'assurance) et à l'élément de perte;
 - l'augmentation du montant de notre part de la juste valeur des éléments sous-jacents, ou la diminution des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs, est attribuée à l'élément de perte, ce qui entraîne une reprise des pertes comptabilisées précédemment en résultat net (comprise dans les charges afférentes aux services d'assurance);
- l'effet des écarts de change sur la MSC;
- du montant comptabilisé comme des revenus d'assurance en raison des services fournis au cours de l'exercice.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liées aux services futurs comprennent les changements liés aux services futurs précisés ci-dessus pour les contrats sans participation directe (évalués au moyen des taux d'actualisation courants) et les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier qui ne découlent pas des éléments sous-jacents – par exemple, l'incidence des garanties financières.

Contrats de réassurance détenus

Pour évaluer un groupe de contrats de réassurance détenu, nous appliquons les mêmes méthodes comptables que nous utilisons pour les contrats d'assurance qui ne comportent pas de caractéristiques de participation directe, à l'exception des modifications suivantes. La valeur comptable d'un groupe de contrats de réassurance détenus à chaque date de clôture correspond à la somme de l'actif au titre de la couverture restante et de l'actif au titre des sinistres survenus. L'actif au titre de la couverture restante comprend a) les flux de trésorerie d'exécution afférents aux services qui seront reçus aux termes des contrats au cours de périodes futures et b) la MSC restante à cette date.

La Compagnie évalue les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs selon des hypothèses qui cadrent avec celles utilisées pour évaluer les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour les contrats d'assurance sous-jacents, et tient compte d'un ajustement au titre du risque de non-exécution du réassureur. L'incidence du risque de non-exécution du réassureur est évaluée à chaque date de clôture et l'incidence des variations du risque de non-exécution est comptabilisée en résultat net.

L'ajustement au titre du risque non financier correspond au montant du risque que nous transférons au réassureur.

À la comptabilisation initiale, la MSC d'un groupe de contrats de réassurance détenus représente un coût net ou un profit net découlant de l'achat de la réassurance. Elle est évaluée à un montant égal, mais de sens opposé à la somme a) des flux de trésorerie d'exécution, b) des flux de trésorerie ayant lieu à cette date et c) de tout produit comptabilisé en résultat net en raison de contrats sous-jacents déficitaires comptabilisés à cette date.

La valeur comptable de la MSC à chaque date de clôture correspond à la valeur comptable au début de l'exercice, ajustée pour tenir compte :

- de la MSC des nouveaux contrats qui sont ajoutés au groupe au cours de l'exercice;
- de l'intérêt capitalisé sur la valeur comptable de la MSC durant l'exercice, évalué à l'aide des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie nominaux qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents déterminés à la comptabilisation initiale;
- des produits comptabilisés en résultat net au cours de l'exercice au moment de la comptabilisation initiale des contrats sous-jacents déficitaires (voir ci-dessous);
- des reprises d'un composant recouvrement de perte dans la mesure où ces reprises ne sont pas des variations des flux de trésorerie d'exécution du groupe de contrats de réassurance détenus;
- des variations des flux de trésorerie d'exécution qui se rapportent aux services futurs, évalués au taux d'actualisation déterminé à la comptabilisation initiale, sauf dans la mesure où une variation découle d'une variation des flux de trésorerie d'exécution attribués à un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires, auquel cas la variation est comptabilisée en résultat net et crée ou ajuste un composant recouvrement de perte;
- de l'effet des écarts de change sur la MSC;
- du montant comptabilisé en résultat net en raison des services reçus au cours de l'exercice.

Réassurance de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires

Nous ajustons la MSC du groupe auquel appartient un contrat de réassurance et, par conséquent, nous comptabilisons des revenus lorsque nous comptabilisons une perte à la comptabilisation initiale des contrats sous-jacents déficitaires, si le contrat de réassurance est conclu avant ou au moment de la comptabilisation des contrats sous-jacents déficitaires. L'ajustement à la MSC est déterminé en multipliant :

- le montant de la perte qui se rapporte aux contrats sous-jacents; et
- le pourcentage des demandes d'indemnisation relatives aux contrats sous-jacents que nous nous attendons à recouvrer au moyen du groupe de contrats de réassurance détenus.

Un composant recouvrement de perte est établi ou ajusté au titre du groupe de contrats de réassurance détenu de manière à refléter l'ajustement de la MSC, afin de déterminer les montants qui sont présentés par la suite en résultat net comme des ajustements à la baisse du recouvrement de perte découlant des contrats de réassurance et qui sont exclus de la répartition des primes de réassurance payées.

Évaluation – contrats évalués selon la MRP

Dans le domaine de l'assurance crédit, nous appliquons la MRP pour simplifier l'évaluation du passif au titre de la couverture restante des groupes de contrats lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- contrats d'assurance directs : la période de couverture de chacun des contrats du groupe n'excède pas un an;
- contrats de réassurance détenus : la période de couverture de chacun des contrats du groupe n'excède pas un an.

Contrats d'assurance directs

Au moment de la comptabilisation initiale de chaque groupe de contrats d'assurance, la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante est évaluée au montant des primes reçues à la comptabilisation initiale. Nous passons en charges les flux de trésorerie liés à l'acquisition d'une assurance lorsqu'ils sont engagés.

Par la suite, la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante est augmentée de toutes les primes reçues et diminuée du montant comptabilisé à titre de revenus d'assurance pour les services fournis. Au moment de la comptabilisation initiale de chaque groupe de contrats, nous nous attendons à ce que le temps qui s'écoule, pour chaque partie des services, entre le moment où nous fournissons la partie des services en question et la date d'échéance de la prime qui s'y rattache, n'excède pas un an. Par conséquent, nous avons choisi de ne pas ajuster le passif au titre de la couverture restante afin de refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier.

Si, à un moment quelconque de la période de couverture, les faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats est déficitaire, nous comptabilisons une perte et augmentons le passif au titre de la couverture restante dans la mesure où les estimations actuelles des flux de trésorerie d'exécution liés à la couverture restante excèdent la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante. Les flux de trésorerie d'exécution sont actualisés (aux taux courants) si le passif au titre des sinistres survenus est également actualisé.

Nous comptabilisons le passif au titre des sinistres survenus pour un groupe de contrats d'assurance au montant des flux de trésorerie d'exécution relatifs aux sinistres survenus. Les flux de trésorerie futurs ne sont pas actualisés puisque le versement de ces flux de trésorerie est attendu dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date du sinistre.

Contrats de réassurance détenus

Nous appliquons les mêmes méthodes comptables à l'évaluation d'un groupe de contrats de réassurance détenus, adaptées au besoin pour refléter les caractéristiques qui diffèrent de celles des contrats d'assurance.

Si un composant recouvrement de perte est établi au titre d'un groupe de contrats de réassurance évalués selon la MRP, nous ajustons la valeur comptable de l'actif au titre de la couverture restante plutôt que d'ajuster la MSC.

Décomptabilisation et modification des contrats

Nous décomptabilisons un contrat lorsqu'il est éteint, c.-à-d. lorsque les obligations précisées au contrat arrivent à expiration, qu'elles sont éteintes ou qu'elles sont annulées.

Les modalités de nos contrats d'assurance et de nos contrats de réassurance détenus ne sont jamais modifiées, par conséquent, les traitements comptables liés aux modifications ne sont pas applicables.

Au moment de la décomptabilisation d'un contrat compris dans un groupe de contrats qui ne sont pas évalués selon la MRP :

- les flux de trésorerie d'exécution affectés au groupe sont ajustés pour éliminer ceux qui se rapportent aux droits et aux obligations décomptabilisés;
- la MSC du groupe est ajustée pour tenir compte de la variation des flux de trésorerie d'exécution, sauf dans le cas où ces variations sont affectées à un élément de perte;
- le nombre d'unités de couverture liées aux services restants attendus est ajusté pour tenir compte des unités de couverture sorties du groupe.

Si un contrat est décomptabilisé parce qu'il est transféré à un tiers, la MSC est également ajustée pour tenir compte de la prime demandée par le tiers, à moins que le groupe soit déficitaire.

Présentation

Les portefeuilles de contrats d'assurance qui représentent des actifs et ceux qui représentent des passifs et les portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui représentent des actifs et ceux qui représentent des passifs sont présentés séparément dans l'état consolidé de la situation financière.

Nous ventilons entre les postes suivants les montants que nous comptabilisons dans l'état du résultat net et l'état du résultat global : a) le résultat des activités d'assurance, constitué des revenus d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance; et b) les produits financiers ou charges financières d'assurance.

Les produits et les charges au titre des contrats d'assurance et de réassurance détenus sont présentés séparément des produits et des charges afférentes aux contrats d'assurance. Les produits et les charges au titre des contrats d'assurance détenus, autres que les produits financiers ou les charges financières d'assurance, sont présentés au montant net, au poste « Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus », sous le résultat des activités d'assurance.

La Compagnie ventile les variations de l'ajustement au titre du risque non financier entre le résultat des activités d'assurance et les produits financiers ou charges financières d'assurance.

Les revenus d'assurance et les charges afférentes aux activités d'assurance excluent tout composant investissement et sont évalués comme suit :

Revenus d'assurance- Contrats qui ne sont pas évalués selon la MRP :

Nous comptabilisons les revenus d'assurance à mesure que nous satisfaisons nos obligations de performance – c'est-à-dire que nous fournissons des services aux termes de groupes de contrats d'assurance. Pour les contrats d'assurance qui ne sont pas évalués selon la MRP, les revenus d'assurance se rapportant aux services fournis pour chaque exercice représentent le total des variations du passif au titre de la couverture restante ayant trait aux services pour lesquels nous nous attendons à une contrepartie, et ils sont composés des éléments suivants :

- un dégagement au titre de la MSC, évalué en fonction des unités de couverture fournies;
- des modifications de l'ajustement au titre du risque financier pour le risque non financier lié aux services actuels;
- les sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance engagés au cours de l'exercice, généralement évalués selon les montants prévus au début de l'exercice;
- d'autres montants, y compris les ajustements liés à l'expérience découlant des encaissements de primes relativement aux services actuels et passés pour le segment de risque viager et des montants liés à la charge d'impôt des titulaires pour le segment participatif.

En outre, nous affectons une partie des primes qui se rapportent au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition à chaque période de façon systématique en fonction de l'écoulement du temps. Nous comptabilisons le montant affecté, ajusté en fonction de l'accroissement des intérêts aux taux d'actualisation déterminés au moment de la comptabilisation initiale du groupe de contrats connexe, comme des revenus d'assurance, et un montant équivalent comme charges afférentes aux activités d'assurance.

Dégagement au titre de la MSC

Le montant de la MSC d'un groupe de contrats d'assurance qui est comptabilisé comme des revenus d'assurance chaque année est déterminé en définissant les unités de couverture du groupe, en répartissant la MSC restant à la fin de l'année (avant toute répartition) également entre chacune des unités de couverture fournies au cours de l'année et celles qui devraient être fournies dans les périodes futures et en comptabilisant en résultat net le montant de la MSC réparti entre les unités de couverture fournies au cours de l'année. Le nombre d'unités de couverture correspond au volume de services fourni aux termes des contrats du groupe, déterminé en considération, pour chaque contrat, du volume de prestations fourni et de la période de couverture prévue. Les unités de couverture sont passées en revue et mises à jour à chaque date de clôture.

Les services offerts dans le cadre de contrats d'assurance comprennent notamment la couverture d'assurance et, pour tous les contrats avec participation directe, des services de placement aux fins de la gestion d'éléments sous-jacents au nom des titulaires. En outre, les titulaires de contrats d'assurance vie universelle peuvent également bénéficier de services de placement afin d'obtenir un rendement de leurs placements, mais seulement si les conditions suivantes sont respectées :

- il existe un composant investissement ou si le titulaire a le droit de retirer une somme (par exemple, le droit du titulaire de recevoir une valeur de rachat à l'annulation d'un contrat);
- le composant investissement ou le montant du retrait devrait permettre d'obtenir un rendement;
- nous prévoyons effectuer des activités de placement afin de générer ce rendement de placement.

La période de couverture attendue reflète les attentes relatives aux déchéances et annulations de contrats, ainsi que la probabilité de survenance d'événements assurés, dans la mesure où cette survenance aurait une incidence sur la période de couverture attendue. La période de fourniture de services d'investissement se termine au plus tard à la date à laquelle toutes les sommes dues aux titulaires de contrat actuels relativement à ces services ont été versées.

Produits afférents aux contrats d'assurance – contrats d'assurances évalués selon la MRP

Pour les contrats d'assurance évalués selon la MRP, le montant des revenus d'assurance pour chaque période est le même que celui des encaissements de primes attendus au titre des services fournis au cours de la période. Nous ventilons les encaissements de primes attendus à chaque période en fonction de l'écoulement du temps.

Éléments de perte

Pour les contrats qui ne sont pas évalués selon la MRP, nous établissons un élément de perte pour le passif au titre de la couverture restante des groupes déficitaires de contrats d'assurance. L'élément de perte détermine les montants des flux de trésorerie d'exécution qui sont ensuite présentés dans l'état du résultat net comme reprises de pertes sur les contrats déficitaires et sont exclus des revenus d'assurance lorsqu'ils se produisent. Lorsque les flux de trésorerie d'exécution se produisent, ils sont répartis entre l'élément de perte et le passif au titre de la couverture restante, exclusion faite de l'élément de perte sur une base systématique.

La base systématique est déterminée par la proportion de l'élément de perte par rapport à l'estimation du total de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures, majoré de l'ajustement au titre du risque non financier au début de chaque exercice (ou à la comptabilisation initiale si un groupe de contrats est initialement comptabilisé au cours de l'exercice).

Les changements dans les flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs et les variations de notre quote-part de la juste valeur des éléments sous-jacents pour les contrats avec participation directe sont affectés uniquement à l'élément de perte. Si l'élément de perte est ramené à zéro, tout excédent par rapport au montant affecté à l'élément de perte crée une nouvelle MSC pour le groupe de contrats.

Charges afférentes aux activités d'assurance

Les charges afférentes aux activités d'assurance découlant de contrats d'assurance sont comptabilisées dans le résultat global généralement au fur et à mesure qu'elles sont engagées. Elles ne tiennent pas compte des remboursements des composants investissement et comprennent les éléments suivants :

- les sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance. Pour certains contrats pour risque viager, les sinistres survenus comprennent également les primes libérées au moment du diagnostic d'une maladie grave.
- l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition. Pour les contrats qui ne sont pas évalués selon la MRP, ceci est équivalent au montant des produits d'assurance comptabilisé au cours de l'exercice afférent au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition. Pour les contrats évalués selon la MRP, nous avons comptabilisé en charges les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition au moment où nous engageons ces frais.
- les pertes sur les contrats déficitaires et les reprises de telles pertes.
- les ajustements aux passifs au titre des sinistres survenus qui ne sont pas issus des effets de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de ses variations.

Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus

Les charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus comprennent une imputation des primes de réassurance payées moins les sommes recouvrées auprès des réassureurs.

Nous comptabilisons une imputation des primes de réassurance payées en résultat net à mesure que nous recevons des services aux termes de groupes de contrats de réassurance détenus. Dans le cas des contrats qui ne sont pas évalués selon la MRP, l'imputation des primes de réassurance payées se rapportant aux services reçus pour chaque période représente le total des variations de l'actif au titre de la couverture restante ayant trait aux services pour lesquels nous nous attendons à payer une contrepartie.

Dans le cas des contrats qui sont évalués selon la MRP, l'imputation des primes de réassurance payées pour chaque période correspond au montant des paiements de primes attendus en contrepartie des services reçus au cours de la période.

Dans le cas d'un groupe de contrats de réassurance détenus couvrant des contrats sous-jacents déficitaires, nous établissons un composant recouvrement de perte de l'actif au titre de la couverture restante reflétant le recouvrement des pertes comptabilisées.

- lors de la comptabilisation des contrats sous-jacents déficitaires, si le contrat de réassurance couvrant ces contrats est conclu au plus tard au moment de la comptabilisation de ces contrats;
- dans le cas de variations des flux de trésorerie d'exécution du groupe de contrats de réassurance détenus se rapportant à des services futurs qui résultent des variations des flux de trésorerie d'exécution des contrats sous-jacents déficitaires.

Le composant recouvrement de perte détermine les montants qui sont présentés par la suite en résultat net comme des ajustements à la baisse du recouvrement de perte découlant des contrats de réassurance détenus et qui sont exclus de la répartition des primes de réassurance payées. Il est ajusté pour tenir compte des variations de l'élément de perte du groupe de contrats sous-jacents déficitaire, mais ne doit pas excéder la partie de l'élément de perte du groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire que nous nous attendons à recouvrer des contrats de réassurance détenus.

Produits financiers et charges financières d'assurance

Les produits financiers et les charges financières d'assurance comprennent les variations de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance et de réassurance détenus découlant de l'incidence de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de ses variations, à moins que ces variations pour les groupes de contrats avec participation directe ne soient affectées à un élément de perte et incluses dans les charges afférentes aux activités d'assurance. Ils comprennent les variations de l'évaluation de groupes de contrats d'assurance attribuables aux variations de la valeur des éléments sous-jacents (exception faite des ajouts et des retraits). Pour tous les contrats, nous présentons en résultat net les produits financiers ou charges financières d'assurance.

En date du 1^{er} novembre 2023, nous avons adopté l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui propose un référentiel comptable pour tous les types de contrats d'assurance et qui remplace la version actuelle de l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4). Au moment de la transition, nous avons été tenus de procéder à l'application rétrospective intégrale en retraitant les chiffres des périodes précédentes comme si l'IFRS 17 avait toujours été appliquée, à moins que cela ne soit impraticable, auquel cas nous avons appliqué l'approche fondée sur la juste valeur. La marge sur services contractuels comptabilisée le 1^{er} novembre 2022 selon l'approche fondée sur la juste valeur s'élevait à 1 550 \$, dont une tranche de 1 122 \$ demeurait dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance au 31 octobre 2025 (1 370 \$ au 31 octobre 2024).

Transferts de contrats d'assurance

Au cours de l'exercice, nous avons transféré certains portefeuilles d'activités d'assurance, y compris l'ensemble de nos activités traditionnelles avec participation. Les jugements importants comprennent la détermination de la date de transfert et l'estimation des flux de trésorerie d'exécution des obligations à cette date. En appliquant la méthode générale d'évaluation prévue par l'IFRS 17, les passifs au titre de la couverture restante et les passifs au titre des sinistres survenus, d'un montant respectif de 786 249 \$ et 11 707 \$, ont été décomptabilisés en raison du transfert. Nous avons comptabilisé un profit de 48 764 \$ à l'état des résultats, qui représente la différence entre la valeur comptable des passifs transférés et la contrepartie versée. La marge sur services contractuels relative aux contrats transférés a été décomptabilisée et aucuns revenus d'assurance futurs ne seront comptabilisés au titre de ces contrats.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs et des passifs détenus au titre des contrats d'assurance et de réassurance à la clôture de la période de présentation de l'information financière :

(en milliers de dollars canadiens)

					2025
	Contrat pour risque viager	Contrats de rentes	Crédit	Fonds distincts	Total
Contrats d'assurance					
Actifs liés aux contrats d'assurance	3 550	-	-	7 742	11 292
Passifs liés aux contrats d'assurance	(4 779 312)	(11 851 015)	(24 846)	-	(16 655 173)
	(4 775 762)	(11 851 015)	(24 846)	7 742	(16 643 881)
Contrats de réassurance détenus					
Actifs au titre des contrats de réassurance détenus	482 094	2 591 909	2	-	3 074 005
Passifs au titre des contrats de réassurance détenus	(373 782)	-	(95)	-	(373 877)
	108 312	2 591 909	(93)	-	2 700 128

(en milliers de dollars canadiens)

					2024
	Contrat pour risque viager	Contrats de rentes	Crédit	Fonds distincts	Total
Contrats d'assurance					
Actifs liés aux contrats d'assurance	883	-	-	-	883
Passifs liés aux contrats d'assurance	(5 171 232)	(10 209 328)	(30 612)	(386)	(15 411 558)
	(5 170 349)	(10 209 328)	(30 612)	(386)	(15 410 675)
Contrats de réassurance détenus					
Actifs détenus au titre des contrats de réassurance	556 408	1 995 217	3	-	2 551 628
Passifs au titre des contrats de réassurance détenus	(354 647)	(32 426)	(97)	-	(387 170)
	201 761	1 962 791	(94)	-	2 164 458

L'incapacité d'un réassureur d'honorer ses engagements pourrait entraîner des pertes. La Compagnie surveille régulièrement la notation et le risque de défaut des réassureurs. Tous les réassureurs auxquels la Compagnie a cédé les risques d'assurance vie ont une note de « A » ou de « AA », et ce sont toutes des sociétés de réassurance inscrites au Canada. En ce qui concerne les produits de rente, la Compagnie a cédé une partie de ses activités aux réassureurs non inscrits. Afin d'atténuer le risque de crédit de ces réassureurs non inscrits, les actifs qui couvrent les passifs cédés sont soit détenus par la Compagnie, soit dans un compte en fiducie par l'entremise d'une entente de réassurance.

Au 31 octobre 2025, l'exposition maximale au risque de crédit découlant des contrats d'assurance s'élevait à 2 929 896 \$ (495 154 \$ en 2024), ce qui se rapporte principalement à une convention de coassurance avec compte de fonds retenus conclue avec des assureurs du Royaume-Uni. L'exposition maximale au risque de crédit découlant des contrats de réassurance s'est établie à 3 074 005 \$ (2 551 628 \$ en 2024).

Notre convention de coassurance avec les assureurs du Royaume-Uni comprend une convention de compte de fonds retenus, en vertu duquel certains actifs sont détenus au nom d'un assureur du Royaume-Uni auprès d'un dépositaire, ce qui nous permet de tirer parti de tout rendement des actifs et de choisir les placements. Nous effectuons une approximation de la comptabilisation des actifs au titre du compte de fonds retenus découlant de cette convention (c.-à-d. les créances au titre des actifs de placement retenus par les assureurs du Royaume-Uni et les rendements des placements gagnés sur ces actifs) en compensant le solde du passif au titre des contrats d'assurance par la valeur des créances au titre du compte de fonds retenus, qui correspondra à la juste valeur des actifs au titre du compte de fonds retenus conservés par les assureurs du Royaume-Uni. Toute variation de la valeur des créances au titre du compte de fonds retenus, qui sera égale à la variation de la valeur des actifs au titre du compte de fonds retenus, sera classée comme produits financiers d'assurance liés aux variations des taux d'intérêt et autres hypothèses financières.

Les rapprochements suivants montrent les valeurs comptables nettes de tous les contrats d'assurance et contrats de réassurance connexes détenus. Les rapprochements montrent les variations de la valeur comptable nette au cours de l'année en raison des flux de trésorerie et des montants comptabilisés dans l'état consolidé des résultats. Pour chaque rapprochement, nous présentons un tableau qui analyse séparément les variations des passifs au titre de la couverture restante et les variations des passifs au titre des sinistres survenus et qui rapproche ces variations aux postes correspondants de l'état consolidé des résultats et des autres éléments du résultat global. Au cours de l'exercice, la Compagnie a pris en charge un traité de réassurance en coassurance modifié, ce qui a réduit les passifs liés aux contrats de réassurance de 12 340 \$, générant un profit de 11 961 \$, déduction faite du solde du compte pour mémoire de 379 \$ qui a été versé à titre de contrepartie finale pour la prise en charge.

Évolution des passifs - Contrats d'assurance émis par élément d'évaluation (contrats non évalués selon la MRP)

(en milliers de dollars canadiens)

2025

	Valeur actualisée attendue des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	Marge sur services contractuels (MSC)		Total
			Juste valeur	Autres	
Solde d'ouverture des actifs liés aux contrats d'assurance	(12 544)	1 456	-	10 205	(883)
Solde d'ouverture des passifs liés aux contrats d'assurance	12 683 514	1 175 922	1 370 385	151 125	15 380 946
Solde d'ouverture des passifs liés aux contrats d'assurance - Soldes des comptes des fonds distincts	1 753 854	-	-	-	1 753 854
Soldes d'ouverture des contrats d'assurance, montant net	14 424 824	1 177 378	1 370 385	161 330	17 133 917
Marge sur services contractuels comptabilisée pour les services fournis	-	-	(102 963)	(20 030)	(122 993)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier expiré	(4 958)	(101 308)	-	-	(106 266)
Ajustements liés à l'expérience	47 978	-	-	-	47 978
Services rendus au cours de la période	43 020	(101 308)	(102 963)	(20 030)	(181 281)
Contrats comptabilisés initialement au cours de la période	(269 026)	114 114	-	178 474	23 562
Changements dans les estimations qui nécessitent un ajustement de la MSC	70 241	(8 720)	(53 118)	(8 403)	-
Variations des estimations entraînant des pertes et des reprises de pertes sur les contrats déficitaires	(20 341)	6 373	-	-	(13 968)
Services futurs non encore fournis	(219 126)	111 767	(53 118)	170 071	9 594
Ajustements des passifs au titre des sinistres survenus	1 797	-	-	-	1 797
Services passés fournis au cours des périodes antérieures	1 797	-	-	-	1 797
Résultat des activités d'assurance	(174 309)	10 459	(156 081)	150 041	(169 890)
(Produits financiers nets) charges financières nettes afférent(e)s aux contrats d'assurance	983 598	33 187	62 308	9 954	1 089 047
Autres éléments du résultat global	1 378	(75)		(1 232)	71
Total des variations dans l'état consolidé des résultats et des autres éléments du résultat global	810 667	43 571	(93 773)	158 763	919 228
Flux de trésorerie					
Primes reçues au titre des contrats d'assurance	3 628 008	-	-	-	3 628 008
Sinistres, prestations et autres charges payées	(1 953 637)	-	-	-	(1 953 637)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(170 085)	-	-	-	(170 085)
Total des flux de trésorerie	1 504 286	-	-	-	1 504 286
Primes réglées, déduction faite des sinistres	(683 886)	(42 622)	(66 369)	(3 319)	(796 196)
Soldes de clôture des contrats d'assurance, montant net	16 055 891	1 178 327	1 210 243	316 774	18 761 235
Solde de clôture des actifs liés aux contrats d'assurance	(215 929)	20 562	88 380	95 695	(11 292)
Solde de clôture des passifs liés aux contrats d'assurance	14 129 620	1 157 765	1 121 863	221 079	16 630 327
Solde de clôture des passifs liés aux contrats d'assurance - Soldes des comptes des fonds distincts	2 142 200	-	-	-	2 142 200
Soldes de clôture des contrats d'assurance, montant net	16 055 891	1 178 327	1 210 243	316 774	18 761 235

Rapprochement des passifs - Contrats d'assurance émis par élément d'évaluation (contrats non évalués selon la MRP)

(en milliers de dollars canadiens)

2024

	Valeur actualisée attendue des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	Marge sur services contractuels (MSC)		Total
			Juste valeur	Autres	
Solde d'ouverture des actifs liés aux contrats d'assurance	(26 135)	6 231	12 526	3	(7 375)
Solde d'ouverture des passifs liés aux contrats d'assurance	9 235 377	970 995	1 590 645	88 331	11 885 348
Solde d'ouverture des passifs liés aux contrats d'assurance - Soldes des comptes des fonds distincts	1 320 520	-	-	-	1 320 520
Soldes d'ouverture des contrats d'assurance, montant net	10 529 762	977 226	1 603 171	88 334	13 198 493
Marge sur services contractuels comptabilisée pour les services fournis	-	-	(121 247)	(13 079)	(134 326)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier expiré	-	(98 663)	-	-	(98 663)
Ajustements liés à l'expérience	66 719	(6 653)	-	-	60 066
Services rendus au cours de la période	66 719	(105 316)	(121 247)	(13 079)	(172 923)
Contrats comptabilisés initialement au cours de la période	(152 637)	75 684	-	107 280	30 327
Changements dans les estimations qui nécessitent un ajustement de la MSC	168 911	43 527	(184 720)	(27 718)	-
Variations des estimations entraînant des pertes et des reprises de pertes sur les contrats déficitaires	(16 384)	18 138	-	-	1 754
Services futurs non encore fournis	(110)	137 349	(184 720)	79 562	32 081
Ajustements des passifs au titre des sinistres survenus	(3 284)	-	-	-	(3 284)
Services passés fournis au cours des périodes antérieures	(3 284)	-	-	-	(3 284)
Résultat des activités d'assurance	63 325	32 033	(305 967)	66 483	(144 126)
(Produits financiers nets) charges financières nettes afférent(e)s aux contrats d'assurance	1 958 251	168 119	73 181	6 513	2 206 064
Total des variations dans l'état consolidé des résultats et des autres éléments du résultat global	2 021 576	200 152	(232 786)	72 996	2 061 938
Flux de trésorerie					
Primes reçues au titre des contrats d'assurance	3 663 262	-	-	-	3 663 262
Sinistres, prestations et autres charges payées	(1 662 277)	-	-	-	(1 662 277)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(126 108)	-	-	-	(126 108)
Total des flux de trésorerie	1 874 877	-	-	-	1 874 877
Primes réglées, déduction faite des sinistres	(1 391)	-	-	-	(1 391)
Soldes de clôture des contrats d'assurance, montant net	14 424 824	1 177 378	1 370 385	161 330	17 133 917
Solde de clôture des actifs liés aux contrats d'assurance	(12 544)	1 456	-	10 205	(883)
Solde de clôture des passifs liés aux contrats d'assurance	12 683 514	1 175 922	1 370 385	151 125	15 380 946
Solde de clôture des passifs liés aux contrats d'assurance - Soldes des comptes des fonds distincts	1 753 854	-	-	-	1 753 854
Soldes de clôture des contrats d'assurance, montant net	14 424 824	1 177 378	1 370 385	161 330	17 133 917

Rapprochement des passifs - Contrats d'assurance émis par couverture restante et sinistres survenus (contrats non évalués selon la MRP)

(en milliers de dollars canadiens)

2025

	Passifs au titre de la couverture restante		Passifs au titre des sinistres survenus	Total
	Exclusion faite de l'élément de perte	Élément de perte		
Solde d'ouverture des actifs liés aux contrats d'assurance	(883)	-	-	(883)
Solde d'ouverture des passifs liés aux contrats d'assurance	15 228 314	86 539	66 093	15 380 946
Solde d'ouverture des passifs liés aux contrats d'assurance - Soldes des comptes des fonds distincts	1 753 854	-	-	1 753 854
Soldes d'ouverture des contrats d'assurance, montant net	16 981 285	86 539	66 093	17 133 917
Juste valeur	(776 866)	-	-	(776 866)
Autres	(348 120)	-	-	(348 120)
Revenus d'assurance	(1 124 986)	-	-	(1 124 986)
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	(2 059)	920 368	918 309
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	25 396	-	-	25 396
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	-	9 594	-	9 594
Ajustements des passifs au titre des sinistres survenus	-	-	1 797	1 797
Charges afférentes aux activités d'assurance	25 396	7 535	922 165	955 096
Composants investissements	(1 059 293)	-	1 059 293	-
Résultat des activités d'assurance	(2 158 883)	7 535	1 981 458	(169 890)
(Produits financiers nets) charges financières nettes afférent(e)s aux contrats d'assurance	1 119 117	(30 070)	-	1 089 047
Autres éléments du résultat global	71	-	-	71
Total des variations dans l'état consolidé des résultats et des autres éléments du résultat global	(1 039 695)	(22 535)	1 981 458	919 228
Flux de trésorerie				
Primes reçues au titre des contrats d'assurance	3 628 008	-	-	3 628 008
Sinistres, prestations et autres charges payées	-	-	(1 953 637)	(1 953 637)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(170 085)	-	-	(170 085)
Total des flux de trésorerie	3 457 923	-	(1 953 637)	1 504 286
Primes réglées, déduction faite des sinistres	(781 504)	(108)	(14 584)	(796 196)
Soldes de clôture des contrats d'assurance, montant net	18 618 009	63 896	79 330	18 761 235
Solde de clôture des actifs liés aux contrats d'assurance	(11 292)	-	-	(11 292)
Solde de clôture des passifs liés aux contrats d'assurance	16 487 101	63 896	79 330	16 630 327
Solde de clôture des passifs liés aux contrats d'assurance - Soldes des comptes des fonds distincts	2 142 200	-	-	2 142 200
Soldes de clôture des contrats d'assurance, montant net	18 618 009	63 896	79 330	18 761 235

Rapprochement des passifs - Contrats d'assurance émis par couverture restante et sinistres survenus (contrats non évalués selon la MRP)

(en milliers de dollars canadiens)

2024

	Passifs au titre de la couverture restante		Passifs au titre des sinistres survenus	Total
	Exclusion faite de l'élément de perte	Élément de perte		
Solde d'ouverture des actifs liés aux contrats d'assurance	(7 737)	-	362	(7 375)
Solde d'ouverture des passifs liés aux contrats d'assurance	11 793 912	19 583	71 853	11 885 348
Solde d'ouverture des passifs liés aux contrats d'assurance - Soldes des comptes des fonds distincts	1 320 520	-	-	1 320 520
Soldes d'ouverture des contrats d'assurance, montant net	13 106 695	19 583	72 215	13 198 493
Juste valeur	(807 511)	-	-	(807 511)
Autres	(194 732)	-	-	(194 732)
Revenus d'assurance	(1 002 243)	-	-	(1 002 243)
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	(4 075)	818 973	814 898
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	14 421	-	-	14 421
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	-	32 081	-	32 081
Ajustements des passifs au titre des sinistres survenus	-	-	(3 283)	(3 283)
Charges afférentes aux activités d'assurance	14 421	28 006	815 690	858 117
Composants investissements	(841 648)	-	841 648	-
Résultat des activités d'assurance	(1 829 470)	28 006	1 657 338	(144 126)
(Produits financiers nets) charges financières nettes afférent(e)s aux contrats d'assurance	2 167 114	38 950	-	2 206 064
Total des variations dans l'état consolidé des résultats et des autres éléments du résultat global	337 644	66 956	1 657 338	2 061 938
Flux de trésorerie				
Primes reçues au titre des contrats d'assurance	3 663 262	-	-	3 663 262
Sinistres, prestations et autres charges payées	-	-	(1 662 277)	(1 662 277)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(126 108)	-	-	(126 108)
Total des flux de trésorerie	3 537 154	-	(1 662 277)	1 874 877
Primes réglées, déduction faite des sinistres	(208)	-	(1 183)	(1 391)
Soldes de clôture des contrats d'assurance, montant net	16 981 285	86 539	66 093	17 133 917
Solde de clôture des actifs liés aux contrats d'assurance	(883)	-	-	(883)
Solde de clôture des passifs liés aux contrats d'assurance	15 228 314	86 539	66 093	15 380 946
Solde de clôture des passifs liés aux contrats d'assurance - Soldes des comptes des fonds distincts	1 753 854	-	-	1 753 854
Soldes de clôture des contrats d'assurance, montant net	16 981 285	86 539	66 093	17 133 917

Rapprochement des passifs - Contrats de réassurance détenus par élément d'évaluation (contrats non évalués selon la MRP)

(en milliers de dollars canadiens)

2025

	Valeur actualisée attendue des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	Marge sur services contractuels (MSC)		Total
			Juste valeur	Autres	
Solde d'ouverture des actifs au titre des contrats de réassurance détenus	2 163 924	373 987	34 805	(21 090)	2 551 626
Solde d'ouverture des passifs au titre des contrats de réassurance détenus	(1 088 143)	235 494	463 880	1 695	(387 074)
Soldes d'ouverture des contrats de réassurance détenus, montant net	1 075 781	609 481	498 685	(19 395)	2 164 552
MSC comptabilisée pour les services fournis	-	-	(85 884)	5 155	(80 729)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier expiré	-	(53 048)	-	-	(53 048)
Ajustements liés à l'expérience	90 924	(7 275)	-	-	83 649
Services rendus au cours de la période	90 924	(60 323)	(85 884)	5 155	(50 128)
Contrats comptabilisés initialement au cours de la période	(20 324)	49 180	-	(9 857)	18 999
Changements dans les estimations qui nécessitent un ajustement de la MSC	79 130	7 785	(76 939)	(9 976)	-
Variations des estimations entraînant des pertes et des reprises de pertes sur les contrats déficitaires	(9 983)	6 815	-	-	(3 168)
Variations des recouvrements de pertes sur contrats déficitaires sous-jacents qui nécessitent d'ajuster la MSC	-	-	-	(3 701)	(3 701)
Services futurs non encore fournis	48 823	63 780	(76 939)	(23 534)	12 130
Charges afférentes aux contrats de réassurance détenus, montant net	139 747	3 457	(162 823)	(18 379)	(37 998)
(Produits financiers) charges financières afférent(e)s aux contrats de réassurance détenus, montant net	101 425	16 910	20 230	(3 995)	134 570
Total des variations dans l'état consolidé des résultats et des autres éléments du résultat global	241 172	20 367	(142 593)	(22 374)	96 572
Flux de trésorerie					
Primes versées	785 242	-	-	-	785 242
Montants reçus	(294 533)	-	-	-	(294 533)
Total des flux de trésorerie	490 709	-	-	-	490 709
Autres variations de la valeur comptable nette des contrats de réassurance détenus	(39 304)	(9 734)	(2 565)	(9)	(51 612)
Soldes de clôture des contrats de réassurance détenus, montant net	1 807 662	629 848	356 092	(41 769)	2 700 221
Solde de clôture des actifs au titre des contrats de réassurance détenus	2 773 144	389 262	(43 027)	(45 376)	3 074 003
Solde de clôture des passifs au titre des contrats de réassurance détenus	(1 004 786)	230 852	396 554	3 598	(373 782)
Soldes de clôture des contrats de réassurance détenus, montant net	1 768 358	620 114	353 527	(41 778)	2 700 221

Rapprochement des passifs - Contrats d'assurance émis par élément d'évaluation (contrats non évalués selon la MRP)

(en milliers de dollars canadiens)

2024

	Valeur actualisée attendue des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	Marge sur services contractuels (MSC)		Total
			Juste valeur	Autres	
Solde d'ouverture des actifs au titre des contrats de réassurance détenus	992 885	275 215	132 774	1 818	1 402 692
Solde d'ouverture des passifs au titre des contrats de réassurance détenus	(956 054)	203 501	449 901	537	(302 115)
Soldes d'ouverture des contrats de réassurance détenus, montant net	36 831	478 716	582 675	2 355	1 100 577
MSC comptabilisée pour les services fournis	-	-	(47 482)	(16)	(47 498)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier expiré	-	(51 428)	-	-	(51 428)
Ajustements liés à l'expérience	(7 462)	(7 043)	-	-	(14 505)
Services rendus au cours de la période	(7 462)	(58 471)	(47 482)	(16)	(113 431)
Contrats comptabilisés initialement au cours de la période	(153)	30 807	-	(14 434)	16 220
Changements dans les estimations qui nécessitent un ajustement de la MSC	13 090	55 153	(61 787)	(6 456)	-
Variations des estimations entraînant des pertes et des reprises de pertes sur les contrats déficitaires	(20 656)	22 636	-	-	1 980
Variations des recouvrements de pertes sur contrats déficitaires sous-jacents qui nécessitent d'ajuster la MSC	-	-	(16)	(679)	(695)
Services futurs non encore fournis	(7 719)	108 596	(61 803)	(21 569)	17 505
Charges afférentes aux contrats de réassurance détenus, montant net	(15 181)	50 125	(109 285)	(21 585)	(95 926)
(Produits financiers) charges financières afférent(e)s aux contrats de réassurance détenus, montant net	2 053	80 640	25 295	(165)	107 823
Total des variations dans l'état consolidé des résultats et des autres éléments du résultat global	(13 128)	130 765	(83 990)	(21 750)	11 897
Flux de trésorerie					
Primes versées	1 250 253	-	-	-	1 250 253
Montants reçus	(198 175)	-	-	-	(198 175)
Total des flux de trésorerie	1 052 078	-	-	-	1 052 078
Soldes de clôture des contrats de réassurance détenus, montant net	1 075 781	609 481	498 685	(19 395)	2 164 552
Solde de clôture des actifs au titre des contrats de réassurance détenus	2 163 924	373 987	34 805	(21 090)	2 551 626
Solde de clôture des passifs au titre des contrats de réassurance détenus	(1 088 143)	235 494	463 880	1 695	(387 074)
Soldes de clôture des contrats de réassurance détenus, montant net	1 075 781	609 481	498 685	(19 395)	2 164 552

Rapprochement des passifs - Contrats de réassurance détenus par couverture restante et sinistres survenus (contrats non évalués selon la MRP)

(en milliers de dollars canadiens)

2025

	Actifs au titre de la couverture restante		Actifs au titre des sinistres survenus	Total
	Exclusion faite du composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte		
Solde d'ouverture des actifs au titre des contrats de réassurance détenus	2 484 638	39 600	27 388	2 551 626
Solde d'ouverture des passifs au titre des contrats de réassurance détenus	(375 118)	7	(11 963)	(387 074)
Soldes d'ouverture des contrats de réassurance détenus, montant net	2 109 520	39 607	15 425	2 164 552
Juste valeur	(238 113)	-	-	(238 113)
Autres	(123 426)	-	-	(123 426)
Imputation des primes de réassurance payées	(361 539)	-	-	(361 539)
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités de réassurance	-	(5 392)	316 803	311 411
Recouvrement de pertes et reprise de pertes	-	12 130	-	12 130
Montants recouverts des réassureurs	-	6 738	316 803	323 541
Composants investissements	(13 618)	-	13 618	-
Charges afférentes aux contrats de réassurance détenus, montant net	(375 157)	6 738	330 421	(37 998)
(Produits financiers) charges financières afférent(e)s aux contrats de réassurance détenus, montant net	144 260	(9 690)	-	134 570
Total des variations dans l'état consolidé des résultats et des autres éléments du résultat global	(230 897)	(2 952)	330 421	96 572
Flux de trésorerie				
Primes versées	785 242	-	-	785 242
Montants reçus	-	-	(294 533)	(294 533)
Total des flux de trésorerie	785 242	-	(294 533)	490 709
Autres variations de la valeur comptable nette des contrats de réassurance détenus	(51 612)	-	-	(51 612)
Soldes de clôture des contrats de réassurance détenus, montant net	2 612 253	36 655	51 313	2 700 221
Solde de clôture des actifs au titre des contrats de réassurance détenus	2 994 800	36 655	42 548	3 074 003
Solde de clôture des passifs au titre des contrats de réassurance détenus	(382 547)	-	8 765	(373 782)
Soldes de clôture des contrats de réassurance détenus, montant net	2 612 253	36 655	51 313	2 700 221

Rapprochement des passifs - Contrats de réassurance détenus par couverture restante et sinistres survenus (contrats non évalués selon la MRP)

(en milliers de dollars canadiens)

2024

	Actifs au titre de la couverture restante			Total
	Exclusion faite du composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Actifs au titre des sinistres survenus	
Solde d'ouverture des actifs au titre des contrats de réassurance détenus	1 411 929	12 923	(22 160)	1 402 692
Solde d'ouverture des passifs au titre des contrats de réassurance détenus	(314 760)	-	12 645	(302 115)
Soldes d'ouverture des contrats de réassurance détenus, montant net	1 097 169	12 923	(9 515)	1 100 577
Juste valeur	(263 770)	-	-	(263 770)
Autres	(60 809)	-	-	(60 809)
Imputation des primes de réassurance payées	(324 579)	-	-	(324 579)
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités de réassurance	-	(4 881)	216 028	211 147
Recouvrement de pertes et reprise de pertes	-	17 506	-	17 506
Montants recouverts des réassureurs	-	12 625	216 028	228 653
Composants investissements	(7 087)	-	7 087	-
Charges afférentes aux contrats de réassurance détenus, montant net	(331 666)	12 625	223 115	(95 926)
(Produits financiers) charges financières afférent(e)s aux contrats de réassurance détenus, montant net	93 764	14 059	-	107 823
Total des variations dans l'état consolidé des résultats et des autres éléments du résultat global	(237 902)	26 684	223 115	11 897
Flux de trésorerie				
Primes versées	1 250 253	-	-	1 250 253
Montants reçus	-	-	(198 175)	(198 175)
Total des flux de trésorerie	1 250 253	-	(198 175)	1 052 078
Soldes de clôture des contrats de réassurance détenus, montant net	2 109 520	39 607	15 425	2 164 552
Solde de clôture des actifs au titre des contrats de réassurance détenus	2 484 638	39 600	27 388	2 551 626
Solde de clôture des passifs au titre des contrats de réassurance détenus	(375 118)	7	(11 963)	(387 074)
Soldes de clôture des contrats de réassurance détenus, montant net	2 109 520	39 607	15 425	2 164 552

Rapprochement des passifs - Contrats d'assurance détenus par couverture restante et sinistres survenus (contrats évalués selon la MRP)

(en milliers de dollars canadiens)	2025		
	Passifs au titre de la couverture restante	Passifs au titre des sinistres survenus	
	Exclusion faite de l'élément de perte	Valeur actualisée attendue des flux de trésorerie futurs	Total
Solde d'ouverture des actifs liés aux contrats d'assurance	-	-	-
Solde d'ouverture des passifs liés aux contrats d'assurance	(25 315)	55 927	30 612
Solde d'ouverture des contrats d'assurance, montant net	(25 315)	55 927	30 612
Autres	(324 573)	-	(324 573)
Revenus d'assurance	(324 573)	-	(324 573)
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	97 318	97 318
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	34 760	-	34 760
Ajustements des passifs au titre des sinistres survenus	-	(3 499)	(3 499)
Charges afférentes aux activités d'assurance	34 760	93 819	128 579
Résultat des activités d'assurance	(289 813)	93 819	(195 994)
Total des variations dans l'état consolidé des résultats et des autres éléments du résultat global	(289 813)	93 819	(195 994)
Flux de trésorerie			
Primes reçues au titre des contrats d'assurance	322 061	-	322 061
Sinistres, prestations et autres charges payées	-	(97 073)	(97 073)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(34 760)	-	(34 760)
Total des flux de trésorerie	287 301	(97 073)	190 228
Solde de clôture des contrats d'assurance, montant net	(27 827)	52 673	24 846
Solde de clôture des actifs liés aux contrats d'assurance	-	-	-
Solde de clôture des passifs liés aux contrats de réassurance	(27 827)	52 673	24 846
Solde de clôture des contrats d'assurance, montant net	(27 827)	52 673	24 846

Rapprochement des passifs - Contrats d'assurance détenus par couverture restante et sinistres survenus (contrats évalués selon la MRP)

(en milliers de dollars canadiens)

2024

	Passifs au titre de la couverture restante	Passifs au titre des sinistres survenus	Total
	Exclusion faite de l'élément de perte	Valeur actualisée attendue des flux de trésorerie futurs	
Solde d'ouverture des actifs liés aux contrats d'assurance	-	-	-
Solde d'ouverture des passifs liés aux contrats d'assurance	(27 352)	51 549	24 197
Soldes d'ouverture des contrats d'assurance, montant net	(27 352)	51 549	24 197
Autres	(329 882)	-	(329 882)
Revenus d'assurance	(329 882)	-	(329 882)
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	92 445	92 445
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	36 323	-	36 323
Ajustements des passifs au titre des sinistres survenus	-	4 758	4 758
Charges afférentes aux activités d'assurance	36 323	97 203	133 526
Résultat des activités d'assurance	(293 559)	97 203	(196 356)
Total des variations dans l'état consolidé des résultats et des autres éléments du résultat global	(293 559)	97 203	(196 356)
Flux de trésorerie			
Primes reçues au titre des contrats d'assurance	331 919	-	331 919
Sinistres, prestations et autres charges payées	-	(92 825)	(92 825)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(36 323)	-	(36 323)
Total des flux de trésorerie	295 596	(92 825)	202 771
Soldes de clôture des contrats d'assurance, montant net	(25 315)	55 927	30 612
Solde de clôture des actifs liés aux contrats d'assurance	-	-	-
Solde de clôture des passifs liés aux contrats d'assurance	(25 315)	55 927	30 612
Soldes de clôture des contrats d'assurance, montant net	(25 315)	55 927	30 612

Incidence des contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice

Contrats pour risque viager sans participation

Les tableaux suivants résument l'incidence sur les composants évaluation des contrats d'assurance et de réassurance détenus découlant de la comptabilisation initiale des contrats non évalués aux termes de la MRP qui ont été initialement comptabilisés au cours de l'exercice.

Contrats d'assurance

(en milliers de dollars canadiens)	2025		
	Contrats rentables émis	Contrats déficitaires émis	Total
Sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance à payer	2 375 308	458 283	2 833 591
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	162 252	21 539	183 791
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	2 537 560	479 822	3 017 382
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(2 795 505)	(490 903)	(3 286 408)
Ajustement au titre du risque non financier	79 471	34 643	114 114
MSC	178 474	-	178 474
Pertes comptabilisées lors de la comptabilisation initiale	-	23 562	23 562

(en milliers de dollars canadiens)	2024		
	Contrats rentables émis	Contrats déficitaires émis	Total
Sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance à payer	2 860 422	952 463	3 812 885
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	109 742	27 102	136 844
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	2 970 164	979 565	3 949 729
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(3 125 211)	(977 155)	(4 102 366)
Ajustement au titre du risque non financier	47 767	27 917	75 684
MSC	107 280	-	107 280
Pertes comptabilisées lors de la comptabilisation initiale	-	30 327	30 327

Contrats de réassurance détenus

(en milliers de dollars canadiens)	2025		
	Contrats souscrits sans composant recouvrement de perte	Contrats souscrits avec composant recouvrement de perte	Total
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(399 765)	(345 406)	(745 171)
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	431 918	333 577	765 495
Ajustement au titre du risque non financier	(23 904)	(25 276)	(49 180)
Bénéfice comptabilisé lors de la comptabilisation initiale	-	18 999	18 999
MSC	8 249	(18 106)	(9 857)

(en milliers de dollars canadiens)	2024 Chiffres retraités		
	Contrats souscrits sans composant recouvrement de perte	Contrats souscrits avec composant recouvrement de perte	Total
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(790 815)	(377 594)	(1 168 409)
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	801 453	367 109	1 168 562
Ajustement au titre du risque non financier	(17 889)	(12 918)	(30 807)
Bénéfice comptabilisé lors de la comptabilisation initiale	-	16 220	16 220
MSC	(7 251)	(7 183)	(14 434)

Marge sur services contractuels

Le tableau suivant indique à quel moment la Compagnie prévoit comptabiliser la MSC restante en résultat net après la date de clôture pour les contrats non évalués selon la MRP.

(en milliers de dollars canadiens)

	1 an ou moins	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	de 5 à 10 ans	De 10 à 20 ans	Plus de 20 ans	2025 Total
Contrats d'assurance									
Contrats pour risque viager sans participation	74 149	68 012	62 386	57 431	52 765	204 208	222 061	163 300	904 312
Contrats traditionnels avec participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de rentes	43 903	41 289	38 873	36 392	33 847	134 948	144 149	81 227	554 628
Contrats avec participation directe - Fonds distincts	6 744	6 309	5 873	5 459	5 018	18 848	14 816	5 010	68 077
	124 796	115 610	107 132	99 282	91 630	358 004	381 026	249 537	1 527 017
Contrats de réassurance détenus									
Contrats pour risque viager sans participation	(34 318)	(31 231)	(28 443)	(26 009)	(23 694)	(89 419)	(91 287)	(50 518)	(374 919)
Contrats de rentes	5 250	5 530	5 122	4 735	4 365	16 919	16 364	4 885	63 170
	(29 068)	(25 701)	(23 321)	(21 274)	(19 329)	(72 500)	(74 923)	(45 633)	(311 749)

(en milliers de dollars canadiens)

	1 an ou moins	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	de 5 à 10 ans	De 10 à 20 ans	Plus de 20 ans	2024 (chiffres retraités) Total
Contrats d'assurance									
Contrats pour risque viager sans participation	95 753	87 001	79 161	72 076	65 786	249 170	259 327	186 325	1 094 599
Contrats traditionnels avec participation	945	945	1 820	1 630	1 454	5 178	4 856	6 184	23 012
Contrats de rentes	26 509	25 595	24 084	22 837	21 497	87 017	96 650	62 475	366 664
Contrats avec participation directe - Fonds distincts	4 529	4 285	4 018	3 745	3 472	13 257	10 459	3 675	47 440
	127 736	117 826	109 083	100 288	92 209	354 622	371 292	258 659	1 531 715
Contrats de réassurance détenus									
Contrat pour risque viager sans participation	(43 582)	(39 484)	(35 745)	(32 381)	(29 399)	(109 226)	(106 074)	(56 849)	(452 740)
Contrats de rentes	(2 172)	(1 812)	(1 753)	(1 695)	(1 638)	(7 233)	(10 237)	(10)	(26 550)
	(45 754)	(41 296)	(37 498)	(34 076)	(31 037)	(116 459)	(116 311)	(56 859)	(479 290)

Jugements et estimations importants

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution tiennent compte des éléments suivants :

- les estimations des flux de trésorerie futurs;
- un ajustement pour tenir compte de la valeur temps de l'argent et des risques financiers associés aux flux de trésorerie futurs, dans la mesure où les risques financiers ne sont pas pris en compte dans les flux de trésorerie futurs estimés;
- un ajustement au titre du risque non financier.

En procédant à l'estimation des flux de trésorerie futurs, nous cherchons à déterminer l'espérance mathématique d'une série de scénarios qui reflète l'éventail complet des résultats possibles. Nous actualisons les flux de trésorerie de chaque scénario et pondérons chacun d'eux par la probabilité estimée du résultat correspondant, obtenant ainsi l'espérance mathématique de la valeur actualisée. S'il existe des interdépendances importantes entre les flux de trésorerie qui varient en fonction des variables du marché et les autres flux de trésorerie, il se peut que nous utilisions la modélisation stochastique pour estimer l'espérance de la valeur actualisée. La modélisation stochastique implique de projeter les flux de trésorerie futurs selon un grand nombre de scénarios économiques possibles en tenant compte des variables du marché comme les taux d'intérêt et les rendements des capitaux propres.

Estimations des flux de trésorerie futurs

Dans le cadre de l'estimation des flux de trésorerie futurs, nous intégrons avec objectivité l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coût ou effort excessif à la date de clôture. Ces informations comprennent les données historiques internes et externes des sinistres et autres faits liés à l'expérience, mises à jour pour refléter les attentes actuelles concernant la survenance d'événements futurs.

Les estimations des flux de trésorerie futurs reflètent notre point de vue quant aux conditions actuelles à la date de clôture, pour autant que les estimations des variables de marché pertinentes cadrent avec les prix de marché observables.

Lorsque nous estimons les flux de trésorerie futurs, nous tenons compte des prévisions actuelles concernant la survenance d'événements futurs qui pourraient avoir une incidence sur ces flux de trésorerie. Toutefois, la Compagnie ne doit pas tenir compte des prévisions concernant des modifications législatives à venir à la suite desquelles, au titre du contrat existant, son obligation actuelle serait modifiée ou acquittée ou, au contraire, de nouvelles obligations seraient créées, à moins que ces modifications ne soient quasi adoptées.

Les flux de trésorerie compris dans le périmètre d'un contrat sont directement liés à l'exécution du contrat, y compris ceux dont le montant ou l'échéancier sont à notre discrétion. Ils comprennent les paiements à l'intention du titulaire (ou en son nom), les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition et les autres coûts engagés dans le cadre de l'exécution des contrats.

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition proviennent des activités de vente, de souscription et de création d'un groupe de contrats qui sont directement attribuables au portefeuille de contrats dont fait partie le groupe. Les autres coûts engagés dans l'exécution du contrat comprennent les suivants :

- les coûts de gestion, de tenue et d'administration des sinistres;
- les commissions récurrentes à verser sur les primes échelonnées à recevoir qui sont comprises dans le périmètre du contrat;
- les coûts que nous engageons pour fournir des services d'investissement;
- les coûts que nous engageons dans le cadre de nos activités de placement, dans la mesure où nous les effectuons pour bonifier les prestations découlant de la couverture d'assurance pour les titulaires de polices en générant un rendement de placement dont les titulaires bénéficieront si un événement assuré se produit;
- l'impôt sur le résultat et les autres coûts qui peuvent être spécifiquement imputés au titulaire selon les modalités du contrat.

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition et les autres coûts engagés dans le cadre de l'exécution des contrats comprennent des coûts directs et une affectation de frais généraux fixes ou variables.

Les flux de trésorerie sont attribués aux activités d'acquisition et aux autres activités d'exécution au moyen de méthodes de détermination des coûts par activité. Les flux de trésorerie attribuables aux activités d'acquisition et aux autres activités d'exécution sont affectés aux groupes de contrats suivant des méthodes systématiques et rationnelles appliquées uniformément à tous les coûts ayant des caractéristiques similaires. En règle générale, nous affectons les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition aux groupes de contrats en fonction de certains facteurs comme le plan de produits et le volume des nouvelles activités (p. ex., le nombre de polices ou les primes). Les autres coûts sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

Périmètre des contrats

L'évaluation du périmètre du contrat, qui définit les flux de trésorerie futurs qui sont inclus dans l'évaluation d'un contrat, nécessite l'exercice du jugement et la prise en considération de nos droits et obligations substantiels en vertu du contrat.

Contrats d'assurance	Dans le cas des produits que nous émettons, la prime demandée pour chaque année reflète nos attentes en matière d'exposition au risque pour la durée de la police ou jusqu'à l'âge spécifié dans la police. Nous ne pouvons pas modifier le prix de la prime pour prendre en compte les risques réévalués pour l'exercice suivant sur la base de l'expérience et des prévisions en matière de sinistres pour un portefeuille donné.
Contrats de réassurance détenus	Chacun de nos contrats de réassurance en quote-part couvre des contrats sous-jacents émis tout au long de la période de couverture et confère à la Compagnie et au réassureur le droit de mettre fin à la cession de nouvelles activités à tout moment, moyennant un préavis de trois mois (ou de douze mois) à l'autre partie. Lors de la comptabilisation initiale, les flux de trésorerie compris à l'intérieur du périmètre du contrat de réassurance sont déterminés comme étant ceux découlant des contrats sous-jacents que nous prévoyons émettre et céder aux termes du contrat de réassurance au cours des trois (ou douze) prochains mois. Par la suite, les flux de trésorerie prévus au-delà de la fin de cette période de préavis initiale sont considérés comme des flux de trésorerie de nouveaux contrats de réassurance et sont comptabilisés séparément du contrat initial, puisqu'ils sont compris dans la période de préavis mobile de trois mois (ou de 12 mois).

Contrats pour risque viager et contrats avec participation

Les hypothèses relatives à la mortalité/à la longévité, à la morbidité et au comportement des titulaires de police qui sont utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs sont élaborées par type de produit, en fonction de l'expérience récente et des profils des titulaires de police au sein d'un groupe de contrats d'assurance.

Les hypothèses relatives à la mortalité/à la longévité sont généralement élaborées à partir d'une combinaison de données nationales sur la mortalité, de tendances sectorielles et de notre expérience récente. Les résultats techniques sont suivis au moyen d'études régulières dont les résultats se reflètent à la fois dans la tarification des nouveaux produits et dans l'évaluation des contrats existants.

La mortalité et la longévité sont des hypothèses clés dans l'évaluation des produits de rentes émis au Canada. Les tableaux produits par l'actuaire à partir des données de l'Institut canadien des actuaires (ICA) sont utilisés et ajustés pour tenir compte de l'amélioration des résultats en matière de mortalité, comme il est indiqué ci-après.

(en milliers de dollars canadiens)

	Mortalité Modèle de projections	Table de mortalité utilisée et ajustements	Ajustements pour tenir compte de l'amélioration en matière de mortalité à long terme
Homme	CMI (Royaume-Uni) – retraités	Série S3 et CMI 2021 Homme	De 1,25 % à 1,5 %
Femme	CMI (Royaume-Uni) – retraités	Série S3 et CMI 2021 Femme	De 1,25 % à 1,5 %

(en milliers de dollars canadiens)

	Mortalité Modèle de projections	Table de mortalité utilisée et ajustements	Ajustements pour tenir compte de l'amélioration en matière de mortalité à long terme
Homme	MI-2017	CPM 2014 Secteur privé Homme	1 %
Femme	MI-2017	CPM 2014 Secteur privé Femme	1 %

[Publication d'hypothèses de mortalité et de longévité pour d'autres pays qui pourraient avoir une incidence importante sur les estimations de flux de trésorerie futurs.]

Le comportement des titulaires de police constitue une hypothèse clé dans l'évaluation des rentes, des contrats d'assurance-vie avec participation et des autres contrats d'assurance-vie. Chaque type de comportement du titulaire de police est estimé par type de produit, sur la base des tendances de l'expérience récente.

Nous avons élaboré les hypothèses relatives au taux de déchéance en nous fondant sur les études de déchéance de la Compagnie ainsi que sur l'expérience récente du secteur. Des hypothèses relatives au taux de déchéance distinctes sont utilisées pour les produits d'assurance vie entière, les produits d'assurance vie universelle temporaires renouvelables annuellement et de coût d'assurance nivelé, les produits temporaires renouvelables et temporaires à 100 ans. En ce qui concerne les assurances temporaires renouvelables, les déchéances supplémentaires devraient se produire à la période de renouvellement, et les taux de mortalité devraient augmenter après la période de renouvellement. En raison de l'augmentation importante des primes au moment du renouvellement, les titulaires de polices en bonne santé sont plus susceptibles de résilier leur contrat que ceux qui sont devenus inassurables. Une augmentation des taux de déchéance des polices au début de leur durée réduirait les bénéfices des actionnaires. Une augmentation du taux de résiliation des polices à une période ultérieure de la durée de la police aurait pour effet d'accroître les bénéfices des actionnaires si le produit est fondé sur la déchéance (p. ex., les assurances vie universelles à coût d'assurance nivelé et les assurances temporaires à 100 ans), mais réduirait les bénéfices des actionnaires en ce qui concerne les autres types de produits d'assurance vie. En vertu de l'IFRS 17, la variation des résultats en matière de déchéance et la modification des hypothèses relatives au taux de déchéance sont absorbées par les modifications de la MSC si les groupes ne sont pas déficitaires.

Dans le cas des produits d'assurance vie universelle et des produits de fonds distincts, le fonds des titulaires de polices est crédité du rendement du fonds moins les frais contractuels. Dans le cas des produits d'assurance vie universelle, le montant crédité pourrait être déterminé par des garanties de taux d'intérêt.

Pour déterminer comment identifier les variations des flux de trésorerie discrétionnaires pour les contrats d'assurance vie entière, nous considérons généralement que notre engagement correspond aux intérêts attendus crédités à la valeur de rachat sur la vie entière mis à jour pour refléter le taux crédité réel du titulaire de la police. Les intérêts crédités à la valeur de rachat sur la vie entière sont déterminés en fonction de notre pouvoir discrétionnaire et du rendement réel de l'actif sous-jacent au passif d'assurance. Les changements dans les estimations de flux de trésorerie futurs découlant de l'exercice du pouvoir discrétionnaire correspondent à la différence entre le taux crédité prévu du titulaire de la police et le taux crédité réel. La différence entre le taux crédité attendu et le taux réel se répartit comme suit :

- les variations attribuables à la hausse ou à la baisse du taux de rendement des actifs, comptabilisées à l'état des résultats et partiellement compensées par le revenu de placement.
- les changements découlant de notre pouvoir discrétionnaire – comptabilisés comme un ajustement de la MSC.

La ventilation des intérêts crédités sur la valeur de rachat est effectuée au niveau de la police.

Taux d'actualisation

Nous avons remplacé notre méthode actuelle hybride relative au taux d'actualisation par une approche descendante alignée sur l'IFRS 17. La nouvelle approche calcule explicitement le risque de crédit et l'incertitude, ce qui permet une évaluation des pertes sur créances et des déductions de primes de risque plus pertinente pour les utilisateurs, car elle correspond mieux à notre stratégie de gestion actif-passif. La modification de la méthode relative au taux d'actualisation a été appliquée de manière prospective et nos passifs liés aux contrats d'assurance précédemment présentés n'ont pas été retraités pour refléter les flux de trésorerie actualisés liés aux passifs selon la nouvelle méthode relative au taux d'actualisation.

Les tableaux suivants indiquent les taux d'actualisation utilisés pour actualiser les flux de trésorerie des contrats d'assurance pour les secteurs d'activité canadiens.

	2025					2024				
	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
Individuelle Vie	2,99 %	3,64 %	4,42 %	4,86 %	5,00 %	3,72 %	3,64 %	4,38 %	4,67 %	4,74 %
Rentes	3,24 %	3,89 %	4,67 %	5,11 %	5,25 %	4,16 %	4,14 %	4,82 %	5,08 %	5,15 %
Fonds distinct	2,30 %	2,70 %	3,52 %	4,13 %	4,38 %	3,14 %	3,18 %	3,84 %	4,31 %	4,44 %

Ajustements au titre du risque non financier

Les ajustements au titre du risque non financier sont déterminés de manière à refléter l'indemnité qu'exigerait l'entité pour assumer le risque non financier et sont répartis entre les groupes de contrats en fonction d'une analyse des profils de risque des groupes. Les ajustements au titre du risque à l'égard du risque non financier reflètent les avantages de diversification des contrats émis par l'entité, d'une manière qui est conforme à la rémunération qu'elle exigerait et qui reflète son degré d'aversion au risque, et les effets des avantages de diversification sont déterminés à l'aide d'une technique de matrice de corrélation.

Les ajustements au titre du risque non financier sont déterminés selon la méthode utilisant une marge.

Le niveau de confiance qui correspond à la technique de mesure de l'ajustement au titre du risque ci-dessus est déterminé à l'aide de la VaR (valeur à risque).

Pour déterminer les ajustements au titre du risque non financier pour les contrats de réassurance détenus, nous appliquons ces techniques à la valeur brute et à la valeur nette de la réassurance et nous calculons le montant du risque transféré au réassureur comme étant la différence entre les deux résultats.

Lors de l'application de la méthode utilisant une marge, l'incertitude liée aux flux de trésorerie est mesurée au niveau des polices et regroupée pour toutes les polices afin de déterminer l'ajustement au titre du risque au niveau de l'entité pour les états financiers individuels et les états financiers consolidés. Le crédit de diversification entre les risques est estimé au niveau de l'entité et réparti entre chaque groupe sur une base proportionnelle afin de s'assurer que la somme de l'ajustement au titre du risque de chaque groupe est égale à l'ajustement au titre du risque présenté au niveau de l'entité.

En appliquant une méthode des niveaux de confiance, le niveau de confiance de l'entreprise est déterminé au niveau de l'entité. Le niveau de confiance à l'égard des risques non financiers est calculé en fonction de la VaR (valeur à risque) du capital économique de l'entreprise pour les risques non financiers. La moyenne et l'écart-type de la distribution des flux de trésorerie d'assurance sont calculés à l'aide de la meilleure estimation du passif, de la distribution de probabilité globale et de la VaR du capital économique pour les risques non financiers. Le niveau de confiance des ajustements au titre du risque de l'entreprise est ensuite mesuré statistiquement en intégrant le montant de l'ajustement au titre du risque dans la distribution de probabilité globale.

Les ajustements au titre du risque non financier à l'égard des contrats pour risque viager, des contrats traditionnels avec participation, des contrats de rente et des contrats de fonds distincts émis au Canada correspondent aux niveaux de confiance suivants :

	2025	2024
	Ajustement net au titre des risques directs et cédés	Ajustement net au titre des risques directs et cédés
CAN	70 % - 75 %	70 % - 75 %

Marge sur services contractuels

Détermination des unités de couverture

La MSC d'un groupe de contrats est comptabilisée en résultat net pour refléter les services fournis au cours de chaque exercice en fonction du nombre d'unités de couverture fournies au cours de l'exercice, lequel est déterminé en considération, pour chaque contrat, du volume de prestations fourni et de la durée prévue de la couverture. Les unités de couverture sont passées en revue et mises à jour chaque date de clôture.

Nous déterminons le volume de prestations fourni aux termes de chaque contrat comme suit :

Produit	Base de détermination de la qualité des prestations versées
Contrats d'assurance sans participation directe (assurance temporaire, assurance vie entière sans participation, rentes fixes différées)	Somme assurée : l'unité de couverture est fondée sur la somme assurée ou sur les prestations maximales que le titulaire de police peut recevoir au cours de la période considérée. L'unité de couverture pour la rente est le paiement mensuel, y compris les paiements de garantie.
Maladie grave	Montant maximal payable (y compris les primes non payées) à la détection d'une maladie.
Contrats avec participation directe	Dans le cas des fonds distincts, l'unité de couverture est fondée sur la valeur maximale entre le fonds et le paiement garanti. Dans le cas des polices avec participation, l'unité de couverture correspond aux prestations maximales, y compris la prestation de décès, la valeur de rachat, les dividendes, etc., que les titulaires de polices peuvent éventuellement obtenir au cours de la période considérée.
Produits offrant plusieurs avantages dans un même contrat	L'unité de couverture de chaque couverture est regroupée. Dans le cas des contrats avec des avenants, l'unité de couverture correspond au total de la somme assurée de la couverture de base et des avenants.
Réassurance en quote-part	Montant net du risque cédé.
Excédents de sinistres	Montant prévu des réclamations sous-jacentes à couvrir au cours de chaque période.

Pour les contrats d'assurance qui procurent une couverture d'assurance et des services de placement, l'évaluation du volume de prestations exige de déterminer la pondération relative des prestations versées au titulaire de police par ces services, de déterminer la variation des prestations versées par chaque service au cours de la période de couverture et de regrouper ces différentes prestations.

Pour déterminer la pondération relative des prestations découlant de la couverture d'assurance et des services de placement, les services d'assurance et de placement fournis par un produit sont pondérés de manière égale en fonction de leur montant en dollars.

Une analyse du calendrier prévu de l'affectation de la MSC au résultat net est présentée à la section « Incidence des contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice ».

Choix relatif à l'atténuation des risques

Nous avons choisi de ne pas nous prévaloir du choix relatif à l'atténuation des risques. Par conséquent, les variations du montant correspondant à la part revenant à la Compagnie de la juste valeur des éléments sous-jacents et les variations des flux de trésorerie disponibles liés aux services futurs sont transférées à la MSC.

Composants investissements

Nous identifions le composant investissement d'un contrat en déterminant le montant que nous serions tenus de rembourser au titulaire de la police dans tous les scénarios ayant une substance commerciale. Il s'agit notamment des circonstances dans lesquelles un événement assuré se produit ou dans lesquelles le contrat arrive à échéance ou est résilié sans qu'un événement assuré ne se produise. En outre, les composants investissements sont exclus des revenus d'assurance ou des charges afférentes aux activités d'assurance.

Les contrats d'assurance vie universelle et les contrats d'assurance vie entière avec participation et sans participation ont des valeurs de rachat explicites. Le composant investissement exclu des revenus d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance correspond à la valeur de rachat précisée dans les modalités contractuelles, diminuée des frais courus et des frais de rachat.

Nos autres contrats ne contiennent aucun composant investissement. Ces contrats comprennent les contrats à terme et les contrats d'assurance vie entière.

Dans le cas des contrats de rente (comme les ententes de capitalisation à la retraite) qui prévoient un paiement garanti pour les titulaires de police, nous avons déterminé que ces contrats comprennent un composant investissement pour le paiement garanti, car nous sommes tenus de verser le montant, que le titulaire de police survive à la période garantie ou non. Si le titulaire de la police ne survit pas avant le début de la première date de versement de la rente, les paiements de rachat sont traités comme des remboursements de primes pour la couverture inutilisée. Même si les remboursements de primes ne représentent pas des remboursements de composants investissements, nous les avons présentés comme faisant partie de la prime reçue (c.-à-d. en réduction des primes reçues).

Juste valeur des contrats d'assurance

La Compagnie a évalué les contrats d'assurance à la juste valeur lorsqu'elle a appliqué la méthode fondée sur la juste valeur au moment de la transition à l'IFRS 17. La Compagnie a évalué la juste valeur des contrats d'assurance comme étant la somme a) de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus des contrats, déterminée au moyen de la méthode des flux de trésorerie actualisés, et b) d'une marge supplémentaire, déterminée au moyen d'une approche du coût du capital.

Les flux de trésorerie pris en compte dans l'évaluation de la juste valeur sont cohérents avec ceux compris dans le périmètre du contrat.

La méthode que nous utilisons pour évaluer la juste valeur diffère des exigences d'évaluation des flux de trésorerie d'exécution de l'IFRS 17 à certains égards. Ces différences ont donné lieu à une MSC à la date d'acquisition ou de transition. Plus particulièrement, pour évaluer la juste valeur :

- Nous tenons compte des flux de trésorerie inclus dans l'évaluation des flux de trésorerie d'exécution, mais les ajustons pour prendre en compte le point de vue des intervenants du marché. Par exemple, les flux de trésorerie liés aux charges sont augmentés pour couvrir un niveau raisonnable de frais administratifs généraux qui ne sont pas directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance, mais qu'un intervenant du marché qui acquiert les contrats s'attendrait à accepter;
- Nous avons recours aux taux d'actualisation utilisés pour évaluer les flux de trésorerie d'exécution, mais augmentons les taux pour refléter l'incidence de notre risque de non-exécution;
- Incluons une marge comprenant une prime de risque pour refléter ce que les intervenants du marché exigeraient en guise de compensation pour l'incertitude inhérente aux flux de trésorerie et une marge bénéficiaire pour refléter ce que les intervenants du marché exigeraient pour assumer les obligations de service des contrats d'assurance. Lors de la détermination de la prime de risque, nous tenons compte de certains risques qui n'étaient pas reflétés dans les flux de trésorerie d'exécution, mais dont les intervenants du marché tiendraient compte, p. ex., le risque opérationnel général.

Note 13 : Passifs liés aux contrats de placement

Montants en dépôt des titulaires de polices

Les montants en dépôt des titulaires de polices représentent les fonds détenus au profit des titulaires de polices et à l'égard desquels peuvent s'accumuler des intérêts. En général, les fonds sont affectés au paiement des primes futures, mais ils peuvent également être retirés par les titulaires de polices.

Passifs liés aux contrats de placement

Les contrats de rente éventuelle non viagère ne correspondent pas à la définition de contrat d'assurance, car l'assureur n'accepte aucun risque d'assurance significatif. Ils sont donc classés à titre de contrats de placement et se composent de la libération des sorties de trésorerie d'exécution prévues, de la libération de l'ajustement au titre du risque pour le risque expiré au cours de la période, de la libération de la marge sur services contractuels comptabilisée au titre des unités de couverture acquises au cours de la période et d'une attribution au titre des coûts d'acquisition.

Pour ce qui est des nouveaux contrats émis à partir de 2024, ils sont classés au coût amorti, conformément aux placements sous-jacents. Le coût amorti et la juste valeur de ces passifs des rentes au 31 octobre 2025 de 300 266 \$ (147 408 \$ en 2024) et de 302 832 \$ (153 427 \$ en 2024), respectivement, sont comptabilisés au bilan consolidé, au poste « Passifs liés aux contrats de placement ». La variation du coût amorti de ces passifs des rentes a donné lieu à une diminution de 3 669 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 (diminution de 1 695 \$ en 2024).

Nous avons un bloc d'affaires en voie de liquidation émis avant 2023, et nous désignons les obligations tirées de ces contrats de rente éventuelle non viagère comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, ce qui réduit la non-concordance comptable qui découlerait autrement de l'évaluation du passif de la rente et de la compensation des variations de la juste valeur des placements sous-jacents sur une base différente. La juste valeur de ces passifs des rentes au 31 octobre 2025 était de 744 614 \$ (795 713 \$ en 2024) et elle est comptabilisée au bilan consolidé, au poste « Passifs liés aux contrats de placement ». La variation de la juste valeur de ces passifs des rentes a donné lieu à une diminution de 17 676 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 (augmentation de 119 720 \$ en 2024).

Les passifs liés aux contrats de placement s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Rente sans participation	1 044 880	943 120
Les variations des passifs liés aux contrats de placement s'établissent comme suit :		
	2025	2024
Solde à l'ouverture de l'exercice :	943 120	708 404
Activités des titulaires de polices		
Dépôts	171 578	157 346
Retraits	(74 559)	(65 078)
	97 019	92 268
Activités d'exploitation		
Intérêts	33 968	31 087
Frais	(7 882)	(6 664)
Variation de la juste valeur	(17 676)	119 720
Autres	(3 669)	(1 695)
	4 741	142 448
Solde à la clôture de l'exercice	1 044 880	943 120

Note 14 : Contrats de réassurance détenus

Dans le cours normal des activités, nous limitons le montant des pertes liées à bon nombre de nos polices en cédant une part du risque à d'autres assureurs.

Les montants inscrits au bilan consolidé au titre des contrats de réassurance détenus sont comptabilisés selon les montants bruts. Les produits ou les charges liés à un groupe de contrats de réassurance détenus, autres que les produits financiers ou charges financières d'assurance, sont présentés comme un montant unique à l'état consolidé des résultats. La compensation des sommes recouvrées du réassureur et de l'imputation des primes payées donne lieu au montant unique mentionné précédemment.

Les montants recouvrables auprès des réassureurs sont estimés de la même manière que l'obligation en vertu des polices relative à la police réassurée.

Les contrats de réassurance sont cédés à des réassureurs régis par des organismes fédéraux canadiens, sauf en ce qui concerne le traité de coassurance modifiée conclu avec American General Life Insurance Company et un traité de réassurance conclu avec Legal & General Reinsurance Company No. 2 Limited. Le traité de coassurance modifiée vise les affaires liées aux règlements échelonnés souscrites avant le 1^{er} avril 2010. Le traité prévoit une participation aux résultats techniques aux termes de laquelle nous conservons les gains actuariels. Pendant l'exercice à l'étude, dans le cadre de ce traité de coassurance modifiée, nous avons recouvré 11 250 \$ (65 926 \$ en 2024) en prestations aux titulaires de polices ainsi que néant (405 \$ en 2024) en frais. Le transfert d'actifs requis pour couvrir les réserves au titre des cessions en réassurance a entraîné un retrait de 14 627 \$ (retrait de 68 729 \$ en 2024). Ce montant est inclus dans les sinistres survenus à l'état consolidé des résultats. La Compagnie a pris en charge le traité de coassurance modifiée visant les affaires liées aux règlements échelonnés avec Corebridge Financial, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2025, date à laquelle le solde du compte pour mémoire au 31 décembre 2024, soit 379 251 \$, a été payé. Aucun paiement supplémentaire n'a été effectué pour mettre fin à l'accord, et la MSC de réassurance et le passif lié à l'ajustement au titre du risque ont été comptabilisés en résultat.

Notre traité de coassurance visant Legal & General Reinsurance Company No. 2 Limited couvre les ententes en matière de pension. Au cours de l'exercice à l'étude, nous avons cédé des primes de 630 213 \$ (1 091 245 \$ en 2024) et nous avons recouvré 160 741 \$ (91 989 \$ en 2024).

Convention de compte de fonds retenus

Notre traité de coassurance avec un réassureur comprend une convention de compte de fonds retenus en vertu duquel certains actifs sont détenus en notre nom auprès d'un dépositaire, tandis que le réassureur tire parti de tout rendement des actifs et choisit les placements. Nous effectuons une approximation de la comptabilisation des passifs au titre du compte de fonds retenus découlant de cette convention (c.-à-d. les passifs au titre des actifs de placement retenus par nous et les rendements des placements gagnés sur ces actifs) en compensant le solde de l'actif au titre de la réassurance (c.-à-d. les réserves cédées) par la valeur des passifs au titre du compte de fonds retenus, ce qui correspondra à la juste valeur des actifs au titre du compte de fonds retenus. Toute variation de la valeur des passifs au titre du compte de fonds retenus, qui sera égale à la variation de la valeur des actifs au titre du compte de fonds retenus, est classée comme produits financiers de réassurance liés aux variations des taux d'intérêt et autres hypothèses financières.

Nous cédon en réassurance la quasi-totalité des nos affaires liées à l'assurance vie de particuliers selon diverses durées annuelles renouvelables et selon une base de coassurance qui prévoit la conservation de 21 % (24 % en 2024) du risque, en moyenne, jusqu'à concurrence de 2 000 \$ (1 500 \$ en 2024) de capital assuré pendant la vie d'un particulier.

Les contrats de cession en réassurance ne nous libèrent pas de nos obligations en tant que premier assureur. Nous pourrions subir des pertes si un réassureur était incapable d'honorer ses engagements. Par conséquent, les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats de réassurance détenus reflètent l'incidence de tout risque de non-exécution de la part des réassureurs, le cas échéant, à l'égard des montants que nous estimons irrécouvrables. Aucune incidence découlant du risque de non-exécution n'a été reflétée en 2025 et en 2024.

Pour réduire notre exposition à des pertes pouvant résulter de l'insolvabilité de réassureurs, nous évaluons la situation financière de nos réassureurs et surveillons les concentrations de risque lié au crédit découlant d'activités ou de caractéristiques économiques communes. Nous consultons des rapports indépendants publiés par AM Best, Standard & Poor's et Moody's afin d'évaluer la situation financière de nos réassureurs. La cote de crédit moyenne de nos réassureurs s'établit à A (A en 2024).

La réassurance prise en charge est comptabilisée en tant que contrat d'assurance. Au 31 octobre 2025, nous avons réassuré un bloc d'affaires liées à l'assurance crédit et avons pris en charge des passifs au titre de l'assurance de 24 486 \$ (30 612 \$ en 2024).

Note 15 : Principales filiales

La liste qui suit présente les principales filiales de la Compagnie détenues directement ou indirectement.

BMO Société d'assurance-vie	Toronto, Canada
-----------------------------	-----------------

Le contrôle de nos filiales est déterminé en fonction de la détention de la majorité des droits de vote. La société de portefeuille, BMO Life Holdings (Canada) ULC a été dissoute en 2025 et les actions de BMO Société d'assurance-vie ont été transférées à la Compagnie.

Restrictions importantes

Des exigences légales, contractuelles et réglementaires et d'autres concernant nos fonds propres peuvent restreindre notre capacité à procéder à des virements de fonds entre nos filiales. Ces restrictions comprennent les suivantes :

- Actifs cédés en garantie des divers passifs que nous engageons;
- Actifs détenus par notre filiale d'assurance.

Exigences réglementaires et légales reflétant celles visant nos fonds propres et notre liquidité.

Note 16 : Transactions entre parties liées et soldes connexes

Les transactions entre parties liées sont évaluées selon la valeur de l'échange convenue entre les parties. En vertu de la Loi, le Conseil d'administration de BMO a mis sur pied un comité d'audit et de révision (le comité), formé de membres qui ne sont pas liés à nous, pour examiner toutes les transactions entre parties liées projetées et permises, veiller à la conformité avec les dispositions relatives aux transactions entre parties liées des lois applicables, et superviser les normes de déontologie applicables aux employés, aux administrateurs et à l'actionnaire.

En vertu des lois applicables, nous devons informer le BSIF chaque année des délibérations du comité ainsi que des transactions et questions examinées par ce dernier.

Nous avons recours au personnel et aux services de BMO dans les domaines techniques ainsi qu'en ce qui a trait aux systèmes, aux locaux, à la commercialisation, à la comptabilité et aux services bancaires. Les employés de BMO qui soutiennent nos activités reçoivent des avantages sociaux et des avantages de retraite de BMO. Nous versons des honoraires à BMO en échange de ces services.

Nous avons recours aux services de placement et de gestion de BMO Gestion d'actifs Inc., aux services en matière de commercialisation de BMO Investissements Inc., aux services de consultation de Société Immobilière BMO Marchés des capitaux Inc., et au personnel de BMO Nesbitt Burns Services financiers Inc. Tous ces groupes sont des entreprises sous contrôle commun qui reçoivent des honoraires à l'égard des services fournis.

Nous avons recours aux services de traitement des paiements fournis par Moneris Solutions Inc., coentreprise de BMO. Moneris Solutions Inc. reçoit des honoraires en échange des services fournis.

Ces transactions ont lieu selon des modalités semblables à celles qui seraient conclues avec des parties non liées.

Les frais ou les produits liés aux services fournis par des parties liées ou fournis à des parties liées et les montants à payer à celles-ci pour les frais d'administration, les loyers et les charges d'exploitation sont les suivantes :

(en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Banque de Montréal	75 150	116 569
BMO Nesbitt Burns Services financiers Inc.	8 866	6 491
BMO Reinsurance Limited	586	135
Moneris Solutions Inc.	89	134
BMO Gestion d'actifs Inc.	7 569	6 492
BMO Investissements Inc.	3 756	2 423
Total des sorties (entrées) de trésorerie	96 016	132 244

(en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Banque de Montréal	56 169	55 431
Nesbitt Burns Services financiers Inc.	492	434
BMO Reinsurance Limited	649	135
BMO Gestion d'actifs Inc.	662	587
BMO Investissements Inc.	264	264
Montants à payer à des parties liées, montant net	58 236	56 851

Nous recevons certains services de gestion de BMO et utilisons sans frais des installations de BMO. Les montants concernés sont jugés négligeables.

En 2025, nous avons reçu un dividende de 75 000 \$ de notre ancienne filiale, BMO Life Holdings (Canada), ULC et 75 000 \$ de notre filiale, BMO Société d'assurance-vie (50 000 \$ en 2024).

BMO loue des biens immobiliers auprès de nous aux termes de contrats de location non résiliables assortis de durées de 12 à 15 ans moyennant des loyers annuels de 8 080 \$ (8 080 \$ en 2024).

Les montants liés aux contrats de location à court terme, lesquels ont été passés en charges au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025, ont totalisé 809 \$ (791 \$ en 2024).

En 2020, nous avons investi dans le Fonds I de BMO First Canadian Capital Partners LP, un fonds de capital-investissement fermé géré par BMO Gestion d'actifs Inc., dont la clôture initiale a eu lieu le 1^{er} novembre 2019. Le Fonds I a une durée de 10 ans à compter de la date de clôture initiale, et cette durée peut être prorogée jusqu'à trois périodes supplémentaires de un an. Au cours de l'exercice, nous avons investi dans un deuxième fonds de BMO First Canadian Capital Partners LP, un fonds de capital-investissement fermé (soit le Fonds II), dont la clôture initiale a eu lieu le 28 juin 2024. L'engagement total dans ces deux fonds (les Fonds) est de 300 millions de dollars. Au 31 octobre 2025, une somme de 113 396 \$ (prélèvement) était investie dans les Fonds (prélèvement de 17 730 \$ en 2024).

En 2011, nous avons conclu avec BMO une convention régissant une facilité de prêt de premier rang portant intérêt d'un montant de 50 000 \$, lequel est inclus dans le tableau ci-dessus. Le produit a été affecté à un apport de capital à BMO Life Holdings (Canada), ULC, qui a à son tour fait un apport de capital à sa filiale entièrement détenue, BMO Société d'assurance-vie. Le coût financier total lié à la facilité de prêt de premier rang s'est établi à 1 886 \$ pour l'exercice (2 864 \$ en 2024). En 2022, la convention régissant la facilité de prêt de premier rang a été renouvelée pour cinq années supplémentaires. La facilité en cours est exigible le 27 octobre 2026. Le taux d'intérêt est fondé sur le taux des acceptations bancaires majoré de 0,462 % par année.

En 2012, nous avons conclu une convention de dette subordonnée d'un montant de 50 000 \$ avec BMO (15 000 \$ échéant le 30 janvier 2022 et 35 000 \$ échéant le 29 avril 2022). En 2017, ces conventions de dette subordonnée ont été rachetées et remplacées par une nouvelle convention de dette subordonnée d'un montant équivalent de 50 000 \$ échéant le 31 août 2027. Le produit a été affecté à un apport de capital à BMO Life Holdings (Canada), ULC, qui a à son tour effectué un apport de capital à sa filiale entièrement détenue, BMO Société d'assurance-vie. Le taux d'intérêt de la nouvelle convention de dette subordonnée est fondé sur un taux fixe de 2,956 % jusqu'au 31 août 2022, après quoi il sera fondé sur le taux des acceptations bancaires à 3 mois majoré de 1,335 % jusqu'à l'échéance. La dette subordonnée de 50 000 \$ a été remboursée en 2024. Le coût financier total lié à la dette subordonnée au cours de l'exercice s'est établi à néant (3 271 \$ en 2024). Il n'y avait aucune dette subordonnée supplémentaire au 31 octobre 2025.

Impôt de la partie VI.1

Au cours de l'exercice 2021, la Banque a conclu un accord visant à transférer à sa filiale, BMO Mortgage Corp. (« BMO MC »), la responsabilité de la Banque à l'égard de l'impôt de la partie VI.1 pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 (exercice 2020). Au quatrième trimestre de 2025, la Banque a modifié cet accord (l'« accord modifié ») afin de supprimer la responsabilité transférée à BMO MC. En vertu de l'accord modifié, la Banque a transféré à notre filiale, BMO Société d'assurance-vie, une partie de sa responsabilité à l'égard de l'impôt de la partie VI.1 pour l'exercice 2020, soit 32 260 \$. Par conséquent, la filiale a eu droit à une déduction supplémentaire sur le revenu (égale à 3,5 fois l'impôt de la partie VI.1 payé pour l'exercice 2020), ce qui a réduit l'impôt fédéral de la partie I et les impôts provinciaux sur le revenu payables par la filiale. La filiale a recouvré un montant de 29 946 \$ au titre de l'impôt fédéral de la partie I et des impôts provinciaux, pour un montant net à payer de 2 314 \$. L'incidence de cet accord modifié a représenté une diminution des résultats non distribués de 2 314 \$ (néant en 2024).

Principaux dirigeants et membres de leur famille proche

Nous n'avons ni employés clés ni administrateurs; par conséquent, la Compagnie ne rémunère pas de principaux dirigeants. Les principaux décideurs de la Compagnie sont tous des employés de notre société mère ultime, la Banque. Tout au long de l'exercice, la Banque engage des charges de rémunération liées aux principaux dirigeants, qui sont en partie refacturées à la Compagnie dans le cadre d'une entente de partage des coûts.

Rémunération du personnel

Nous avons conclu un certain nombre d'ententes qui permettent aux membres du personnel en poste et retraités de se prévaloir d'une prestation de retraite, d'un régime de rémunération à base d'actions et d'autres avantages sociaux futurs, y compris des avantages en matière de soins de santé et de soins dentaires, ainsi qu'un régime d'assurance vie.

Nous offrons à nos employés la possibilité d'affecter une partie de leur salaire brut à l'achat d'actions ordinaires de BMO. Nous y ajoutons une somme égale à 50 % de la cotisation de l'employé jusqu'à concurrence de 6 % du salaire brut de l'employé et jusqu'à un maximum de 75 \$ (100 \$ avant le 31 décembre 2020). Les actions de BMO du régime d'achat d'actions des employés sont achetées sur le marché libre. Les dividendes gagnés sur les actions ordinaires de BMO détenues dans le régime sont affectés à l'achat d'actions ordinaires de BMO supplémentaires sur le marché libre. Nous comptabilisons nos cotisations comme charges de personnel lorsque celles-ci sont versées au régime.

Les régimes de retraite comprennent les régimes de retraite à prestations définies prévus par la loi, ainsi que des régimes complémentaires qui offrent des prestations de retraite au-delà du plafond des prestations établi par la loi. De façon générale, nous offrons, en vertu de ces régimes, des prestations de retraite fondées sur le nombre d'années de service de l'employé et son salaire annuel moyen pour une certaine période précédant la retraite. Nous avons la responsabilité de veiller au respect de nos obligations imposées par la loi en matière de financement des régimes de retraite. Certains groupes d'employés peuvent verser des cotisations volontaires afin de majorer leurs prestations.

Avec prise d'effet le 31 décembre 2020, le principal régime de retraite à prestations définies offert aux employés au Canada a cessé d'accepter de nouveaux employés engagés après cette date. Les employés embauchés depuis le 1^{er} janvier 2021 pourront participer à un régime de retraite à cotisations définies au terme d'une période d'attente de six mois.

Les charges au titre des avantages à court terme du personnel, des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs du personnel, dont fait état la note 16, sont incluses dans les frais facturés par BMO pour la prestation de services et de ressources humaines pour subvenir à des besoins en matière de services techniques, de systèmes électroniques, de commercialisation, de comptabilité et d'opérations bancaires.

Note 17 : Charges afférentes aux activités d'assurance et charges d'exploitation

(en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Prestations et réclamations liées aux contrats d'assurance	931 728	835 270
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	9 594	31 996
Charges au titre des salaires et des avantages du personnel	39 179	36 388
Services professionnels	29 0197	16 878
Charges locatives et charges liées au matériel	2 039	3 444
Frais informatiques et d'exploitation	10 072	18 613
Commissions sur les contrats d'assurance	57 169	61 525
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	11 352	9 068
Charges d'exploitation diverses ¹	39 541	18 275
Charges d'intérêts	1 886	6 135
Total partiel	1 131 757	1 037 592
Charges attribuables reclassées dans les charges afférentes aux activités d'assurance	(41 610)	(38 154)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	25 396	14 421
Total	1 115 543	1 013 859
Représenté par les éléments suivants :		
Charges afférentes aux activités d'assurance	1 083 675	991 644
Charges non liées à l'assurance	31 868	22 215
Total	1 115 543	1 013 859

¹ Comprend le crédit de taxe sur les intrants de 1 942 \$ (1 613 \$ en 2024).

Note 18 : Passifs financiers

Les montants en dépôt des titulaires de polices, les montants à payer à des parties liées, les prêts hypothécaires ainsi que les créditeurs et autres passifs sont classés comme passifs financiers. Ces passifs sont comptabilisés au coût amorti.

Les prêts hypothécaires comprennent ce qui suit :

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)				2025	2024
Prêteur	Date d'émission	Date d'échéance	Taux	Total	Total
Great-West, compagnie d'assurance-vie	février 2019	février 2031	3,41 %	17 200	17 676
Great-West, compagnie d'assurance-vie	février 2019	février 2031	3,41 %	14 840	15 251
Great-West, compagnie d'assurance-vie	novembre 2019	décembre 2030	3,83 %	30 632	31 437
CMLS	octobre 2012	septembre 2032	4,66 %	3 666	4 099
Desjardins	mai 2020	mars 2026	2,70 %	3 829	3 969
CMLS	avril 2013	mars 2028	4,68 %	255	283
CMLS	avril 2013	mars 2028	4,68 %	1 241	1 380
				71 663	74 095

Les créditeurs et autres passifs incluent ce qui suit :

(en milliers de dollars canadiens)		2025	2024
Créditeurs et charges à payer		115 860	62 584
Autres		14 957	12 895
		130 817	75 479

Note 19 : Impôts sur le résultat

Nous comptabilisons la charge d'impôts à l'état consolidé des résultats en fonction des transactions inscrites dans nos états financiers consolidés, peu importe le moment de leur comptabilisation aux fins fiscales.

L'impôt exigible correspond au montant d'impôts sur le résultat à recouvrer (à payer) à l'égard de la perte (du bénéfice) imposable de l'exercice. Les soldes d'impôts sur le résultat différés correspondent au montant cumulatif d'impôts applicable à la différence temporaire entre la valeur comptable et la valeur fiscale de nos actifs et de nos passifs. L'actif et le passif d'impôts différés sont déterminés d'après les taux d'imposition qui devraient s'appliquer au moment du renversement des différences. Les variations de l'actif et du passif d'impôts différés liées à une modification des taux d'impôt sont inscrites en résultats pour l'exercice au cours duquel le nouveau taux d'impôt est quasi adopté. Nous nous attendons à ce que notre passif d'impôts différés soit comptabilisé dans le cours normal des activités.

Les composantes du total de la charge d'impôts sur le résultat s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)		2025	2024
Charge d'impôts exigibles			
Exercice à l'étude		100 976	17 052
Ajustement au titre des exercices antérieurs		(4 852)	2 429
		96 124	19 481
Charge d'impôts différés			
Création et renversement de différences temporaires		27 023	72 704
Changement du taux d'impôt		170	—
Ajustement au titre des exercices antérieurs		5 475	1 525
		32 668	74 229

Les composantes et les variations des soldes de l'actif (du passif) d'impôts différés se présentent comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	2024	Économie (charge) inscrite à l'état des résultats	Change et autres	2025
Passifs liés aux contrats d'assurance	356 575	(17 766)	-	338 809
Locaux et matériel	(116 978)	(13 977)	-	(130 955)
Autres	1 769	(925)	4	848
	241 366	(32 668)	4	208 702

(en milliers de dollars canadiens)	Chiffres retraités 2023	Économie (charge) inscrite à l'état des résultats	Change et autres	2024
Passifs liés aux contrats d'assurance	410 415	(53 840)	-	356 575
Locaux et matériel	(95 964)	(21 014)	-	(116 978)
Autres	1 144	625	-	1 769
	315 595	(74 229)	-	241 366

Les impôts comptabilisés dans les autres éléments du résultat global s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	2025		
	Avant impôts	Impôts	Après impôts
Placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
Variation des profits latents nets	9 802	(2 716)	7 086
Reclassement des pertes nettes	192	(53)	139
Profits (pertes) latents à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	(140)	39	(101)
Profits sur la réévaluation du risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur	28 009	(7 761)	20 248
	37 863	(10 491)	27 372

(en milliers de dollars canadiens)	2024		
	Avant impôts	Impôts	Après impôts
Placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
Variation des profits latents nets	28 071	(7 784)	20 287
Reclassement des pertes nettes	184	(51)	133
Profits (pertes) latents à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	1	-	1
Profits sur la réévaluation du risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur	(33 211)	9 209	(24 002)
	(4 955)	1 374	(3 581)

Un rapprochement des impôts sur le résultat qui seraient exigibles aux taux d'impôt prévus par la loi et de la charge d'impôts comptabilisée à l'état consolidé des résultats figure ci-après :

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2025	2024
Bénéfice avant impôts sur le résultat	467 373	325 968
Taux d'impôt prévu par la loi	27,53 %	27,53 %
Rapprochement des impôts sur le résultat		
Charge d'impôts d'après le taux d'impôt prévu par la loi	128 668	89 739
Éléments non imposables/non déductibles	(2 392)	(1 601)
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	623	3 953
Incidence de la modification des taux d'impôt différés	170	-
Revenu assujéti à un autre taux d'impôt	843	659
Autres ajustements	880	960
Charge d'impôts figurant à l'état consolidé des résultats	128 792	93 710

Note 20 : Engagements, provisions et passifs éventuels

Engagements

Notre engagement visant deux fonds de capital-investissement fermés correspond à l'engagement au moment où les fonds sont prélevés. Le montant maximal à payer relativement aux engagements est de 300 000 \$ pour les deux fonds. Au 31 octobre 2025, une tranche de 113 396 \$ avait déjà été prélevée (92 470 \$ en 2024). Les autres engagements de placement en cours se sont élevés à 319 326 \$ (303 170 \$ en 2024), dont une tranche de 142 297 \$ (98 662 \$ en 2024) a été prélevée.

Provisions et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, nous avons une obligation juridique ou implicite, telle qu'un engagement contractuel ou une obligation juridique ou autre, si nous pouvons en estimer le montant de façon fiable et s'il est probable que nous devons nous acquitter de cette obligation. Nous comptabilisons à titre de provision la meilleure estimation du montant nécessaire pour régler l'obligation à la date du bilan consolidé, en tenant compte des risques et incertitudes liés à l'obligation. La provision est incluse dans les prestations à payer et les créanciers et autres passifs.

Les variations du solde des provisions d'un exercice à l'autre s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)			2025	2024
	Restructuration et indemnités de départ	Frais juridiques	Total	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 059	631	1 690	539
Nouvelles provisions ou hausse des provisions	1 692	600	2 447	1 653
Provisions affectées	(1 554)	-	(1 554)	(362)
Montants repris	-	(601)	(601)	(140)
Solde à la clôture de l'exercice	1 197	630	1 982	1 690

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous notre contrôle. Aux 31 octobre 2025 et 2024, il n'y avait aucun passif éventuel significatif.

Poursuites

De temps à autre, dans le cadre de nos activités, nous sommes parties à des poursuites ou à des procédures réglementaires. Bien que l'issue de ces procédures soit difficilement prévisible, la direction ne prévoit pas que ces procédures, prises seules ou en groupe, auront une incidence significative défavorable sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Compagnie.

Note 21 : Capital social

Notre capital social autorisé est constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées.

En 2025, nous avons versé des dividendes sur les actions ordinaires de 150 000 \$ à notre société mère immédiate, Banque de Montréal (néant en 2024).

Actions ordinaires

Au 31 octobre 2025, 8 402 787 actions ordinaires sans participation non convertibles et non rachetables étaient en circulation (8 402 787 en 2024).

Note 22 : Distributions du bénéfice aux titulaires de polices avec participation

Les distributions de bénéfice aux titulaires de polices avec participation ont été établies par voie de résolutions du conseil d'administration. De temps à autre, notre conseil d'administration réserve une partie du bénéfice du compte des polices avec participation qu'il estime appropriée pour être distribuée sous forme de dividendes ou de bonification aux titulaires de polices avec participation, suivant la recommandation de l'actuaire désigné. Tant que le compte des contrats avec participation permet d'acquitter les obligations futures en matière de dividendes, l'actionnaire a droit à un pourcentage précisé dans la loi applicable.

Nous maintenons deux comptes de polices avec participation, le premier prévoit le paiement d'une bonification aux termes, soit d'un régime de bonification réversible simple, soit d'un régime de bonification réversible composé, selon la série des polices, tandis que le second prévoit le paiement d'une bonification en trésorerie. L'excédent lié aux polices avec participation comprend la valeur actualisée des transferts futurs aux capitaux propres attribuables à l'actionnaire et, par conséquent, au moment de la transition, il a été reclassé dans la MSC. Conformément à l'exigence de l'IFRS 17, les blocs de participation sont évalués selon la méthode fondée sur les honoraires variables de l'IFRS 17, selon laquelle les flux de trésorerie d'exécution correspondent au fonds de participation diminué de la valeur actualisée des transferts futurs aux actionnaires. Grâce à la nouvelle méthode fondée sur les honoraires variables, l'excédent de participation en vertu de l'IFRS 4 fait désormais partie du passif selon l'IFRS 17. Un nouveau composant de la MSC, soit le profit non acquis, a été ajouté aux passifs à titre de marge supplémentaire de la provision.

L'état des variations des comptes de polices avec participation se présente comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)			2025		2024	
	Bonification en trésorerie	Régime de bonification réversible	Total	Bonification en trésorerie	Régime de bonification réversible	Total
Solde d'ouverture à l'ouverture de l'exercice			-	-	-	-
Bénéfice net	9	461	470	-	945	945
Virement depuis les comptes des polices avec participation aux capitaux propres attribuables à l'actionnaire	(9)	(461)	(470)	-	(945)	(945)
Solde à la clôture de l'exercice	0	0	0	0	0	0

Les bonifications en trésorerie et les dividendes aux titulaires de polices, y compris la bonification temporaire spéciale supplémentaire incluse dans les sinistres et prestations aux titulaires de polices, ont totalisé 5 042 \$ (8 955 \$ en 2024). Ce montant a été précédemment provisionné dans le passif. Les bonifications en trésorerie et les dividendes seront augmentés (diminués) si les résultats techniques sont meilleurs (pires) que prévu. Au cours de l'exercice, BMO Société d'assurance-vie a conclu une entente de réassurance de prise en charge afin de transférer les actifs et les passifs de ses portefeuilles avec participation (tant pour le régime de bonification en trésorerie que pour le régime de bonification réversible). La transaction a été conclue le 6 juin 2025. Par conséquent, il n'y avait pas de passif au titre des polices avec participation ni de titulaires de telles polices à la fin de l'exercice, et il n'y a plus de distribution de dividendes.

Note 23 : Événements postérieurs à la date de clôture et activités futures

Après la période considérée, la Compagnie et BMO Compagnie d'assurance-vie (la société mère de la Compagnie) ont conclu une convention de fusion avec une nouvelle entité, conservant le nom de BMO Compagnie d'assurance-vie, avec prise d'effet le 1^{er} décembre 2025. Les autorisations réglementaires ont été obtenues. Tous les actifs et passifs des deux sociétés devancières seront repris par la nouvelle entité fusionnée. La fusion devrait permettre de réaliser des synergies opérationnelles, de rationaliser la gouvernance et d'améliorer la capacité financière. La fusion ayant eu lieu après la date de clôture, les états financiers ne reflètent aucun ajustement lié à cette transaction.